



# **RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                       |     |
|-------------------------------------------------------|-----|
| Reconnaissance territoriale                           | 2   |
| Message du président du conseil                       | 3   |
| Message du président et chef de la direction          | 5   |
| Survol                                                | 7   |
| Bénéfices d'OLG pour la Province de l'Ontario         | 8   |
| Principales données financières                       | 9   |
| Marché du jeu de l'Ontario                            | 11  |
| Exécution du mandat d'OLG                             | 12  |
| Plan « ON joue »                                      | 13  |
| « ON joue » – Priorités stratégiques                  | 13  |
| Durabilité à OLG                                      | 23  |
| Jeu responsable – Programme <i>Jouez sensé</i>        | 23  |
| Engagement à l'égard des communautés autochtones      | 24  |
| Équité, diversité et inclusion                        | 25  |
| Régie                                                 | 26  |
| Conseil d'administration                              | 27  |
| Équipe de direction                                   | 29  |
| Rapport de gestion                                    | 30  |
| Responsabilité de la direction pour le rapport annuel | 60  |
| Rapport des auditeurs indépendants                    | 61  |
| États financiers consolidés                           | 65  |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés      | 69  |
| Annexe supplémentaire non auditée                     | 104 |

## RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous sommes tous visés par un traité.

Nous reconnaissons et témoignons avant tout notre gratitude envers la Terre mère.

Nous faisons honneur à l'histoire de l'île de la Tortue – les terres et territoires ancestraux de nombreux peuples autochtones, notamment les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

En tant que personnes vivant sur ces terres, nous reconnaissons notre devoir de cheminer ensemble dans la paix, l'amitié et l'amour. Nous partageons les nombreux cadeaux de la Terre mère et respectons tous les territoires dans l'esprit des traditions des peuples autochtones.

OLG s'engage à promouvoir les principes de vérité et de réconciliation. Nous reconnaissons les relations fondées sur les traités et honorons le savoir, les cultures et les pratiques autochtones.

Nous utilisons la pensée du cœur pour nous efforcer de comprendre, de respecter et de faire vivre ces magnifiques terres que nous partageons : « tant que brillera le soleil, que poussera l'herbe et que couleront les rivières ».

## MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL

L'exercice 2024-2025 a marqué ma troisième année en tant que président du conseil d'administration, et je demeure convaincu de la capacité d'OLG à offrir à ses clients d'excellentes expériences de divertissement tout en continuant d'apporter une valeur significative à la Province et à la population de l'Ontario.

OLG a toujours eu pour raison d'être de contribuer à l'amélioration de l'Ontario. Au cours des cinq dernières décennies, nous avons fièrement donné en retour près de 64 milliards de dollars à la Province — contribuant ainsi à renforcer les collectivités et les Premières Nations, à créer des emplois et à appuyer nos nombreux partenaires en Ontario.

Au conseil d'administration, nous prenons au sérieux notre responsabilité d'appuyer OLG dans l'exécution de son mandat. Grâce à l'accent que nous mettons sur la conformité, l'imputabilité, la transparence et la gestion efficace des risques, nous nous assurons que les Ontariens continuent de faire confiance à OLG. Cette année, nous avons renforcé notre cadre de surveillance en établissant un nouveau sous-comité du Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration qui s'occupe spécifiquement de la surveillance de la conformité.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil a observé une direction dynamique et une gestion rigoureuse dans tous les secteurs d'activité d'OLG. En dépit de changements externes importants — notamment les pressions économiques persistantes et la croissance continue du marché du jeu numérique de l'Ontario — la Société a fait progresser ses priorités stratégiques et est demeurée axée sur la croissance durable.

Le conseil adresse ses remerciements à l'équipe de la direction d'OLG pour le rôle moteur qu'elle continue de jouer dans la mise en œuvre de la stratégie de l'organisation. L'accent mis sur l'innovation numérique, les résultats du secteur de la loterie et la préparation aux réussites futures dans le secteur du jeu en établissement a permis à OLG de demeurer concurrentielle et de satisfaire les attentes en pleine évolution de ses clients.

Le secteur du jeu évolue plus rapidement que jamais, tout comme le rôle des fournisseurs de jeu modernes. Pour OLG, cela se traduit par l'offre continue d'expériences sûres, mobilisatrices et agréables — tout en fournissant aussi des ressources et des outils proactifs qui aident les joueurs à faire en sorte que le jeu demeure amusant et dans de saines limites.

Le conseil partage l'engagement inébranlable d'OLG à l'égard du jeu responsable et de la réduction au minimum des effets dommageables potentiels associés au jeu. À l'exercice 2024-2025, nous avons mis un accent particulier sur l'atténuation des risques pour la santé des joueurs et sur la promotion du jeu responsable. Nous savons que la priorité accordée au bien-être des joueurs est non seulement la bonne chose à faire — mais elle appuie aussi la croissance à long terme, la génération de produits d'exploitation et la stabilité financière au profit des Ontariens et de notre actionnaire, le gouvernement de l'Ontario.

La dernière année a aussi fait évoluer notre rapport hiérarchique avec le gouvernement. En juin 2024, le conseil a commencé à rendre compte au ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux — plutôt qu'au ministre des Finances, de qui nous relevions depuis 2009. Nous nous réjouissons de collaborer étroitement avec notre nouveau ministre et ses collègues du ministère afin de profiter de l'élan d'OLG et d'offrir une valeur encore plus grande à la population de l'Ontario.

Ce que nous avons accompli à l'exercice 2024-2025 est le reflet direct du dévouement, du talent et du travail soutenu des employés d'OLG. Au nom du conseil, je tiens à remercier chacun des membres

de l'équipe pour son engagement à l'égard de notre mission et pour les contributions importantes que vous faites chaque jour à l'amélioration de l'Ontario.

Alors que nous commençons un nouvel exercice, le conseil demeure concentré sur l'orientation de l'évolution continue d'OLG — en offrant de nouvelles expériences de jeu novatrices tout en s'assurant que le jeu responsable reste la base de tout ce que nous faisons.

Nous sommes sûrs que les mesures qu'OLG prend aujourd'hui permettront à la Société de réussir encore mieux dans les années à venir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Warren', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Jim Warren

Président du conseil

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Au nom de tous les employés d'OLG, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2024-2025 de la Société, qui souligne une année marquée par des avancées par rapport à nos priorités stratégiques et par l'accomplissement continu de notre promesse de donner en retour à la population de l'Ontario.

En tant qu'organisation, nous avons relevé les défis actuels que posent les difficultés économiques persistantes et l'évolution rapide du marché du jeu, tout en gérant efficacement les coûts pour produire un bon rendement pour la Province de l'Ontario. À l'exercice 2024-2025, OLG a généré un profit net revenant à la Province (PNRP) de 2,2 milliards de dollars — plus de 2,4 milliards de dollars si l'on exclut une provision ponctuelle. Ce PNRP rajusté, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, s'ajoute au montant de plus de 1,3 milliard de dollars que nous avons versé notamment aux Premières Nations de l'Ontario, aux collectivités d'accueil de nos établissements de jeu, aux organismes de bienfaisance de la province et au secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

Depuis le tout premier tirage de loterie il y a 50 ans, OLG existe pour faire du bien. Donner en retour est au cœur de tout ce que nous faisons — qu'il s'agisse de verser des produits d'exploitation à la Province pour qu'elle investisse dans les priorités gouvernementales, de collaborer avec nos partenaires afin de renforcer les collectivités et de créer des emplois ou de promouvoir une solide culture du jeu responsable afin d'aider les joueurs à faire des choix sains en matière de jeu.

Nous sommes profondément attachés à nos clients; leur santé et leur bien-être en tant que joueurs demeurent notre priorité absolue. C'est pourquoi nous intensifions les efforts que nous déployons pour protéger les joueurs en mettant davantage l'accent sur le jeu responsable. Nous améliorons la sensibilisation, les outils et les ressources afin de prévenir les effets dommageables du jeu — notamment en renforçant le soutien en matière d'autoexclusion et en investissant dans l'évolution des centres *Jouez sensé* dans les établissements de jeu. Alors que nous cherchons à mobiliser la prochaine génération de joueurs — qui sont plus à l'aise avec le numérique et plus sensibles aux questions sociales — nous élaborons aussi des mesures proactives de soutien plus personnalisé qui joignent les joueurs là où ils se trouvent.

Cet engagement à l'égard du bien-être des joueurs va de pair avec notre responsabilité générale envers la province. Nous sommes fiers d'être le seul fournisseur de jeu qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario — et nous tenons à nous assurer que nos contributions peuvent se poursuivre. Voilà pourquoi notre stratégie place le client au cœur de tout ce que nous faisons alors que nous offrons ce qui se fait de mieux en termes de produits et d'expériences dans davantage de points de contact et de canaux.

Dans le marché du jeu en ligne de l'Ontario en constantes expansion et évolution, OLG continue de stimuler la croissance de son secteur du jeu numérique en offrant aux joueurs une expérience exhaustive qui comprend les jeux de casino en ligne, les mises sportives en ligne et les jeux de loterie en ligne. À l'exercice 2024-2025, le PNRP provenant du jeu numérique a atteint un sommet de 378 millions de dollars, alors que le nombre moyen de joueurs mensuels actifs s'est accru de 19 %.

Nous accroissons nos activités en lançant de nouveaux produits et en accélérant la mise en marché de toutes les catégories numériques. Cela comprend les jeux d'arcade — une nouvelle catégorie de jeux de casino en ligne qui offre aux joueurs un large éventail de jeux de types « effondrement », « appuyez » et « jeu télévisé » — qui ont été lancés en juin 2024.

Parallèlement à la croissance de notre secteur du jeu numérique à l'exercice 2024-2025, nous avons continué de renforcer nos canaux commerciaux principaux dans les secteurs de la loterie aux points de vente et du jeu en établissement.

Dans le secteur de la loterie aux points de vente, nous reconstituons notre portefeuille de produits et élargissons notre portée dans de nouveaux canaux de distribution. À l'exercice 2024-2025, cela comprenait le déploiement de terminaux de loterie en libre-service supplémentaires dans certains magasins afin de pouvoir suivre l'évolution de la demande et des comportements des consommateurs. Les terminaux offrent tous les jeux de loterie à tirages nationaux et régionaux, ainsi qu'une variété de produits INSTANT. En septembre 2024, nous sommes devenus la première autorité compétente en matière de loterie au Canada à lancer la vente de certains produits de loterie nationaux aux caisses des magasins Dollarama.

Dans le secteur du jeu en établissement, nous continuons de collaborer avec nos fournisseurs de services de casino afin d'assurer le dynamisme à long terme et les sensations fortes du jeu dans les casinos en Ontario. Depuis 2017, les fournisseurs de services de casino ont investi environ 2,9 milliards de dollars en capitaux du secteur privé, ce qui a créé des emplois et produit des retombées économiques en Ontario. En mai 2024, j'ai été ravi de me joindre aux représentants de Great Canadian Entertainment, de la Ville de Toronto et du gouvernement de l'Ontario pour célébrer l'ouverture officielle du nouveau Great Canadian Casino Resort Toronto — un investissement d'un milliard de dollars, et une destination de divertissement de premier plan qui contribue à l'économie locale du nord-ouest de Toronto.

Le programme de jeu de bienfaisance d'OLG a continué d'améliorer la vie des Ontariens en appuyant les organismes de bienfaisance locaux qui offrent des services importants dans les collectivités de la province. À l'exercice 2024-2025, 111 millions de dollars ont été versés à approximativement 2 400 organismes de bienfaisance participants admissibles — un montant faisant partie des 630 millions de dollars distribués par l'entremise du programme depuis l'exercice 2005-2006.

Parallèlement, nous renforçons nos relations avec les peuples autochtones en Ontario en établissant de nouvelles voies de compréhension, de respect et d'action. Nous élaborons une feuille de route nommée Stratégie de réconcili-Action d'OLG, une voie réfléchie et réalisable pour renforcer nos rapports avec les Premières Nations tout en faisant aussi progresser les principes de réconciliation. À OLG, nous sommes tous engagés dans ce travail important, et le groupe de ressources pour les employés Réseau de l'oiseau-tonnerre, qui a été lancé cette année, nous aide à célébrer la culture autochtone, à approfondir notre connaissance et à tisser des liens avec les communautés autochtones.

Nous demeurons aussi déterminés à adopter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et à promouvoir un milieu de travail dans lequel nos employés peuvent être eux-mêmes et utiliser leur imagination et leurs capacités au bénéfice de la population et de la province de l'Ontario. Nos employés travaillent sans relâche pour offrir un excellent divertissement par le jeu et faire une vraie différence pour la population de la province. Je suis très reconnaissant de l'incroyable contribution qu'ils apportent à OLG et à notre province, et je tiens à les remercier d'avoir aidé à classer OLG sur deux listes de Forbes au cours de la dernière année — la liste des meilleurs employeurs au Canada en 2025 et la liste des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité en 2024.

Je suis enthousiaste de travailler avec notre équipe d'employés d'OLG alors que nous relevons les défis et que nous tirons parti des possibilités qui s'offrent à nous au cours de l'année à venir. Ensemble, nous renforcerons OLG — et nous dégagerons encore plus de valeur de nos activités et de nos partenariats au profit des gens de cette province merveilleuse.



Duncan Hannay

Président et chef de la direction

## SURVOL

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a pour raison d'être de contribuer à l'amélioration de l'Ontario en offrant à ses clients d'excellentes expériences de divertissement. Elle offre du divertissement par le jeu d'une manière socialement responsable qui optimise les retombées économiques pour la population de l'Ontario, les secteurs économiques connexes et les collectivités d'accueil.

Nous adhérons à cinq vérités qui expriment ce que nous défendons et la manière dont nous agissons :

1. **Nous prenons soin de l'Ontario.** Nous sommes là pour faire le bien. Nous aidons à bâtir des collectivités, nous créons des emplois et nous soutenons nos partenaires. Tous nos profits sont réinvestis en Ontario. Donner en retour est au cœur de tout ce que nous faisons. C'est ce qui nous définit. Nous motive. Nous inspire.
2. **Nous sommes une équipe unie.** Nous nous amusons. Nous partageons. Nous lançons des défis. Nous nous respectons, nous nous soutenons et nous nous valorisons mutuellement ainsi que nos partenaires. C'est seulement ensemble que nous pouvons compétitionner et gagner.
3. **Nous nous passionnons pour nos joueurs.** Bien connaître nos joueurs nous permet de leur offrir les sensations fortes qu'ils recherchent, de manière sûre et responsable. Voilà pourquoi ils nous sont fidèles. Leur confiance rend notre entreprise plus solide et améliore notre capacité à donner en retour.
4. **Nous avons de grands rêves et nous encourageons le changement.** Nous voyons grand, nous agissons vite et nous accueillons le changement. Nous sommes audacieux, curieux et ouverts et nous élevons toujours notre jeu.
5. **Nous célébrons nos différences.** Nous apportons tous une valeur ajoutée à l'équipe. Et nos différentes perspectives, origines et orientations font d'OLG un endroit où il fait bon travailler. Ensemble, nous sommes plus créatifs, innovateurs et inclusifs.

OLG exploite et gère la vente de jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) et le jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance) en Ontario, de même que sa plateforme de jeu numérique (OLG.ca et l'application d'OLG/PROLINE pour appareils iOS et Android). Elle contribue aussi au secteur des courses de chevaux de la province.

À l'exercice 2024-2025, les rapports financiers d'OLG étaient répartis dans trois secteurs d'activité.

**Loterie (points de vente)** – OLG exploite des jeux Sports et de loterie sur terminal et offre des produits de loterie INSTANT par l'entremise de plus de 10 000 détaillants dans la province.

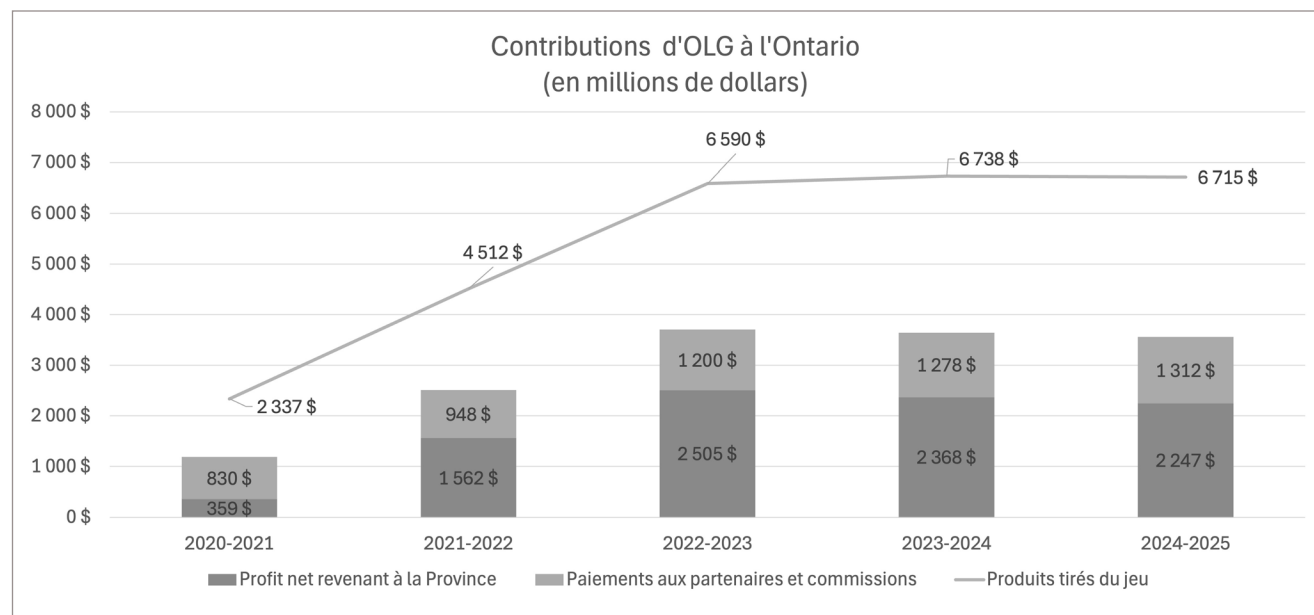
**Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)** – OLG est responsable de la conduite et de la gestion du jeu dans 30 casinos et 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario. Le secteur du jeu en établissement est aussi responsable de l'importante relation d'OLG avec le secteur des courses de chevaux.

**Jeu numérique** – OLG exploite et gère les jeux de casino en ligne, les jeux de loterie en ligne et les mises sportives en ligne par le biais de sa plateforme de jeu numérique, qui offre des jeux de machines à sous et des jeux sur table (y compris des jeux de casino en direct), neuf jeux de loto (notamment LOTTO MAX et LOTTO 6/49) et des mises sportives sur PROLINE+.

## BÉNÉFICES D'OLG POUR LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Depuis 1975, OLG a généré approximativement 64 milliards de dollars pour la population et la Province de l'Ontario, ce qui a contribué au soutien des priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, la prévention et le traitement du jeu problématique, le sport amateur et les organismes de bienfaisance locaux et provinciaux, entre autres initiatives. De plus, les recettes tirées de la loterie et du jeu profitent à plusieurs bénéficiaires directs, notamment les municipalités d'accueil, les Premières Nations de l'Ontario, les détaillants de loterie, les organismes de bienfaisance et le secteur des courses de chevaux de l'Ontario.

Les activités d'OLG ont contribué de bien des façons à l'économie à l'exercice 2024-2025<sup>1</sup>, dont certaines sont soulignées ci-dessous.



Voici les paiements aux partenaires et les commissions versés à l'exercice 2024-2025 (lesquels sont inclus dans le graphique ci-dessus) :

- **312 millions de dollars** en commissions versées aux détaillants de loterie de la province;
- **186 millions de dollars** en paiements à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership conformément aux ententes de partage des produits d'exploitation;
- **102 millions de dollars** en financement direct au secteur des courses de chevaux de l'Ontario par le biais de l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé;
- **165 millions de dollars** en paiements aux municipalités et aux Premières Nations de l'Ontario qui accueillent les casinos traditionnels et les centres de jeu de bienfaisance<sup>2</sup>;
- **436 millions de dollars** en paiements au gouvernement du Canada pour la TPS/TVH et pour ne pas participer à la vente de billets de loterie;
- **111 millions de dollars** en recettes tirées du jeu de bienfaisance distribuées aux organismes de bienfaisance locaux participants.

<sup>1</sup> Exercice clos le 31 mars 2025 (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025).

<sup>2</sup> Les municipalités d'accueil profitent aussi de revenus d'impôt foncier, de revenus en frais d'aménagement et autres paiements et de la création d'emplois.

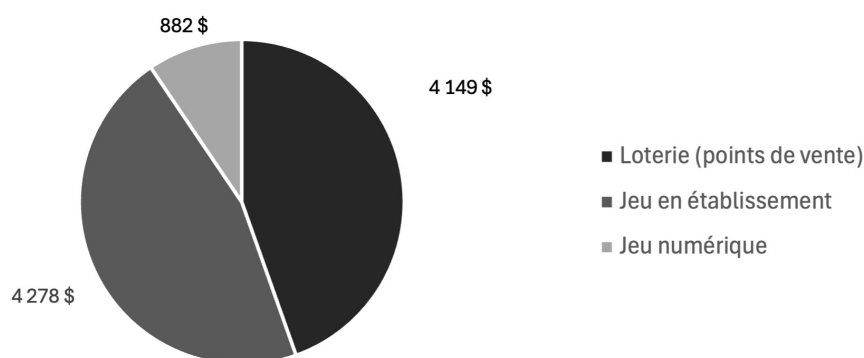
## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES<sup>1</sup>

À l'exercice 2024-2025, les secteurs de la loterie, du jeu en établissement et du jeu numérique d'OLG ont généré collectivement des recettes<sup>2</sup> de 9,3 milliards de dollars, tout comme à l'exercice précédent, en dépit des pressions économiques persistantes qui ont influé sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement. Les recettes tirées du jeu numérique ont de nouveau connu une croissance importante à l'exercice 2024-2025, en hausse de 132 millions de dollars, ou 18 %, en comparaison de l'exercice précédent. Cette croissance a été compensée par la baisse de 75 millions de dollars des recettes tirées du jeu en établissement en raison de la diminution des dépenses par client des casinos et par le recul de 72 millions de dollars des recettes tirées de la loterie en raison de la contraction des ventes de jeux régionaux, INSTANT et Sports achetés en magasin.

Le PNRP consolidé<sup>3</sup> d'OLG s'est chiffré à 2,2 milliards de dollars, soit 121 millions de dollars, ou 5 %, de moins qu'à l'exercice précédent, surtout en raison d'une provision liée à une affaire juridique en cours. En excluant cette provision, le PNRP aurait été de 2,4 milliards de dollars, soit 3 % de plus qu'à l'exercice précédent.

### Recettes par secteur d'activité

(en millions de dollars)



(en millions de dollars)  
Exercice clos le 31 mars

#### Recettes

|                               | 2024-25         | 2023-24         |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Loterie (points de vente)     | 4 149 \$        | 4 221 \$        |
| Jeu en établissement          | 4 278 \$        | 4 353 \$        |
| Jeu numérique                 | 882 \$          | 750 \$          |
| <b>Recettes totales d'OLG</b> | <b>9 309 \$</b> | <b>9 324 \$</b> |

#### Profit net revenant à la Province

|         |          |          |
|---------|----------|----------|
| 2024-25 | 2 247 \$ | 2 368 \$ |
|---------|----------|----------|

<sup>1</sup> Les chiffres ont été arrondis ou tronqués pour en faciliter la lecture. Par conséquent, certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

<sup>2</sup> Les recettes ne sont pas un concept des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société les considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

<sup>3</sup> Le PNRP n'est pas un concept des Normes internationales d'information financière (IFRS), mais la Société le considère comme une mesure de rendement clé qui reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

Les recettes tirées de chaque secteur d'activité sont définies comme suit :

Loterie (points de vente)

- Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)

- Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les recettes tirées de la loterie et du jeu ne comprennent pas les produits provenant de sources non liées au jeu (services de restauration, hébergement, etc.) ni les produits locatifs.

## MARCHÉ DU JEU DE L'ONTARIO

OLG offre des produits de jeu traditionnel, de nouveaux produits de jeu et de nouvelles expériences de divertissement afin de s'assurer de satisfaire et de dépasser les attentes de ses clients actuels et futurs — tout en mettant constamment l'accent sur la santé des joueurs et sur l'amélioration continue de son programme de jeu responsable *Jouez sensé*.

Nous élargissons notre portefeuille de produits de loterie populaires et la portée de nos canaux de distribution. En juin 2024, à la suite d'un projet pilote réussi, nous avons commencé l'implantation de 569 terminaux de loterie en libre-service supplémentaires dans certains magasins, le nombre total de terminaux sur le marché étant maintenant de 710. Les terminaux offrent tous les jeux à tirages nationaux et régionaux, ainsi qu'une variété de produits INSTANT. En septembre 2024, l'Ontario est devenue la première province à lancer la vente de certains produits de loterie nationaux aux caisses des magasins Dollarama en Ontario.

En ce qui concerne le jeu dans les casinos, nous continuons de collaborer avec nos partenaires pour faire progresser des plans d'aménagement ambitieux qui appuieront, pendant des années, le dynamisme à long terme et les sensations fortes de l'expérience des casinos en Ontario. Depuis 2017, les fournisseurs de services de jeu dans les casinos ont investi approximativement 2,9 milliards de dollars dans les immobilisations partout dans la province, ce qui a créé des emplois et stimulé le développement économique des collectivités locales. À l'exercice 2024-2025, le réaménagement majeur de 350 millions de dollars du casino à Rideau Carleton Raceway à Ottawa s'est poursuivi, l'ouverture officielle étant prévue à l'exercice 2025-2026. En outre, l'agrandissement et l'actualisation du Gateway Casinos London étaient en cours durant l'exercice, ainsi que les rénovations majeures du Casino Rama Resort — les deux projets devant être achevés à l'exercice 2025-2026.

Dans le secteur du jeu numérique, nous accroissons nos activités en accélérant la mise en marché de toutes les catégories numériques. Lorsque le marché du jeu en ligne en Ontario s'est ouvert en avril 2022, OLG est passée du statut de seul fournisseur légal de jeu en ligne dans la province pour devenir un acteur parmi d'autres. Aujourd'hui, les joueurs en ligne ont plus d'options de jeu que jamais auparavant — et leurs préférences et leurs besoins évoluent rapidement. OLG est bien positionnée pour affronter la concurrence dans l'espace numérique en pleine évolution. Nous offrons un large éventail de choix de divertissement et nous continuons de lancer des expériences et produits nouveaux pour les joueurs, comme les jeux d'arcade, une nouvelle catégorie de jeux de casino en ligne qui a été lancée sur OLG.ca et sur l'appli d'OLG en juin 2024.

Nous continuerons à affronter la concurrence en nous appuyant sur nos forces et en restant concentrés sur l'amélioration de l'expérience client grâce à des offres novatrices pour nos clients au cours des prochaines années — toujours avec un engagement fondamental à l'égard des principes rigoureux du jeu responsable.

## EXÉCUTION DU MANDAT D'OLG

Par ses activités, OLG aide à renforcer l'Ontario en lui versant des produits en vue d'appuyer les priorités gouvernementales. Voilà son mandat à titre d'organisme de la Couronne.

Pendant l'exercice 2024-2025, OLG relevait de son actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, par le biais du ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux, qui a orienté la Société par l'entremise de son conseil d'administration et en a établi les priorités spécifiques. Inspirée par ces priorités, OLG a fixé ses propres objectifs et orientations stratégiques afin de s'assurer d'exécuter son mandat et de contribuer à renforcer l'Ontario. Les priorités de l'exercice d'OLG indiquées par le gouvernement sont notamment les suivantes :

1. continuer le développement et l'exécution d'initiatives qui appuient la compétitivité sur le marché, les gains d'efficacité opérationnelle et la génération de produits d'exploitation;
2. évaluer les possibilités quant à l'offre des casinos, y compris le déploiement de terminaux de loterie en libre-service et l'élargissement de l'offre numérique de manière responsable, tout en s'assurant que les approbations appropriées concordent avec les priorités gouvernementales;
3. améliorer les approches axées sur les clients afin d'assurer l'adhésion aux normes en matière de jeu responsable, aux programmes de responsabilité sociale et au respect de la vie privée des clients;
4. s'assurer que les processus de lutte contre le blanchiment d'argent de tous les exploitants de jeu sont conformes aux exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et aux autres exigences réglementaires et législatives, suivant les besoins, et continuer de fournir au ministère des mises à jour sur les progrès réalisés, les modifications apportées ou les engagements pris qui influent sur les politiques de lutte contre le blanchiment d'argent, suivant les besoins;
5. collaborer avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) pour assurer le respect de tous les règlements et un espace de jeu réglementé et sûr pour les consommateurs;
6. faire progresser le marché du jeu en ligne, relever les occasions d'améliorer le jeu responsable et les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent en ligne et collaborer étroitement avec Jeux en ligne Ontario, la CAJO et le gouvernement;
7. procéder à la modernisation du jeu en établissement d'OLG, y compris l'approvisionnement du casino à Windsor, tirer profit du capital et du savoir-faire financiers du secteur privé et améliorer l'expérience client;
8. achever les plans d'action en réponse aux recommandations de la Division de la vérification interne de l'Ontario du Secrétariat du Conseil du Trésor visant à améliorer les gains d'efficacité opérationnelle, l'imputabilité et les produits versés à la Province;
9. continuer de travailler avec le gouvernement et les organismes partenaires afin d'examiner et de saisir les occasions de réduction des formalités administratives en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire le fardeau administratif des clients et des exploitants, tout en respectant les directives gouvernementales;
10. continuer de travailler avec le gouvernement afin d'appuyer les relations avec les Premières Nations partenaires, y compris l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership, en vue d'améliorer l'échange d'informations et les discussions continues de bonne foi sur le partage des produits d'exploitation et d'autres priorités;

11. aider le secteur des courses de chevaux à bâtir un avenir plus viable pour les entreprises, les emplois et les communautés en milieu rural qui en dépendent;
12. appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour accroître les possibilités économiques dans la région de Niagara Falls;
13. continuer de travailler avec la CAJO afin de passer en revue les responsabilités et les rôles respectifs de chaque organisme dans la surveillance du secteur du jeu.

## PLAN « ON JOUE »

À l'exercice 2024-2025, OLG a continué de se concentrer sur sa stratégie « ON joue », qui tire profit de ses avantages uniques et qui approfondit et élargit ses partenariats visant à atteindre ses buts afin de prospérer dans un marché où la concurrence est de plus en plus vive. La stratégie s'appuie sur nos forces, comme notre marque digne de confiance et notre programme de jeu responsable (JR) *Jouez sensé*, tout en augmentant la rentabilité pour la Province et nos partenaires.

Notre stratégie est inspirée par trois aspirations conçues pour nous aider à être le chef de file du divertissement en Ontario.

1. Être un chef de file du marché du jeu entièrement axé sur le client au Canada et doté d'une plateforme de divertissement numérique admirée mondialement et d'une marque dominante à voies multiples qui est un centre d'excellence de l'innovation en matière de produits et de technologies.
2. Être un des meilleurs employeurs et avoir une culture gagnante. Pour ce faire, il faut notamment être une organisation dont la main-d'œuvre est souple, sympathique, responsable et axée sur les résultats et qui a un esprit compétitif et une capacité à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents.
3. Être un partenaire exemplaire reconnu pour sa création de valeur qui se distingue par une feuille de route impeccable auprès de son actionnaire, ses intervenants et ses partenaires commerciaux.

Pour réaliser ses aspirations, OLG a désigné ses six priorités stratégiques.

## « ON JOUE » – PRIORITÉS STRATÉGIQUES

**PRIORITÉ N° 1.** *Établir une culture agréable, inclusive et axée sur les résultats qui est une destination pour les meilleurs talents.*

Nous savons que notre force réside dans les différentes perspectives, origines et orientations que nous apportons tous à notre travail. Chaque employé d'OLG ajoute de la valeur à notre organisation, et nous sommes déterminés à créer une culture dans laquelle les différences des employés sont valorisées et célébrées.

OLG reconnaît que l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) sont des éléments essentiels de sa culture. La pleine adhésion à ces principes donne à OLG un avantage commercial concurrentiel afin de mieux comprendre et desservir sa clientèle diversifiée, de favoriser un sentiment de bien-être et d'appartenance pour ses employés et de renforcer sa contribution à bâtir un meilleur Ontario.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie en matière d'EDI, OLG s'emploie à créer un lieu de travail inclusif. Ses groupes de ressources pour les employés sont une partie importante de ces efforts. Ils

rassemblent les gens qui partagent une identité, des caractéristiques ou des intérêts communs. En mai 2024, OLG a lancé son septième groupe de ressources, le Réseau de l'oiseau-tonnerre, qui vise à faire progresser les principes de vérité et de réconciliation au sein de la Société. Il s'ajoute aux six autres groupes de ressources existants pour les employés : le réseau français, le réseau des femmes, le réseau de la fierté, le réseau du bien-être mental, le réseau de la diversité culturelle et le réseau de l'inclusion des personnes handicapées d'OLG.

En novembre 2024, OLG a mené son enquête annuelle sur la diversité et l'inclusion, qui l'aide à mieux comprendre la composition de son personnel et la perception par ses employés de sa culture, de ses programmes et de ses politiques. Cette année, le nombre d'employés d'OLG qui ont pris part à l'enquête a augmenté de 17 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. La note d'OLG concernant l'inclusion a été de 68 % — bien que cette note soit inférieure de 4 % à la cible, elle demeure supérieure aux normes sectorielles. À l'exercice 2024-2025, OLG a commencé une transition vers une nouvelle stratégie triennale et a intégré une nouvelle équipe en matière d'EDI.

L'accent que nous mettons sur l'équité, la diversité et l'inclusion est une des façons dont nous nous efforçons d'améliorer l'environnement de travail de nos employés — et nous sommes encouragés de constater que bon nombre de nos employés estiment que l'organisation est un endroit où il fait bon travailler. Notre enquête annuelle sur la mobilisation des employés, menée en octobre 2024, a donné lieu à une note de mobilisation des employés de 83 %, ce qui est supérieur à la cible. En outre, en janvier 2025, nos employés ont contribué à placer OLG sur la liste des meilleurs employeurs au Canada de Forbes pour la quatrième année consécutive.

La sécurité psychologique en milieu de travail permet aux employés de se sentir valorisés, respectés et habilités à contribuer à leur plein potentiel. Les recherches ont toujours montré que les équipes se sentant en sécurité psychologique sont plus novatrices et plus performantes et ont un sentiment d'utilité plus profond. Cela favorise une culture gagnante qui stimule la réussite à long terme. En avril 2024, les équipes responsables de l'équité, de la diversité et de l'inclusion ainsi que du perfectionnement des talents d'OLG ont tenu des réunions en petits groupes de travail à l'intention des gestionnaires de personnes visant à cultiver l'empathie, l'appartenance et la sécurité psychologique en milieu de travail. Le cours a été offert à tous les employés d'OLG en décembre 2024 et en janvier 2025.

Nous mettons aussi l'accent sur la création d'un environnement dans lequel les employés d'OLG se sentent en sécurité et appuyés à l'égard de la prise de risques calculés qui permettent la croissance et l'innovation. En mars 2025, OLG a mené sa troisième enquête sur la culture du risque et vu sa note globale augmenter pour s'établir à 81 %, au-dessus de la cible de 78 %. Une note supérieure à 80 % indique que les employés sentent qu'OLG a une forte culture du risque.

Nos employés sont au service de notre raison d'être, qui consiste à contribuer à l'amélioration de l'Ontario, notamment en optimisant la valeur de nos activités pour notre actionnaire, le gouvernement de l'Ontario, et, en définitive, pour la population de la province. Nous veillons à atteindre nos objectifs de façon productive en cherchant de nouvelles méthodes de travail et en adoptant des approches souples afin d'offrir une excellente expérience de divertissement. Une des manières dont nous suivons le degré de productivité est en mesurant le PNRP total d'OLG par employé à temps plein de la Société, lequel s'est établi à 1,6 million de dollars à l'exercice 2024-2025. Bien qu'OLG ait continué à prendre des mesures pour gérer efficacement sa main-d'œuvre à l'exercice 2024-2025, son PNRP par employé à temps plein a été inférieur à la cible de 1,8 million de dollars à cause des défis économiques et concurrentiels persistants qui ont influé sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement.

| Progrès réalisés                    |                                                                             |                    |                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Indicateur de rendement clé         | Définition                                                                  | 2024-2025<br>Cible | 2024-2025<br>Réal |
| Note d'inclusion                    | Mesure l'inclusion en milieu de travail d'OLG au moyen de l'outil Diversio. | 72 %*              | 68 %              |
| Note de mobilisation des employés** | Mesure le sentiment des employés d'OLG.                                     | 78 % à 82 %        | 83 %              |
| Note de culture du risque           | Mesure l'état de la culture du risque au sein de la Société.                | 78 %*              | 81 %              |
| PNRP par ETP                        | Mesure le PNRP total par employé à temps plein d'OLG.                       | 1,8 M\$            | 1,6 M\$           |

\*Cible actualisée du Plan d'affaires des exercices 2025-2026 à 2028-2029.

\*\* OLG a utilisé la méthodologie d'enquête sur la mobilisation des employés de McLean and Company pour mesurer le taux d'employés qui sont « presque » et « entièrement » mobilisés.

## **PRIORITÉ N° 2.** Stimuler la croissance de la part de marché du jeu numérique et accélérer la mise en marché.

OLG a lancé pour la première fois le jeu en ligne en Ontario il y a dix ans, en janvier 2015, lors du lancement de PlayOLG. Depuis lors, le paysage du jeu numérique dans notre province a considérablement évolué. À l'époque, OLG livrait concurrence à un marché gris en tant que seul fournisseur légal de jeu en ligne en Ontario. Maintenant, nous sommes un des nombreux exploitants autorisés et réglementés.

L'ouverture du marché de l'Ontario à d'autres exploitants en avril 2022 offre aux joueurs en ligne plus d'options de jeu que jamais auparavant — et leurs préférences et leurs besoins évoluent rapidement. OLG continue d'être concurrentielle et de conserver une importante part du marché du jeu numérique en expansion de l'Ontario en améliorant et en élargissant constamment son offre de produits et ses plateformes.

Nous continuons de mettre l'accent sur la progression de notre capacité numérique et la fidélisation des joueurs en ligne, tout en acquérant et en intégrant sans relâche de nouveaux joueurs. À l'exercice 2024-2025, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 882 millions de dollars, soit 8 % de plus que la cible, et le nombre moyen de joueurs mensuels actifs en ligne a augmenté de 19 % en glissement annuel. En outre, le profit net revenant à la Province provenant des activités numériques d'OLG a atteint un nouveau sommet de 417 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, OLG a lancé plusieurs initiatives et produits liés au jeu numérique — et plus de 300 nouveaux jeux ont été lancés sur OLG.ca.

En juin 2024, OLG a lancé les jeux d'arcade, une nouvelle catégorie de jeux de casino en ligne qui offre aux joueurs une vaste gamme de jeux, des jeux classiques jusqu'aux nouvelles interprétations d'anciens jeux préférés. Les jeux d'arcade offerts sur OLG.ca et sur l'appli d'OLG sont notamment des jeux de types « effondrement », « appuyez » et « jeu télévisé ».

De plus, en mai 2024, OLG a annoncé le lancement du jeu en groupe sur OLG.ca et sur l'appli d'OLG qui permet aux joueurs de former des groupes en ligne, d'acheter des billets de loterie ensemble et d'effectuer le suivi des lots par voie électronique. Les produits de loterie offerts pour le jeu en groupe sont notamment LOTTO MAX, LOTTO 6/49, ONTARIO 49, LOTTARIO et l'option d'ajouter ENCORE.

À l'exercice 2024-2025, OLG a élargi les options de paiement sur sa plateforme numérique pour inclure des fournisseurs populaires comme Amex, Apple Pay et Interac (PROLINE+), tout en permettant aussi l'utilisation de fonds bonis aux joueurs utilisant le paiement direct. OLG a également

amélioré le processus d'inscription des joueurs en intégrant l'outil de vérification de l'identité de Persona qui utilise l'intelligence artificielle et aide à prendre en charge l'augmentation du nombre d'inscriptions de joueurs. En outre, OLG a créé, au profit des joueurs de loterie en ligne, un nouveau type de compte à inscription rapide qui fait passer la portion de connaissance de la clientèle du processus de l'étape de l'inscription à l'étape du paiement des lots.

| Progrès réalisés                 |                                               |                    |                   |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Indicateur de rendement clé      | Définition                                    | 2024-2025<br>Cible | 2024-2025<br>Réal |
| Recettes tirées du jeu numérique | Mesure les produits bruts tirés du jeu d'OLG. | 819 M\$            | 882 M\$           |

### **PRIORITÉ N° 3.** *Optimiser le jeu en établissement et trouver de nouvelles occasions de croissance.*

En partenariat avec ses fournisseurs de services de jeu dans les casinos, OLG demeure déterminée à améliorer le dynamisme et l'enthousiasme à long terme de l'expérience dans les casinos en Ontario. À l'exercice 2024-2025, ses fournisseurs de services ont investi 334 millions de dollars supplémentaires dans les immobilisations du secteur privé, pour des investissements totaux d'environ 2,9 milliards de dollars depuis 2017, ce qui a créé des emplois et généré des retombées économiques dans l'ensemble de l'Ontario.

En mai 2024, OLG s'est jointe aux représentants de Great Canadian Entertainment, de la Ville de Toronto et du gouvernement de l'Ontario pour célébrer l'ouverture officielle du nouveau Great Canadian Casino Resort Toronto. Le complexe d'un milliard de dollars offre presque toutes les expériences de jeu : une des plus grandes aires de jeu au pays, un centre de divertissement et des courses de chevaux. En outre, les progrès se sont poursuivis à l'exercice 2024-2025 quant au réaménagement majeur de 350 millions de dollars du casino à Rideau Carleton Raceway à Ottawa, dont l'ouverture officielle est prévue à l'exercice 2025-2026. Parallèlement, les travaux de construction étaient en cours pour agrandir et actualiser le casino de London et pour moderniser de façon importante Casino Rama Resort — les deux projets devant être achevés à l'exercice 2025-2026.

Trois casinos en Ontario ont célébré leur 25<sup>e</sup> anniversaire à l'exercice 2024-2025. En 1999, les casinos de Sault Ste. Marie, de London et de Sudbury ouvraient leurs portes en mai, en septembre et en novembre, respectivement. Au cours des 25 dernières années, les trois municipalités ont reçu un total combiné de 192 millions de dollars de la part d'OLG pour l'accueil des établissements de jeu — une somme qui a contribué au développement économique, y compris les infrastructures et la création d'emplois, ainsi qu'à d'autres priorités locales.

À l'exercice 2024-2025, OLG a continué son processus d'approvisionnement visant à sélectionner un fournisseur de services pour la gestion courante des activités de jeu du casino à Windsor — qui est le dernier établissement à passer par le processus d'approvisionnement d'OLG relatif au jeu en établissement. Le 9 mai 2025, OLG a annoncé avoir sélectionné Caesars Entertainment Windsor Limited comme fournisseur de services du casino à Windsor.

Nous travaillons aussi avec nos partenaires afin d'examiner et de saisir les occasions de réduction des formalités administratives, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire le fardeau administratif des exploitants. À l'exercice 2024-2025, OLG a achevé les modifications des accords liées à la réduction des formalités administratives de tous les fournisseurs de services des casinos, sauf un.

Le programme de jeu de bienfaisance d'OLG, de concert avec les partenaires sectoriels de la Société, continue d'améliorer la vie des Ontariens en appuyant approximativement 2 400 organismes de bienfaisance participants admissibles. Cet appui est offert par le biais de 37 centres de jeu de bienfaisance; il s'agit d'un partenariat entre OLG, les fournisseurs de services, les municipalités et les organismes de bienfaisance en Ontario. Depuis sa création en 2005, le programme de jeu de bienfaisance a amassé plus de 630 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance en Ontario. À la fin de l'exercice 2024-2025, le nouveau Delta Bingo à Etobicoke — l'établissement phare le plus grand de Delta Bingo & Gaming — était prêt à ouvrir ses portes au public. L'établissement, qui était auparavant situé sur l'avenue St. Clair Ouest à Toronto, est le premier centre de jeu de bienfaisance en Ontario à comprendre un centre *Jouez sensé* offrant tous les services.

OLG appuie aussi le secteur des courses de chevaux de l'Ontario en lui versant des fonds opérationnels annuels. En outre, nous travaillons en partenariat étroit avec la Commission des courses de l'Ontario pour promouvoir les courses de chevaux en tant qu'expérience de divertissement unique. À l'exercice 2024-2025, OLG a mené son deuxième sondage sur la contribution économique des courses de chevaux, en partenariat avec les hippodromes et les groupes et associations de courses de chevaux. Les résultats du sondage aideront OLG et le secteur à mieux comprendre l'évolution du paysage des courses de chevaux depuis la première étude d'impact économique exhaustive effectuée en 2019 et à quantifier les retombées économiques actuelles du secteur en Ontario.

Le maintien de relations solides avec nos partenaires sectoriels est essentiel pour accomplir nos priorités stratégiques et trouver de nouvelles possibilités de croissance. OLG effectue un suivi de la mesure de la satisfaction de ses partenaires du jeu en établissement par l'indice de recommandation client — un paramètre d'étude de marché couramment utilisé — qui mesure sur une échelle de 11 points la probabilité qu'un répondant mentionne OLG comme partenaire indéfectible. À l'exercice 2024-2025, l'indice de la Société a été de 39 — soit 11 points de plus que la cible.

À l'exercice 2024-2025, les produits bruts tirés du jeu (soit les recettes) dans les casinos se sont établis à 3,8 milliards de dollars, soit 10 % de moins que les prévisions. En outre, les fournisseurs de services de jeu dans les casinos ont employé environ 9 137 équivalents temps plein (ETP). Les produits bruts tirés du jeu dans les casinos et le nombre d'ETP des fournisseurs de services ont été inférieurs aux cibles puisqu'ils ont tous deux été touchés par les pressions économiques continues influant sur les dépenses discrétionnaires dans les casinos.

| Progrès réalisés                                           |                                                                                                                                                                                                                                                  |                    |                   |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Indicateur de rendement clé                                | Définition                                                                                                                                                                                                                                       | 2024-2025<br>Cible | 2024-2025<br>Réal |
| Indice de recommandation du client du jeu en établissement | Évalue la satisfaction des fournisseurs de services et des partenaires du secteur envers leur partenariat avec OLG au moyen d'une version personnalisée de l'indice de recommandation client, un paramètre d'étude de marché couramment utilisé. | 28                 | 39                |
| Indicateur Produits bruts tirés du jeu dans les casinos    | Mesure les produits bruts tirés du jeu d'OLG.                                                                                                                                                                                                    | 4,26 G\$           | 3,82 G\$          |
| Indicateur ETP des fournisseurs de                         | Mesure le nombre total d'ETP des fournisseurs de services dans nos casinos.                                                                                                                                                                      | 10 035             | 9 137             |

|                                                                |                                                                                     |         |         |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| services de jeu dans les casinos                               |                                                                                     |         |         |
| Indicateur Investissements en immobilisations dans les casinos | Mesure les investissements en immobilisations annuels des fournisseurs de services. | 275 M\$ | 334 M\$ |

**PRIORITÉ N° 4. Éliminer les obstacles à l'élargissement du secteur de la loterie et en tirer activement profit en tant qu'avantage concurrentiel.**

La loterie est au centre de nos activités et demeure une source importante de valeur de notre marque dans la province. Nous reconstituons notre portefeuille de produits de loterie populaires et élargissons notre portée dans de nouveaux canaux de distribution, tout en investissant dans de nouvelles technologies qui permettent d'accélérer la mise en marché et en lançant de nouvelles façons palpitantes et pratiques de jouer.

En juin 2024, nous avons commencé le déploiement de 569 terminaux de loterie en libre-service supplémentaires dans certains magasins, le nombre total de terminaux sur le marché étant maintenant de 710. Les terminaux offrent tous les jeux de loterie à tirages nationaux et régionaux, ainsi qu'une variété de produits INSTANT. En septembre 2024, l'Ontario est devenue la première province à lancer la vente de certains produits de loterie nationaux aux caisses des magasins Dollarama en Ontario.

Alors que nous continuons d'élargir notre portée, nous lançons aussi de nouveaux jeux passionnants — inspirés par ce que nos clients veulent — et améliorons les jeux existants que nos joueurs apprécient.

Les clients courent maintenant la chance de gagner un gros lot de LOTTO MAX plus important pour le même prix du billet après que le montant maximal du gros lot soit passé de 70 millions de dollars à 80 millions de dollars en septembre 2024. Le gros lot de LOTTO MAX a atteint pour la première fois le nouveau plafond de 80 millions de dollars au cours du même mois — et un des deux billets gagnants de ce tirage a été vendu en Ontario.

En juin 2024, nous avons lancé TRIPLE MILLIONS — un nouveau jeu palpitant ayant une structure de style tombola qui garantissait que tous les lots seraient gagnés. Le jeu d'une durée limitée comprenait 408 lots allant de 1 000 \$ à 1 million de dollars et trois lots Mise-tôt de 50 000 \$.

OLG est fière de soutenir depuis longtemps les athlètes amateurs en Ontario. En juillet 2024, juste à temps pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, OLG a lancé un nouveau jeu INSTANT QUEST FOR GOLD à 2 \$, qui mettait en vedette les athlètes amateurs de l'Ontario qui ont reçu du financement du programme Quest for Gold au cours de leur carrière. Le programme Quest for Gold de l'Ontario soutient les athlètes amateurs de haut niveau en allégeant le fardeau financier lié à l'entraînement et aux frais de subsistance, ce qui leur permet de poursuivre leur rêve olympique et paralympique.

De plus, en novembre 2024, OLG a lancé son premier jeu INSTANT MONEY MACHINE à 5 \$ unique en son genre. Les gagnants d'un gros lot ont l'occasion d'entrer dans une vraie MONEY MACHINE dans laquelle ils disposent de 30 secondes pour amasser autant de « billets » qu'ils le peuvent afin d'obtenir un lot garanti allant de 25 000 \$ à 100 000 \$.

Outre le lancement de produits nouveaux ou améliorés, nous continuons de chercher de nouvelles façons d'offrir des expériences de jeu mobilisatrices et sans pareilles. Cela comprend la collection Thrift Drop de LOTTO MAX qui a été lancée en juillet 2024. La promotion d'une durée limitée offrait

aux Ontariens la chance d'acheter des articles d'une collection d'œuvres d'art portables, notamment des chandails à capuchon, des vestes et des t-shirts faits à la main entièrement à partir de tissus revalorisés. L'achat comprenait aussi un boni de loterie échangeable contre l'équivalent d'un an de billets de LOTTO MAX. Toutes les recettes tirées de la collection Thrift Drop ont été versées à un organisme de bienfaisance d'Ottawa qui s'efforce de réduire les déchets textiles et d'habiliter les femmes en développant leurs habiletés en couture.

À l'exercice 2024-2025, le taux de participation à la loterie, qui mesure la fréquence à laquelle les Ontariens jouent à la loterie, a été conforme à la cible de 46 %. De plus, les recettes tirées de la loterie en magasin ont totalisé 4,15 milliards de dollars, ce qui est inférieur à la cible en raison de la diminution des ventes moyennes par gros lot de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49 et des ventes de jeux de loto régionaux plus faibles que prévu.

| Progrès réalisés                                    |                                                                      |                    |                   |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Indicateur de rendement clé                         | Définition                                                           | 2024-2025<br>Cible | 2024-2025<br>Réal |
| Indicateur Participation des joueurs                | Mesure la fréquence à laquelle les Ontariens jouent avec OLG.        | 46 %               | 46 %              |
| Indicateur Recettes tirées de la loterie en magasin | Mesure les résultats annuels d'OLG en matière de loterie en magasin. | 4,43 G\$           | 4,15 G\$          |

**PRIORITÉ N° 5.** *Être entièrement axés sur la compréhension de nos clients et sur la santé des joueurs — et être un partenaire exceptionnel pour nos partenaires.*

Dans tous les secteurs d'activité, OLG accorde la priorité à la santé des joueurs et fait évoluer ses produits et ses méthodes de travail pour satisfaire les attentes des clients. OLG est entièrement axée sur la compréhension de ses clients pour tous les produits et canaux. Nous investissons dans nos outils et nos plateformes liés à l'expérience client pour mieux comprendre le client afin de pouvoir rapidement interpréter les nouvelles préférences et nous y adapter — et d'améliorer le parcours client de bout en bout.

À l'exercice 2024-2025, OLG a mis en œuvre une plateforme Données du client pour l'aider à personnaliser le marketing et le soutien aux joueurs dans tous les canaux et élargi son programme Voix du client, une plateforme d'écoute et de gestion de l'expérience des clients afin de sonder continuellement plus de 200 000 clients par an.

OLG mesure la satisfaction de ses clients à l'égard de leur expérience de jeu par le biais de deux taux de satisfaction des clients — un qui est axé sur les produits et l'autre, sur les services. À l'exercice 2024-2025, nos taux de satisfaction des clients à l'égard des produits et des services ont été de 52 % et de 73 %, respectivement. Les deux taux étaient légèrement inférieurs, de 1 %, à la cible.

Il a été difficile à l'exercice 2024-2025 d'atteindre nos cibles en matière de satisfaction des clients. Les renseignements recueillis à partir du programme Voix du client ont dévoilé un paysage de divertissement en pleine évolution, marqué par la diminution du nombre de visites dans les canaux traditionnels et par l'évolution des préférences quant aux produits. Ce changement a fait reculer le nombre de joueurs occasionnels et augmenter les attentes des clients.

De nos jours, les clients recherchent des expériences plus amusantes, plus sociales et plus interactives qui sont pratiques et sur demande. OLG réagit en lançant de nouvelles expériences qui font écho chez les joueurs actuels et futurs. Cela comprend le lancement d'une nouvelle catégorie —

les jeux d'arcade — sur OLG.ca et sur l'application d'OLG, le lancement du jeu Money Machine chez les détaillants de loterie et l'ajout des combos même match sur PROLINE. Pour suivre l'évolution du marché et du paysage client, OLG a aussi élaboré une nouvelle segmentation de la clientèle à l'échelle de la Société et un plan cohérent afin de stimuler une croissance durable de la clientèle. Ce plan met l'accent sur la nécessité que notre marque, nos produits et nos expériences évoluent conjointement et concordent avec l'accent que notre organisation met sur un segment client pour l'avenir.

OLG met l'accent sur la santé des joueurs. Nous savons qu'un écosystème de participants et d'activités et un esprit de collaboration et de partenariat sont nécessaires pour notre réussite en matière de jeu responsable. C'est pourquoi en octobre 2024, OLG a rassemblé ses fournisseurs de services de jeu en établissement et d'autres représentants sectoriels pour le forum *Jouez sensé* – un événement annuel consacré au partage de connaissances et aux changements positifs en matière de jeu responsable dans les casinos et les centres de jeu de bienfaisance de l'Ontario. Depuis 2010, les champions *Jouez sensé* font progresser la culture et la sensibilisation en ce qui a trait au programme *Jouez sensé* auprès du personnel et des joueurs dans les casinos en Ontario. À l'exercice 2024-2025, OLG a créé le rôle des champions dans les centres de jeu de bienfaisance, où ils appuient maintenant leurs collègues en tant que facilitateurs clés du jeu responsable et de la réduction des effets dommageables.

Tous les employés d'OLG contribuent au programme *Jouez sensé*, quel que soit leur poste. OLG est déterminée à accroître la sensibilisation interne à l'égard du programme et à s'assurer que les employés comprennent l'importance d'aider les joueurs à faire des choix éclairés relativement au jeu. En mars 2025, OLG a tenu un forum *Jouez sensé* expressément pour son personnel dans l'ensemble de l'organisation. L'événement mettait en vedette des conférenciers invités spécialisés et des ateliers de formation en vue de doter les employés des outils et des connaissances dont ils ont besoin pour garder la santé des joueurs au premier plan de tous les aspects des activités de la Société. En outre, le personnel des Services aux joueurs du Service à la clientèle a suivi une formation exhaustive supplémentaire à l'exercice 2024-2025. La formation a été offerte par des animateurs dans le domaine du rétablissement d'un trouble du jeu afin d'aider les membres de l'équipe du Service à la clientèle à reconnaître les signes précurseurs du jeu problématique lorsqu'ils interagissent avec les joueurs, en particulier les joueurs en ligne, et à intervenir adéquatement. Au cours du prochain exercice, OLG prévoit lancer une formation actualisée et améliorée sur le programme *Jouez sensé* à l'intention du personnel de tous les niveaux de l'organisation.

Les données empiriques sont la base de notre programme *Jouez sensé*, et nous utilisons des indicateurs de rendement clés, des paramètres et des analyses prédictives pour continuellement améliorer les efforts que nous déployons de façon mesurable. Nous utilisons notamment l'indice de santé des joueurs de la Société, qui mesure le risque de jeu problématique de nos joueurs dans tous les secteurs d'activité d'OLG. Bien que toutes les cibles divisionnelles en matière de santé des joueurs aient été atteintes à l'exercice 2024-2025, l'indice global de santé des joueurs de la Société a été inférieur de moins de 1 % à la cible. Cela s'explique par la diminution du taux de participation à la loterie au quatrième trimestre, ce qui a eu une incidence disproportionnée sur les résultats de la Société pour l'exercice. La loterie contribue habituellement à une grande partie de l'indice de la Société et a donné lieu par le passé à d'excellents résultats en matière de santé des joueurs. Les indices de santé des joueurs d'OLG demeurent forts dans l'ensemble et son indice de 94 % se compare avantageusement au niveau de référence de la population de l'Ontario et aux résultats d'autres autorités compétentes en matière de loterie et de jeu au Canada.

OLG continuera d'établir des cibles ambitieuses en matière de santé des joueurs pour ses divisions et l'ensemble de la Société. Nous sommes déterminés à améliorer et à faire évoluer notre programme

de jeu responsable *Jouez sensé* grâce aux nouvelles recherches et aux pratiques exemplaires — puisque nous valorisons le bien-être global de nos joueurs et que nous voulons qu'ils jouent de façon éclairée et responsable.

| Progrès réalisés                            |                                                                           |                    |                   |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Indicateur de rendement clé                 | Définition                                                                | 2024-2025<br>Cible | 2024-2025<br>Réal |
| Taux de satisfaction des clients (produits) | Mesure le taux de joueurs satisfaits des produits en magasin et en ligne. | 53 %*              | 52 %              |
| Taux de satisfaction des clients (services) | Mesure le taux de joueurs satisfaits des services en magasin et en ligne. | 74 %*              | 73 %              |
| Indice de santé des joueurs de la Société** | Mesure la santé des joueurs dans tous les secteurs d'activité d'OLG.      | 95 %*              | 94 %              |

\* Cible actualisée du Plan d'affaires des exercices 2024-2025 à 2027-2028 d'OLG.

\*\* L'indice est calculé, au moyen d'un questionnaire sur le jeu problématique envoyé trimestriellement, en tant qu'estimation du pourcentage de tous les joueurs récents d'OLG dont le risque d'être aux prises avec un problème de jeu n'est pas potentiellement élevé.

**PRIORITÉ N° 6.** *S'assurer que nos activités internes permettent l'exécution efficace et réussie de nos priorités stratégiques et de nos objectifs organisationnels.*

En améliorant nos capacités, nos processus et nos technologies, nous pouvons nous assurer qu'ils permettent l'exécution efficace et réussie de nos priorités stratégiques. Nos initiatives habilitantes opérationnelles sont nos fonctions de services partagés liées aux technologies, aux outils, aux gens et aux processus qui appuient la façon dont nous travaillons ensemble, réalisons des gains d'efficacité et atténuons les risques.

OLG ne tolère pas la fraude, le blanchiment d'argent, ni les crimes financiers dans ses établissements de jeu ou par le biais de ses services. Nous avons un excellent programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes qui vise à prévenir, à détecter et à combattre les risques potentiels de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes dans tous les établissements de jeu que nous exploitons et gérons et à satisfaire ou dépasser toutes les exigences réglementaires en la matière. Dans le cadre de son programme, OLG collabore avec l'ensemble de l'écosystème de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris les exploitants d'établissements de jeu, les organismes de réglementation et les forces de l'ordre. La Société améliore continuellement ses politiques et ses procédures, offre des séances de formation aux exploitants et à son personnel et surveille les enjeux potentiels. OLG collabore aussi avec les forces de l'ordre pour protéger les détaillants de loterie par le biais de la sensibilisation à la prévention de la fraude et leur a fourni des renseignements et des éléments de preuve qui ont mené à des arrestations de criminels ciblant ses détaillants.

Nous prenons au sérieux l'intégrité du jeu et utilisons un indice de santé en matière de lutte contre le blanchiment d'argent pour mesurer l'efficacité opérationnelle des éléments du programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. À l'exercice 2024-2025, l'indice de santé en matière de lutte contre le blanchiment d'argent d'OLG s'est établi à 93 %.

La cybersécurité est un autre domaine prioritaire pour OLG. Nous élaborons et mettons en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité d'entreprise pour protéger nos informations et nos technologies, ainsi que pour nous assurer que la Société et nos fournisseurs de services tiers sont dotés de mécanismes et de contrôles de sécurité.

En novembre 2024, nous avons tenu notre deuxième sommet sur la cybersécurité à l'intention de nos fournisseurs de services de casino traditionnel qui a mis l'accent sur l'intelligence artificielle (IA) et sur son influence rapide sur le paysage de la cybersécurité. Notre groupe d'invités composé de partenaires du secteur et de grands spécialistes a mené des discussions importantes sur la façon dont l'IA peut aider le secteur du jeu à se protéger contre les nouvelles menaces. Les informations et les stratégies mises en commun ont permis à nos partenaires du secteur du jeu de renforcer leur propre résilience à l'égard des menaces à la cybersécurité, ce qui nous aide tous, en fin de compte, à mieux protéger les joueurs.

En janvier 2025, à la suite d'un projet pilote couronné de succès, OLG a lancé une nouvelle solution de sécurité des courriels pour les employés, Darktrace. Utilisant l'IA pour détecter les menaces sophistiquées par courriel et pour y réagir, Darktrace aide à intervenir pour protéger les employés d'OLG contre un vaste éventail de cyberattaques ciblant les boîtes de réception des courriels.

| Progrès réalisés                                                    |                                                                                                  |                    |                   |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Indicateur de rendement clé                                         | Définition                                                                                       | 2024-2025<br>Cible | 2024-2025<br>Réal |
| Indice de santé en matière de lutte contre le blanchiment d'argent* | Mesure une série d'indicateurs qui évaluent les résultats d'OLG et des fournisseurs de services. | 85 %               | 93 %              |

*\* Indice composé mesurant l'efficacité opérationnelle des éléments du programme de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.*

## DURABILITÉ À OLG

Depuis 50 ans, OLG existe pour faire du bien. Depuis le tout premier tirage de loterie en 1975, OLG contribue à l'amélioration de l'Ontario — c'est notre raison d'être, ce que nous défendons et ce qui nous guide sur notre chemin vers un avenir plus durable.

Nous collaborons étroitement avec tous les intervenants afin de concrétiser notre raison d'être tous les jours — qu'il s'agisse de verser des produits d'exploitation à la Province pour qu'elle investisse dans les priorités gouvernementales, de travailler avec nos partenaires pour renforcer les collectivités et créer des emplois locaux ou de promouvoir une solide culture du jeu responsable afin d'aider les joueurs à faire de bons choix en matière de jeu.

Nous reconnaissons le rôle important que jouent les efforts que nous déployons en matière de durabilité dans le renforcement de l'incidence positive que nous avons en Ontario. La durabilité relie la manière dont nous faisons du bien dans tous nos secteurs d'activité et appuie l'essentiel en aidant à accroître l'incidence et la valeur à long terme. Alors que nous nous efforçons de faire progresser la durabilité, nous mesurons notre incidence par rapport à trois principaux piliers d'action — le bien des joueurs, le bien des collectivités et le bien de la Société. Cela comprend notre travail dans trois domaines prioritaires : le jeu responsable (JR), le renforcement de nos relations avec les communautés autochtones et notre engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

### JEU RESPONSABLE – PROGRAMME *JOUEZ SENSÉ*

Nous savons que, pour continuer de faire du bien pour l'Ontario, nous devons continuer d'accorder la priorité à nos joueurs et de nous efforcer de constituer une clientèle de joueurs saine et durable. OLG investit chaque année pour accorder la priorité à la santé et à la sécurité des joueurs de façon à contribuer à la génération de produits d'exploitation, à la croissance et à la stabilité financière à long terme de ses activités — ce qui, à son tour, accroît encore plus sa capacité de donner en retour.

À l'exercice 2024-2025, OLG a consacré plus de 34 millions de dollars à son programme et à ses ressources en matière de JR, notamment les centres *Jouez sensé*, la sensibilisation et les technologies, la prestation de programmes, la formation du personnel et l'autoexclusion. Nous avons aussi continué à rénover les centres *Jouez sensé* dans les casinos et les centres de jeu de bienfaisance pour créer un espace éducatif plus accessible et plus informatif pour les joueurs. Les centres *Jouez sensé* sont situés dans les casinos et les centres de jeu de bienfaisance et sont exploités au nom d'OLG par le Conseil du jeu responsable (CJR). En juillet 2024, OLG, de concert avec le chef de la Première Nation de Rama, Ted Williams, et les membres du CJR, a célébré le lancement du centre *Jouez sensé* nouvellement rénové et relocalisé au Casino Rama Resort. Toutes les parties ont collaboré étroitement avec la Première Nation de Rama pour intégrer des éléments adaptés à la culture anichinabée dans la conception du centre. À la fin de l'exercice 2024-2025, neuf centres *Jouez sensé* avaient été rénovés, d'autres travaux de rénovation étant prévus à l'exercice 2025-2026.

Dans le secteur du jeu numérique, OLG continue d'examiner et d'améliorer son programme de JR pour les joueurs en ligne afin de constituer une clientèle de joueurs en ligne saine et durable. Pour accroître notre engagement à appuyer les joueurs à risque, nous améliorons les outils *Jouez sensé* afin de fournir davantage d'informations et de soutien, y compris le nouveau tableau de bord Mon historique de jeu conçu pour aider les joueurs à faire le suivi de leur jeu et de leurs limites *Jouez sensé*. À l'exercice 2024-2025, OLG a aussi lancé le centre *Jouez sensé* virtuel, qui élargit le soutien offert en matière de jeu responsable dans les casinos à ses joueurs en ligne par l'entremise d'un numéro de téléphone réservé à cet effet. Les joueurs qui appellent à ce numéro peuvent parler

directement au personnel du CJR, qui peut les aider à trouver les ressources nécessaires ou les orienter vers celles-ci.

Nous savons que l'autoexclusion peut être un outil efficace lorsque les joueurs estiment qu'ils doivent éviter le jeu. Ma pause jeu, qui fait partie du vaste éventail d'outils de JR du programme *Jouez sensé* d'OLG, offre aux joueurs flexibilité, contrôle et choix — qu'ils souhaitent prendre une pause du jeu dans un casino ou un centre de jeu de bienfaisance en Ontario ou sur OLG.ca. En août 2024, Jeux en ligne Ontario a annoncé avoir sélectionné un fournisseur de services pour développer un nouveau système d'autoexclusion centralisé pour l'Ontario, qui sera le premier en son genre en Amérique du Nord. Grâce à ce nouveau système, les joueurs pourront s'autoexclure de tous les sites de jeu en ligne réglementés en Ontario en même temps, y compris OLG.ca.

À l'exercice 2024-2025, le programme *Jouez sensé* d'OLG a de nouveau obtenu le niveau d'accréditation le plus élevé (niveau 4) de la World Lottery Association (WLA). OLG obtient ce niveau d'accréditation depuis 2010. En outre, notre site de jeu en ligne, OLG.ca, a été reconnu par JR vérifié, le programme d'accréditation de jeu responsable le plus exhaustif au monde.

## **ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

OLG est très engagée dans sa relation avec les Premières Nations par le biais d'une approche plus collaborative et du travail qui fait progresser la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Nous cherchons toujours de nouvelles façons de renforcer notre relation avec les Premières Nations en Ontario en créant de nouvelles voies de compréhension, de respect et d'action.

OLG verse 1,7 % de ses produits bruts annuels, tels qu'ils sont définis dans l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière, à l'Ontario First Nation (2008) Limited Partnership (OFNLP), qui les distribue ensuite à 132 Premières Nations en Ontario. À l'exercice 2024-2025, le paiement en vertu de cette entente s'est établi à 186 millions de dollars. En outre, la Première Nation mississauga de l'île Scugog (MSIFN), qui accueille le Great Blue Heron Casino, et la Première Nation chippewa de Rama (RFN), qui accueille le Casino Rama, bénéficient directement des paiements liés aux établissements — ainsi que du développement économique direct et indirect, y compris la création d'emplois.

Nous savons que notre engagement à l'égard des communautés autochtones en Ontario ne doit pas se limiter à l'aide financière. Nous élaborons une feuille de route intitulée « Stratégie de réconciliation d'OLG », qui fournira une voie réfléchie et réalisable pour faire progresser les principes de vérité et de réconciliation afin de renforcer notre relation avec les Premières Nations.

En mai 2024, nous avons franchi une étape importante dans les efforts que nous déployons pour mobiliser nos employés à l'égard de ce travail essentiel en lançant le tout premier réseau axé sur les Autochtones, le Réseau de l'oiseau-tonnerre. Le groupe dirigé par les employés prendra part à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation à l'intérieur et à l'extérieur des murs d'OLG en aidant les employés de la Société à célébrer la culture autochtone, à approfondir leurs connaissances et à créer une capacité organisationnelle pour tisser des liens avec les communautés autochtones.

À l'exercice 2024-2025, les employés d'OLG ont participé à certaines séances du programme de formation dirigé par des Autochtones « *Grow with Gabegendaadowin* » de l'Algoma University afin de mieux comprendre les conséquences des pensionnats. Le cours, nommé d'après un mot signifiant « respect mutuel », « obligeance » et « souci des autres », est un programme d'apprentissage interactif de deux jours qui s'efforce de combler les écarts de connaissances et de cultures entre les Autochtones et les non-Autochtones; il aidera les employés d'OLG à mieux desservir ces communautés.

## ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

OLG valorise et promeut l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) en tant qu'éléments essentiels de sa culture. Nous nous efforçons de créer un environnement dans lequel les employés peuvent être eux-mêmes et utiliser leur imagination, leurs expériences et leurs capacités uniques au bénéfice de la population et de la province de l'Ontario.

Notre engagement à l'égard de l'EDI nous aide à mieux desservir nos collectivités. Il nous renseigne sur la constitution de notre main-d'œuvre et sur la manière dont les employés perçoivent notre culture, nos programmes et nos politiques. L'EDI fait partie intégrante de tous les aspects des activités d'OLG et la compréhension de ces principes nous aide à atteindre de meilleurs résultats.

L'accent que nous mettons sur l'EDI a permis de réaliser des progrès significatifs quant à la création d'une culture plus inclusive. Certains de ces progrès ont obtenu une reconnaissance externe. En juillet 2024, OLG a notamment été sélectionnée pour le palmarès de Forbes des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité pour la deuxième année consécutive.

À l'exercice 2024-2025, la sensibilisation des employés à l'égard de divers sujets a continué d'être une priorité, notamment la formation des employés et des dirigeants sur le renforcement de la sécurité psychologique des employés. En outre, nos groupes de ressources pour les employés ont tenu de nombreux événements éducatifs visant à sensibiliser et à élargir la compréhension de sujets pertinents et tendances en matière d'EDI. Ces événements rassemblent les employés d'OLG dans un lieu sûr pour exprimer leurs idées, susciter un sentiment d'alliance et partager des expériences qui influent sur le milieu de travail.

## RÉGIE

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* (la Loi). Classée comme entreprise opérationnelle, OLG compte un unique actionnaire, le gouvernement de l'Ontario. Pendant l'exercice 2024-2025, OLG relevait du ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux par l'entremise de son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et son président sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président du conseil et les membres du conseil ne sont pas des employés à temps plein et ne sont pas membres de la direction.

## MANDAT DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration d'OLG sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, par décret, sur recommandation du Premier ministre et du ministre. Ils apportent l'expérience qu'ils ont acquise au sein d'un large éventail d'entreprises et de secteurs, publics et privés, ainsi que des compétences très diversifiées dans des domaines comme la gouvernance, la transformation opérationnelle, les politiques publiques, les relations avec les Premières Nations, la cybersécurité, la responsabilité sociale d'entreprise, le JR, etc. Le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction d'OLG aide la Société à optimiser ses résultats et à accroître la rentabilité pour son actionnaire en assumant les responsabilités ci-dessous :

- établir les buts, les objectifs et les stratégies d'OLG conformément au mandat de cette dernière et aux politiques gouvernementales applicables;
- approuver le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets d'exploitation et d'immobilisations;
- définir et évaluer les risques opérationnels;
- examiner la pertinence et l'efficacité des contrôles internes en matière de gestion des risques;
- évaluer le rendement du président et chef de la direction;
- surveiller l'application d'un code de conduite pour s'assurer que les relations avec les clients, les fournisseurs et le personnel sont conformes aux normes les plus rigoureuses, en tenant compte des valeurs éthiques et des intérêts de la collectivité dans le cadre de toutes les activités commerciales;
- suivre le rendement global de la Société;
- se tenir au courant et donner son avis, au besoin, sur les communications avec le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants;
- assurer le respect des politiques clés, des lois et des règlements.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs suivants étaient membres du conseil d'administration pendant l'exercice 2024-2025.

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration d'OLG au cours de l'exercice 2024-2025 s'est établie à 282 600 \$.

| Administrateur/<br>administratrice   | Mandat(s)                                                                                                                                                                                  | Nombre de<br>présences<br>aux réunions<br>du conseil | Rémunération <sup>1</sup>     |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Jim Warren<br>(président du conseil) | Du 21 déc. 2021 au 20 déc. 2024 et du 21 déc. 2024 au 20 déc. 2025                                                                                                                         | 7                                                    | 146 700 \$                    |
| Joseph Bisceglia                     | Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026                                                                                                                                                            | 7                                                    | 14 100 \$                     |
| Karen Gordon                         | Du 30 mars 2022 au 29 mars 2025 et du 24 avr. 2025 au 23 avr. 2026                                                                                                                         | 7                                                    | 17 200 \$                     |
| Vikram Khurana                       | Du 17 janv. 2020 au 16 janv. 2023 et du 17 janv. 2023 au 16 janv. 2026                                                                                                                     | 6                                                    | 15 100 \$                     |
| Jean Major                           | Du 22 juin 2023 au 21 juin 2026                                                                                                                                                            | 7                                                    | 15 500 \$                     |
| Tom Marinelli                        | Du 10 mars 2022 au 9 mars 2025                                                                                                                                                             | 7                                                    | 18 000 \$                     |
| Robert Poirier                       | Du 30 mars 2022 au 29 mars 2025 et du 24 avr. 2025 au 23 avr. 2026                                                                                                                         | 7                                                    | 18 350 \$                     |
| Jennifer Roedding                    | Du 10 mars 2022 au 9 mars 2025                                                                                                                                                             | 7                                                    | 25 050 \$                     |
| Steve Williams                       | Du 27 mai 2015 au 26 mai 2017, du 27 mai 2017 au 29 mai 2019, du 30 mai 2019 au 29 mai 2021, du 30 mai 2021 au 29 mai 2023, du 30 mai 2023 au 29 mai 2025 et du 5 juin 2025 au 4 juin 2026 | 5                                                    | 12 600 \$                     |
|                                      |                                                                                                                                                                                            |                                                      | <b>Total :<br/>282 600 \$</b> |

<sup>1</sup> La rémunération comprend la présence aux réunions du conseil, la préparation et la participation à diverses réunions des comités du conseil et à d'autres activités du conseil. Certains présidents de comité reçoivent une rémunération supplémentaire.

Les biographies des membres actuels du conseil se trouvent à <https://about.olg.ca/our-company/our-people/our-board-of-directors/?lang=fr>.

## COMITÉS DU CONSEIL

Au 31 mars 2025, le conseil d'administration d'OLG exerçait ses activités par l'entremise de quatre comités de travail.

### COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité d'audit et de gestion des risques aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle en examinant et en surveillant les états financiers de la Société, ses contrôles internes de l'information financière, son programme d'immobilisations, son programme de gestion des risques d'entreprise et ses systèmes de conformité, y compris la *Loi sur la réglementation des jeux* et ses programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et de cybersécurité. Le comité a aussi un sous-comité visant spécifiquement à faciliter la surveillance de la conformité. De plus, le comité aide le conseil d'administration en examinant et en surveillant les questions financières de la Société. Il examine le cadre, les politiques et les procédures budgétaires, surveille l'élaboration du budget annuel et des projections et y contribue et examine les résultats financiers.

### COMITÉ DE RÉGIE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité de régie et de responsabilité sociale aide le conseil à élaborer et à surveiller les politiques et pratiques de régie. Il contribue au repérage des politiques à examiner et soumet des recommandations à l'examen du conseil afin de s'assurer que la Société applique les normes les plus rigoureuses en matière de régie d'entreprise. De plus, le comité aide le conseil d'administration et la Société à s'assurer qu'elle exerce ses activités de manière socialement responsable. Le comité examine et surveille des éléments comme le jeu responsable, l'intégrité des jeux et les aspects importants de la responsabilité sociale qui doivent être pris en compte dans l'offre de jeux en Ontario.

### COMITÉ DES PERSONNES, DE LA CULTURE ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le Comité des personnes, de la culture et de la rémunération s'assure que la Société a une échelle de rémunération, une structure et des capacités organisationnelles, un programme de santé et de sécurité, une gestion du rendement, une planification de la relève, un service de relations avec les employés et une force organisationnelle suffisante au niveau de la haute direction pour réaliser ses buts à court et à long terme. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration des recommandations au sujet de la rémunération et des régimes d'avantages.

### COMITÉ DE TRANSFORMATION ET DES TECHNOLOGIES

Le Comité de transformation et des technologies aide le conseil à surveiller les questions d'élaboration et d'examen des plans stratégiques de la Société et d'élaboration, d'examen et de mise en œuvre des technologies de l'information qui y sont associées et des importants plans et programmes de transformation opérationnelle visant l'atteinte de la mission, de la vision, de l'orientation stratégique, des objectifs et des buts de la Société.

*Les renseignements sur les comités du conseil d'administration d'OLG et sur leurs membres se trouvent à <https://about.olg.ca/our-company/our-people/our-board-committees/?lang=fr>.*

## ÉQUIPE DE DIRECTION

Au 31 mars 2025, les membres de la haute direction chargés des activités courantes étaient :

**Duncan Hannay**, président et chef de la direction

**Pinder Basi**, dirigeant principal, Finances; dirigeant principal intérimaire, Loterie et Service à la clientèle

**Hestie Benn**, vice-présidente, Audit interne

**Michelle Eaton**, vice-présidente principale, Affaires de la Société

**Janine Leahey**, dirigeante principale, Technologie et Information

**David Pridmore**, dirigeant principal, Jeu

**Tony Wong**, vice-président principal, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Contentieux et Secrétariat général; dirigeant principal intérimaire, Risques

**Esther Zdolec**, vice-présidente principale, Personnes et Culture

*Les biographies des membres actuels de l'équipe de direction se trouvent à <https://about.olg.ca/our-company/our-people/our-leadership-team/?lang=fr>.*

# **RAPPORT DE GESTION**

**Exercice clos le 31 mars 2025**

## **1. Introduction et informations présentées**

Le présent rapport de gestion commente la situation financière consolidée et la performance financière de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») et doit être interprété en tenant compte des états financiers consolidés audités d'OLG de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les montants sont présentés en dollars canadiens et arrondis au million le plus proche.

Certains chiffres comparatifs contenus dans le présent rapport de gestion ont été reclassés à partir du rapport annuel de l'exercice 2023-2024 d'OLG, au besoin, pour refléter la présentation du dernier exercice. De plus, certains chiffres budgétaires contenus dans le présent rapport de gestion ont été actualisés à partir du plan d'affaires de l'exercice 2024-2025 d'OLG. Compte tenu des changements organisationnels qui ont été apportés entre la Loterie et les Services généraux à l'exercice 2024-2025 pour appuyer la stratégie « ON joue », certaines charges sont passées d'un secteur d'activité à l'autre. En outre, pour présenter la portion des Services généraux qui est attribuée au soutien des secteurs d'activité générant des produits d'exploitation, les charges des Services généraux ont été attribuées aux secteurs d'activité à l'exercice 2024-2025. Les charges des Services généraux sont engagées par les fonctions qui fournissent un soutien intégral aux activités et permettent à OLG d'obtenir des résultats grâce aux gens, à un soutien stratégique et aux technologies. L'expertise et les services sont offerts au sein de la Société à l'appui des trois secteurs d'activité.

Il est à noter que les chiffres ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que certains tableaux pourraient ne pas correspondre au total ni être croisés.

Le conseil d'administration, sur recommandation de son Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 24 juin 2025.

## **Déclarations prospectives**

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur le rendement commercial et financier futur, attendu ou potentiel. Pour OLG, les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les déclarations concernant de possibles initiatives de transformation, les prévisions des futurs produits d'exploitation et du profit et d'autres déclarations sur des événements ou des conditions à venir. Les déclarations prospectives comportent des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats prévus. Ces incertitudes comprennent, entre autres : la conjoncture économique, la demande des clients, l'évolution des politiques gouvernementales, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel et le moment et l'envergure des investissements potentiels dans les immobilisations.

Bien que ces déclarations reposent sur les estimations et les attentes de la direction et les données concurrentielles, financières et économiques actuellement accessibles, elles sont fondamentalement incertaines. Le lecteur est prié de noter que plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les conditions et les résultats commerciaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont contenus dans le présent rapport.

## Mesures non conformes aux IFRS

Dans la présente analyse, OLG utilise plusieurs indicateurs de rendement clés et mesures non conformes aux IFRS que la direction estime utiles dans l'évaluation du rendement de la Société. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, ne pas être comparables aux termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

**Les recettes tirées des loteries et des jeux (recettes)** représentent :

Loterie (points de vente)

- Ventes de produits de loterie achetés en magasin (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les jeux Sports) avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu dans les casinos et jeu de bienfaisance)

- Gain net avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique

- Gain net provenant des jeux de style casino (jeux de casino en ligne) et des produits Sports numériques achetés sur la plateforme numérique d'OLG.
- Ventes de produits de loterie achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG (jeux de loterie en ligne) avant déduction des lots.

Les lots de loterie, qui sont comptabilisés en tant que réduction des recettes tirées des loteries et des jeux, sont pour les produits de loterie achetés en magasin et pour les produits de loterie (à l'exclusion des produits Sports en ligne) achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les redevances aux fournisseurs de services, qui sont comptabilisées en tant que réduction des produits tirés du jeu, représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance et de jeu dans les casinos ou en leur nom.

La Société considère que les recettes sont une mesure de rendement clé qui reflète mieux son offre de produits et ses relations avec des tiers.

**Le bénéfice net avant les éléments ci-dessous** correspond au bénéfice net avant déduction de la cotisation sur les gains et/ou des paiements aux partenaires, qui se composent principalement du financement des courses de chevaux, des paiements aux Premières Nations, des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions payées aux municipalités d'accueil et des versements au gouvernement du Canada.

**Le profit net revenant à la Province (« PNRP ») avant les affectations des Services généraux (« PNRP avant les affectations » ou « PNRP »)** est fondé sur la comptabilité d'exercice en réintégrant la cotisation sur les gains dans le bénéfice net. La cotisation sur les gains est le montant que la Société verse à la Province de l'Ontario et qui correspond à 20 % des produits tirés du jeu, tels qu'ils sont définis, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino, conformément à la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*.

Le profit net revenant à la Province mentionné dans le présent rapport reflète le profit net revenant à la Province avant les affectations des Services généraux (à l'exclusion des affectations des Services généraux).

La Société considère que le PNRP reflète mieux ses résultats financiers et l'utilise pour établir ses cibles.

**Le PNRP après les affectations des Services généraux (« PNRP après les affectations »)** est le PNRP après l'affectation des coûts de la division des services généraux à chaque secteur d'activité.

D'autres mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent document peuvent être propres aux secteurs d'activité auxquels elles se rapportent et sont définies à leur première occurrence.

Rapprochement des produits et du bénéfice net (perte nette) par secteur d'activité

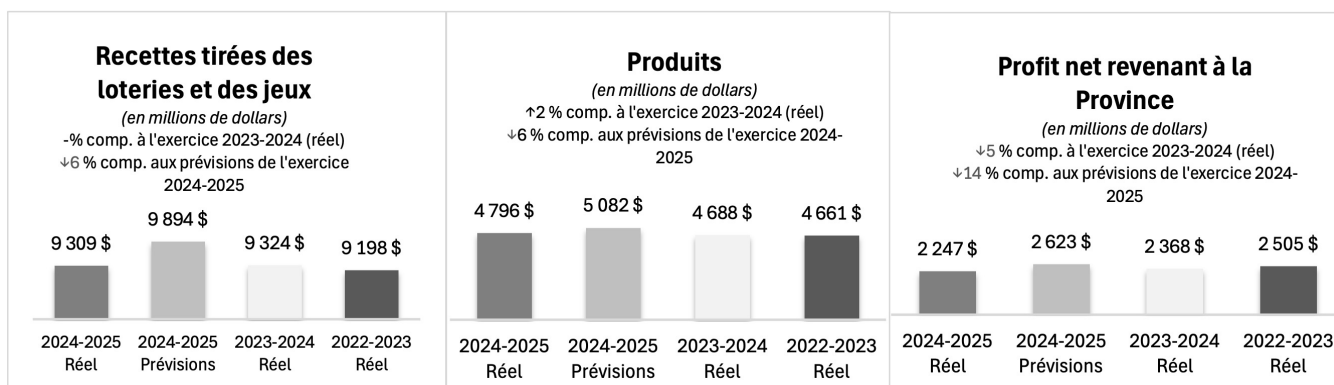
(en millions de dollars)

|                                                                                           | 2024-2025       |                      |               |                   |                      | 2023-2024       |                      |               |                   |                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|---------------|-------------------|----------------------|-----------------|----------------------|---------------|-------------------|----------------------|
| Rapprochement des recettes et des produits                                                | Loterie         | Jeu en établissement | Jeu numérique | Services généraux | Résultats consolidés | Loterie         | Jeu en établissement | Jeu numérique | Services généraux | Résultats consolidés |
| <b>Recettes tirées de la loterie et du jeu</b>                                            | 4 149 \$        | 4 278 \$             | 882 \$        | - \$              | 9 309 \$             | 4 221 \$        | 4 353 \$             | 750 \$        | - \$              | 9 324 \$             |
| Moins : les lots des jeux de loterie                                                      | (2 443)         | -                    | (151)         | -                 | (2 594)              | (2 466)         | -                    | (120)         | -                 | (2 586)              |
| Produits tirés du jeu                                                                     | 1 706           | 4 278                | 731           | -                 | 6 715                | 1 755           | 4 353                | 630           | -                 | 6 738                |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services                                       | -               | (2 083)              | -             | -                 | (2 083)              | -               | (2 211)              | -             | -                 | (2 211)              |
| Produits nets tirés du jeu                                                                | 1 706           | 2 195                | 731           | -                 | 4 632                | 1 755           | 2 142                | 630           | -                 | 4 527                |
| Produits locatifs                                                                         | -               | 120                  | -             | -                 | 120                  | -               | 119                  | -             | -                 | 119                  |
| Produits ne provenant pas du jeu                                                          | -               | 44                   | -             | -                 | 44                   | -               | 42                   | -             | -                 | 42                   |
| <b>Produits</b>                                                                           | <b>1 706 \$</b> | <b>2 359 \$</b>      | <b>731 \$</b> | <b>- \$</b>       | <b>4 796 \$</b>      | <b>1 755 \$</b> | <b>2 303 \$</b>      | <b>630 \$</b> | <b>- \$</b>       | <b>4 688 \$</b>      |
| <b>Rapprochement du PNRP et du bénéfice net</b>                                           |                 |                      |               |                   |                      |                 |                      |               |                   |                      |
| <b>Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province avant les affectations</b> | 863 \$          | 1 181 \$             | 417 \$        | (214) \$          | 2 247 \$             | 922 \$          | 1 318 \$             | 328 \$        | (200) \$          | 2 368 \$             |
| Moins : la cotisation sur les gains                                                       | -               | (193)                | -             | -                 | (193)                | -               | (201)                | -             | -                 | (201)                |
| <b>Bénéfice net (perte nette)</b>                                                         | <b>863 \$</b>   | <b>988 \$</b>        | <b>417 \$</b> | <b>(214) \$</b>   | <b>2 054 \$</b>      | <b>922 \$</b>   | <b>1 117 \$</b>      | <b>328 \$</b> | <b>(200) \$</b>   | <b>2 167 \$</b>      |
| <b>Rapprochement du PNRP après les affectations et du bénéfice net</b>                    |                 |                      |               |                   |                      |                 |                      |               |                   |                      |
| <b>Profit net revenant à la Province après les affectations</b>                           | 750 \$          | 1 119 \$             | 378 \$        | - \$              | 2 247 \$             | 816 \$          | 1 260 \$             | 292 \$        | - \$              | 2 368 \$             |
| Plus : les affectations des Services généraux                                             | 113             | 62                   | 39            | (214)             | -                    | 106             | 58                   | 36            | (200)             | -                    |
| <b>Profit net revenant (perte nette attribuable) à la Province avant les affectations</b> | 863 \$          | 1 181 \$             | 417 \$        | (214) \$          | 2 247 \$             | 922 \$          | 1 318 \$             | 328 \$        | (200) \$          | 2 368 \$             |
| Moins : la cotisation sur les gains                                                       | -               | (193)                | -             | -                 | (193)                | -               | (201)                | -             | -                 | (201)                |
| <b>Bénéfice net (perte nette)</b>                                                         | <b>863 \$</b>   | <b>988 \$</b>        | <b>417 \$</b> | <b>(214) \$</b>   | <b>2 054 \$</b>      | <b>922 \$</b>   | <b>1 117 \$</b>      | <b>328 \$</b> | <b>(200) \$</b>   | <b>2 167 \$</b>      |

## 2. Résumé

En dépit des difficultés économiques persistantes et de l'évolution rapide du marché du jeu — deux facteurs influant sur le montant et le lieu des dépenses discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement — les recettes d'OLG se sont établies à 9,3 milliards de dollars à l'exercice 2024-2025, tout comme à l'exercice 2023-2024. Le marché provincial du jeu en ligne s'est développé pour atteindre presque 4 milliards de dollars, ce qui correspond à peu près à la taille du marché des casinos traditionnels en Ontario, une portion de la croissance de ce secteur s'expliquant en partie par la migration du jeu à partir des casinos traditionnels.

OLG a dégagé un PNRP de 2,2 milliards de dollars au dernier exercice – soit plus de 2,4 milliards de dollars en excluant une provision ponctuelle – ce qui fait que la Société continue d'être une des plus grandes contributrices parmi les entreprises publiques de la province.



### Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et de l'exercice précédent

#### Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes tirées des loteries et des jeux d'OLG ont totalisé 9,3 milliards de dollars, ce qui correspond à l'exercice précédent. Malgré les difficultés économiques et concurrentielles persistantes, les recettes tirées du jeu numérique et du jeu de bienfaisance d'OLG ont atteint un sommet. Les recettes tirées du jeu numérique ont augmenté de 132 millions de dollars à l'exercice 2024-2025, ce qui représente une croissance importante en glissement annuel, alors que les recettes tirées du jeu de bienfaisance ont progressé de 61 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a été compensée par le recul des recettes provenant du jeu dans les casinos et de la loterie en raison des effets continus des pressions économiques sur les dépenses discrétionnaires et de l'augmentation de la concurrence dans le secteur du jeu numérique.

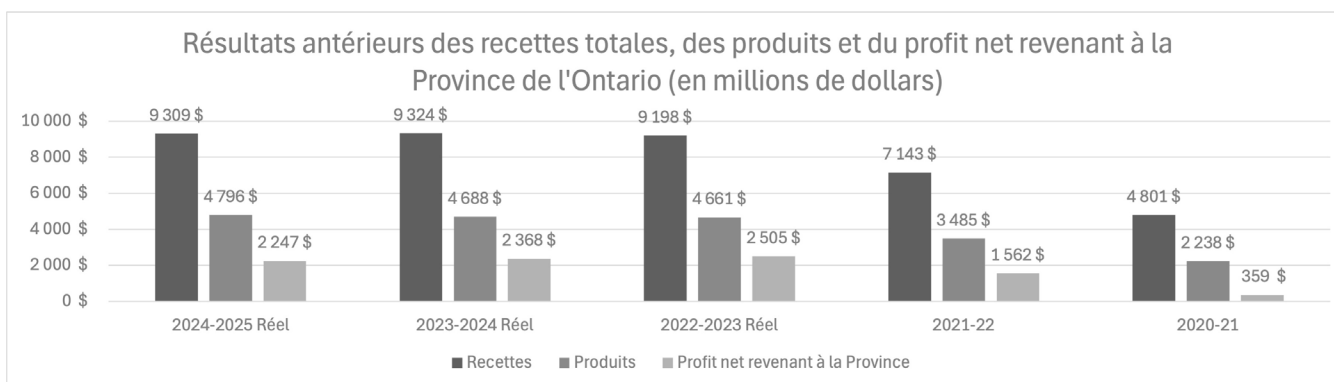
#### Produits

Les produits totaux comprennent les produits nets tirés du jeu (les recettes totales moins les lots des jeux de loterie et les redevances aux fournisseurs de services), les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. À l'exercice 2024-2025, les produits tirés de toutes les activités d'OLG ont totalisé 4,8 milliards de dollars, soit 108 millions de dollars, ou 2 %, de plus qu'à

l'exercice précédent, surtout en raison des excellents résultats des secteurs du jeu numérique et du jeu de bienfaisance, ainsi que du retour des fournisseurs de services de jeu dans les casinos au modèle de rémunération antérieur des ententes d'exploitation et de services des casinos (« *Casino Operating and Services Agreement* » ou « *COSA* »).

## PNRP

Le graphique ci-dessous présente les résultats antérieurs des recettes totales, des produits et du PNRP d'OLG.



Le PNRP consolidé d'OLG s'est chiffré à 2,2 milliards de dollars, soit 121 millions de dollars, ou 5 %, de moins qu'à l'exercice précédent, principalement en raison d'une provision liée à une affaire juridique en cours. En l'absence de cette provision, le PNRP aurait été de 3 % plus élevé qu'à l'exercice précédent.

## Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions

### Recettes tirées des loteries et des jeux

Les recettes d'OLG ont été inférieures de 585 millions de dollars, ou 6 %, aux prévisions en raison des difficultés économiques et concurrentielles persistantes qui ont donné lieu à des ventes par gros lot de jeux de loterie à tirages nationaux plus faibles que prévu et à un recul du nombre de visites et des dépenses par client de casino, ce qui concorde avec d'autres territoires canadiens. Parallèlement, les recettes tirées du jeu numérique ont dépassé les prévisions, essentiellement stimulées par le nombre de joueurs plus élevé que prévu sur les jeux de casino en ligne et par les gros lots à valeur élevée des jeux de loterie en ligne.

### Produits

À l'exercice 2024-2025, les produits ont été inférieurs de 286 millions de dollars, ou 6 %, aux prévisions en raison des résultats plus faibles que prévu des secteurs du jeu en établissement et de la loterie, tandis que les produits tirés du jeu numérique ont été supérieurs aux prévisions, comme cela est indiqué ci-dessus.

## PNRP

Le PNRP a été inférieur de 376 millions de dollars, ou 14 %, aux prévisions principalement en raison des incidences des recettes et des produits indiquées ci-dessus et d'une provision liée à une affaire juridique en cours. En l'absence de cette provision, le PNRP aurait été inférieur de 187 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions.

### 3. Résultats d'exploitation – secteurs d'activité

#### A. Loterie (points de vente)

##### *Faits saillants*

- Les recettes provenant des points de vente de loterie et le PNRP se sont chiffrés à 4,1 milliards de dollars et à 863 millions de dollars, respectivement.
- Les lots des jeux de loterie aux points de vente remis aux précieux clients d'OLG ont totalisé 2,4 milliards de dollars.
- En septembre 2024, le gros lot maximal de LOTTO MAX est passé de 70 millions de dollars à 80 millions de dollars.
- La loterie régionale a lancé TRIPLE MILLIONS – un nouveau jeu de style tombola d'une durée limitée offrant des lots garantis pouvant atteindre 1 million de dollars.
- Les nouveaux produits INSTANT sont notamment le billet MONEY MACHINE à 5 \$ – qui offre une nouvelle expérience interactive aux gagnants d'un gros lot pouvant atteindre 100 000 \$.
- OLG a déployé 569 terminaux de loterie en libre-service supplémentaires dans certains magasins, le nombre total de terminaux de loterie en libre-service dans les magasins étant maintenant de 710.
- Le nombre de détaillants d'OLG a augmenté pour dépasser les 10 000 dans la province en raison de l'ajout de presque 500 nouveaux magasins Dollarama qui offrent des billets de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49 et de nouveaux détaillants de loterie partenaires comme The Beer Store, Pizza Pizza et Canadian Tire.

##### Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Loterie (points de vente)

|                                                                 | Exercice                 |           |             |           |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------|-------------|-----------|
|                                                                 | (en millions de dollars) |           |             |           |
|                                                                 | 2024-2025                | 2023-2024 | Écart (\$)  | Écart (%) |
| <b>Recettes</b>                                                 | <b>4 149 \$</b>          | 4 221 \$  | <b>(72)</b> | (2)       |
| Moins : les lots des jeux de loterie                            | <b>(2 443)</b>           | (2 466)   | <b>23</b>   | 1         |
| <b>Produits</b>                                                 | <b>1 706</b>             | 1 755     | <b>(49)</b> | (3)       |
| <b>Charges avant les paiements aux partenaires</b>              | <b>626</b>               | 619       | <b>(7)</b>  | (1)       |
| <b>Bénéfice net avant les éléments ci-dessous</b>               | <b>1 080</b>             | 1 136     | <b>(56)</b> | (5)       |
| Moins : les paiements aux partenaires                           | <b>(217)</b>             | (214)     | <b>(3)</b>  | (1)       |
| <b>Bénéfice net</b>                                             | <b>863</b>               | 922       | <b>(59)</b> | (6)       |
| <b>Profit net revenant à la Province avant les affectations</b> | <b>863 \$</b>            | 922 \$    | <b>(59)</b> | (6)       |
| Moins : les affectations des Services généraux                  | <b>(113)</b>             | (106)     | <b>(7)</b>  | (7)       |
| <b>Profit net revenant à la Province après les affectations</b> | <b>750 \$</b>            | 816 \$    | <b>(66)</b> | (8)       |

## A.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

### Recettes

À l'exercice 2024-2025, les recettes provenant des points de vente de loterie se sont chiffrées à 4,1 milliards de dollars, en baisse de 72 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des recettes tirées des jeux régionaux, INSTANT et Sports aux points de vente.

Le tableau suivant présente les données sur les recettes et les lots des jeux de loterie (points de vente) par type de jeu.

| Catégorie de produits         | Nombre de jeux |             | Recettes<br>(en millions de dollars) |             | Pourcentage des recettes |             | Lots (en millions de dollars) |             |
|-------------------------------|----------------|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|
| Exercice                      | 2024 - 2025    | 2023 - 2024 | 2024 - 2025                          | 2023 - 2024 | 2024 - 2025              | 2023 - 2024 | 2024 - 2025                   | 2023 - 2024 |
| Loto (nationaux et régionaux) | 16             | 16          | 2 259 \$                             | 2 237 \$    | 54 %                     | 53 %        | 1 154 \$                      | 1 109 \$    |
| INSTANT                       | 127            | 113         | 1 578 \$                             | 1 632 \$    | 38 %                     | 39 %        | 1 060 \$                      | 1 099 \$    |
| Sports                        | 2              | 2           | 312 \$                               | 352 \$      | 8 %                      | 8 %         | 229 \$                        | 258 \$      |
| Total                         | 145            | 131         | 4 149 \$                             | 4 221 \$    | 100 %                    | 100 %       | 2 443 \$                      | 2 466 \$    |

Les points ci-dessous ont influencé les résultats d'OLG par rapport à l'exercice précédent.

- À l'exercice 2024-2025, les recettes tirées des jeux de loto nationaux (LOTTO MAX, LOTTO 6/49, etc.) ont augmenté de 42 millions de dollars, principalement en raison d'un nombre record de gros lots de LOTTO MAX supérieurs à 50 millions de dollars, notamment quatre gros lots de 80 millions de dollars, ce qui a été compensé en partie par le recul des ventes par gros lot.
- Les recettes tirées des jeux de loto régionaux (ENCORE, LOTTARIO et ONTARIO 49) ont reculé de 20 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la diminution des ventes de jeux DAILY et à gain sur place.
- Les recettes tirées des jeux INSTANT ont diminué de 54 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent, ce qui reflète les grandes tendances du secteur nord-américain de la loterie qui sont influencées par des facteurs économiques comme la baisse des dépenses discrétionnaires, du nombre de visites en magasin et des dépenses par visite.
- Les recettes tirées des jeux Sports en magasin ont diminué de 40 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une nouvelle politique qui limite le montant des mises sur PROLINE à 100 \$ par résultat, individuel ou combiné, par client, par jour, par point de vente.

### Produits

Les produits tirés des points de vente de loterie se sont établis à 1,7 milliard de dollars à l'exercice 2024-2025, en baisse de 49 millions de dollars, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable au recul des recettes provenant des jeux régionaux, INSTANT et Sports décrit précédemment, ainsi qu'à un remboursement de la réserve des lots de la Société de la loterie interprovinciale (SLI) qui a fait diminuer les charges au titre des lots à l'exercice 2023-2024.

### PNRP

À l'exercice 2024-2025, le PNRP s'est établi à 863 millions de dollars, soit 59 millions de dollars, ou 6 %, de moins qu'à l'exercice précédent. Cet écart s'explique notamment par la

diminution des produits dont il a été question précédemment et par l'augmentation des coûts d'impression des billets et des coûts d'entretien des systèmes en raison de l'inflation.

## **A.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions**

### Recettes

Les recettes ont été inférieures de 278 millions de dollars, ou 6 %, aux prévisions, principalement en raison de la diminution des ventes moyennes par gros lot de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49 et des ventes de jeux de loto régionaux plus faibles que prévu. Cette diminution est attribuable au report du lancement de POWERBUCKS, un nouveau jeu à gain sur place en magasin dont le gros lot instantané est le gros lot progressif POWERBUCKS, de l'exercice 2024-2025 à l'exercice 2025-2026, et à l'annulation de deux jeux de style événementiel. Le manque à gagner est aussi attribuable aux ventes de jeux INSTANT plus faibles que prévu, en raison de la conjoncture économique, et aux recettes tirées des jeux Sports plus faibles que prévu à cause de l'abaissement des limites de mises consécutives. Ce recul a été atténué par le nombre record de gros lots de LOTTO MAX à valeur élevée.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en mettant en œuvre les stratégies ci-dessous.

- L'élargissement continu des canaux par l'entremise des terminaux de loterie en libre-service et de nouveaux détaillants.
- Des stratégies liées aux gros lots élevés et faibles afin d'optimiser la sensibilisation et d'accroître la participation des joueurs.
- L'évolution des médias pour optimiser la portée et des campagnes visant les gagnants pour éliminer les obstacles à la capacité de gagner.
- Le déplacement du marketing vers les produits régionaux offrant d'excellents résultats et les jeux à prix moyen afin d'attirer les joueurs occasionnels et les anciens joueurs.
- De nouvelles tactiques de publicité gratuite à l'appui des jeux nationaux.
- La continuation des tactiques en matière de prix/valeur afin d'accroître la fréquence d'achat et les ventes.

### Produits

Les produits ont été inférieurs de 127 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions en raison du recul des recettes décrit ci-dessus, ce qui a été compensé en partie par la diminution des lots associée au recul des recettes.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

### PNRP

Le PNRP a été inférieur de 107 millions de dollars, ou 11 %, aux prévisions, essentiellement en raison de la diminution des produits, qui a été compensée en partie par le recul des coûts de marketing (découlant du report du lancement de POWERBUCKS), l'augmentation des recouvrements de la SLI en raison de la hausse des intérêts créditeurs sur les fonds détenus par celle-ci et la diminution des droits réglementaires.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

### **A.3. Tendances et risques – Loterie**

Le secteur de la loterie fait face à certains risques :

- une dépendance envers une clientèle principale qui diminue et vieillit;
- l'évolution des tendances relatives aux consommateurs et de leurs attentes, y compris le délaissement des canaux de détail traditionnels;
- la capacité de la plateforme de loterie vieillissante d'OLG à prendre en charge les besoins actuels de l'organisation et à tirer parti des nouvelles occasions;
- l'effet retardé de l'assouplissement de la politique monétaire, les inquiétudes quant à l'augmentation des tensions géopolitiques, les droits de douane et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG met en œuvre une stratégie triennale en matière de loterie visant à tirer profit des nouvelles tendances sur le marché et à cibler les segments des nouveaux joueurs et des joueurs moins actifs et crée des expériences clients uniques. Cette stratégie fait suite au plan « ON joue » et va de pair avec les piliers stratégiques qui y sont indiqués. Elle permettra à OLG :

- de comprendre et de diffuser les informations afin de définir les segments des joueurs moins actifs et d'accroître la participation des joueurs dans l'avenir;
- de désigner les préférences des clients cibles afin de concevoir des stratégies réalisables en matière de fidélisation et d'acquisition de clients;
- d'encourager l'essai de nouvelles idées et d'accélérer la mise en marché afin de stimuler l'innovation dans tous les leviers de croissance;
- de développer de nouveaux produits et de nouvelles expériences conçus pour attirer de nouveaux clients dans la catégorie et favoriser une croissance dans tous les canaux;
- d'améliorer les services de première ligne afin de stimuler une personnalisation accrue de la prestation de services;
- de tirer profit de ses nouveaux terminaux de loterie afin d'être en mesure d'offrir de nouveaux produits aux points de vente et de mieux gérer les comptes dans ce canal;
- de faire progresser les technologies liées à la loterie afin de mieux s'adapter aux besoins opérationnels, aux innovations, aux priorités en matière de produits et aux tendances émergentes et d'optimiser les plans de ressources afin de respecter les délais des projets.

## **B. Jeu en établissement**

Le jeu en établissement est constitué du jeu dans les casinos, du jeu de bienfaisance et des courses de chevaux.

Le jeu dans les casinos comprend 29 casinos exploités par des fournisseurs de services conformément au modèle de modernisation d'OLG et un casino exploité par un exploitant selon l'ancien modèle d'exploitation. OLG assume la conduite et la gestion des 30 casinos.

Le jeu de bienfaisance est constitué de 37 centres de jeu de bienfaisance qui sont exploités par des fournisseurs de services. OLG assume aussi la conduite et la gestion des centres de jeu de bienfaisance.

La Société continue d'appuyer le secteur des courses de chevaux de l'Ontario grâce à l'accord de financement signé le 1<sup>er</sup> avril 2019, qui demeurera en vigueur pendant 19 ans. Cet accord garantit qu'OLG continuera de fournir une aide financière pour les bourses, l'exploitation, les programmes de sélection et les améliorations des immobilisations des hippodromes.

### ***Faits saillants***

- Les recettes et le PNRP provenant du jeu en établissement se sont établis à 4,3 milliards de dollars et à 1,2 milliard de dollars, respectivement.
- Les recettes et le PNRP provenant du secteur du jeu dans les casinos se sont chiffrés à 3,8 milliards de dollars et à 1,5 milliard de dollars, respectivement.
- Le secteur du jeu de bienfaisance a connu une année record, les recettes et le PNRP s'étant établis à 458 millions de dollars et à 38 millions de dollars, respectivement.
- À l'exercice 2024-2025, le secteur du jeu de bienfaisance a versé des paiements annuels sans précédent de 111 millions de dollars aux organismes de bienfaisance de l'Ontario et dépassé 600 millions de dollars en paiements versés à ce jour aux organismes de bienfaisance.
- Great Canadian Entertainment a ouvert officiellement le Great Canadian Casino Resort Toronto en mai 2024.
- Hard Rock Ottawa a poursuivi la construction du Hard Rock Hotel & Casino à Ottawa, la date d'inauguration étant prévue à l'exercice 2025-2026.
- Gateway a continué les travaux d'agrandissement et d'actualisation du Casino London et d'actualisation du Casino Rama, les dates d'achèvement étant prévues à la fin de l'exercice 2025-2026.
- Les activités d'approvisionnement du casino à Windsor se sont poursuivies, la transition vers le modèle de modernisation étant prévue à la fin de l'exercice 2025-2026.

## Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu en établissement<sup>1</sup>

|                                                                                  | Exercice<br>(en millions de dollars) |           | Écart (\$)   | Écart (%) |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|--------------|-----------|
|                                                                                  | 2024-2025                            | 2023-2024 |              |           |
| <b>Recettes</b>                                                                  | <b>4 278 \$</b>                      | 4 353 \$  | <b>(75)</b>  | (2)       |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services                              | <b>(2 083)</b>                       | (2 211)   | <b>128</b>   | 6         |
| <b>Produits nets tirés du jeu</b>                                                | <b>2 195</b>                         | 2 142     | <b>53</b>    | 2         |
| <b>Produits locatifs</b>                                                         | <b>120</b>                           | 119       | <b>1</b>     | 1         |
| <b>Produits ne provenant pas du jeu</b>                                          | <b>44</b>                            | 42        | <b>2</b>     | 5         |
| <b>Produits</b>                                                                  | <b>2 359</b>                         | 2 303     | <b>56</b>    | 2         |
| <b>Charges avant les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains</b> | <b>305</b>                           | 317       | <b>12</b>    | 4         |
| <b>Bénéfice net avant les éléments ci-dessous</b>                                | <b>2 054</b>                         | 1 986     | <b>68</b>    | 3         |
| Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains              | <b>(1 066)</b>                       | (869)     | <b>(197)</b> | (23)      |
| <b>Bénéfice net</b>                                                              | <b>988</b>                           | 1 117     | <b>(129)</b> | (12)      |
| Plus : la cotisation sur les gains                                               | <b>193</b>                           | 201       | <b>(8)</b>   | (4)       |
| <b>Profit net revenant à la Province avant les affectations</b>                  | <b>1 181 \$</b>                      | 1 318 \$  | <b>(137)</b> | (10)      |
| Moins : les affectations des Services généraux                                   | <b>(62)</b>                          | (58)      | <b>(4)</b>   | (7)       |
| <b>Profit net revenant à la Province après les affectations</b>                  | <b>1 119 \$</b>                      | 1 260 \$  | <b>(141)</b> | (11)      |

<sup>1</sup> Le jeu en établissement comprend le jeu dans les casinos, le jeu de bienfaisance et les courses de chevaux.

## B1. Jeu dans les casinos

### Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu dans les casinos

|                                                                                  | Exercice<br>(en millions de dollars) |           | Écart (\$)   | Écart (%) |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|--------------|-----------|
|                                                                                  | 2024-2025                            | 2023-2024 |              |           |
| <b>Recettes<sup>1</sup></b>                                                      | <b>3 820 \$</b>                      | 3 956 \$  | <b>(136)</b> | (3)       |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services                              | <b>(1 817)</b>                       | (1 977)   | <b>160</b>   | 8         |
| <b>Produits nets tirés du jeu</b>                                                | <b>2 003</b>                         | 1 979     | <b>24</b>    | 1         |
| <b>Produits locatifs</b>                                                         | <b>120</b>                           | 119       | <b>1</b>     | 1         |
| <b>Produits ne provenant pas du jeu</b>                                          | <b>44</b>                            | 42        | <b>2</b>     | 5         |
| <b>Produits</b>                                                                  | <b>2 167</b>                         | 2 140     | <b>27</b>    | 1         |
| <b>Charges avant les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains</b> | <b>296</b>                           | 297       | <b>1</b>     | 0         |
| <b>Bénéfice net avant les éléments ci-dessous</b>                                | <b>1 871</b>                         | 1 843     | <b>28</b>    | 2         |
| Moins : les paiements aux partenaires / la cotisation sur les gains              | <b>(537)</b>                         | (548)     | <b>11</b>    | 2         |
| <b>Bénéfice net</b>                                                              | <b>1 334</b>                         | 1 295     | <b>39</b>    | 3         |
| Plus : la cotisation sur les gains                                               | <b>193</b>                           | 201       | <b>(8)</b>   | (4)       |
| <b>Profit net revenant à la Province avant les affectations</b>                  | <b>1 527 \$</b>                      | 1 496 \$  | <b>31</b>    | 2         |
| Moins : les affectations des Services généraux                                   | <b>(58)</b>                          | (54)      | <b>(4)</b>   | (7)       |
| <b>Profit net revenant à la Province après les affectations</b>                  | <b>1 469 \$</b>                      | 1 442 \$  | <b>27</b>    | 2         |

<sup>1</sup> À l'exercice 2024-2025, les machines à sous, les jeux sur table en direct et les mises sportives ont représenté respectivement 91,5 %, 78,5 % et 92,2 % des paiements relatifs aux casinos à l'échelle de la province (contre 91,7 %, 78,6 % et

91,4 %, respectivement, à l'exercice 2023-2024). Le paramètre de paiement des jeux sur table en direct est calculé au moyen de la retenue sur les jeux sur table, un indicateur toujours utilisé pour les jeux sur table en direct dans le secteur du jeu. Cet indicateur ne tient pas compte des mises placées pendant les jeux sur table en direct, mais il indique le pourcentage de tous les jetons de jeu achetés par les clients qui sont retenus par le casino.

### **B1.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent**

#### Recettes

À l'exercice 2024-2025, les recettes tirées du jeu dans les casinos se sont chiffrées à 3,8 milliards de dollars, soit 136 millions de dollars, ou 3 %, de moins qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des dépenses par client de casino découlant de la conjoncture économique défavorable persistante influant sur les dépenses discrétionnaires des consommateurs et de l'augmentation de la concurrence livrée par les autres exploitants de jeux de casino en ligne. Ce recul a été compensé en partie par les excellents résultats au premier trimestre de l'exercice 2024-2025 des casinos Gateway, à la suite de leur fermeture temporaire à l'exercice 2023-2024 en raison d'un incident de cybersécurité.

#### Produits

Les produits tirés du jeu dans les casinos comprennent les produits nets tirés du jeu, les produits locatifs et les produits ne provenant pas du jeu. Les produits nets tirés du jeu représentent les recettes totales moins les redevances aux fournisseurs de services.

Les produits nets tirés du jeu des établissements exploités par des fournisseurs de services englobent le gain net généré à l'établissement, de même que le gain net produit par Caesars Windsor, qui est exploité par un exploitant en vertu de l'ancien modèle d'exploitation. OLG tient compte des produits nets tirés du jeu après déduction des redevances aux fournisseurs de services. Elle ne tient pas compte des produits ne provenant pas du jeu générés aux établissements exploités par des fournisseurs de services.

À l'exercice 2024-2025, les produits d'exploitation se sont établis à 2,2 milliards de dollars, en hausse de 27 millions de dollars, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent, en dépit de la baisse des recettes, stimulés par la diminution des redevances aux fournisseurs de services en raison du retour, en août 2024, des fournisseurs de services de jeu dans les casinos restants au modèle de rémunération COSA pré-pandémie après avoir appliqué une structure de rémunération provisoire.

#### PNRP

À l'exercice 2024-2025, le PNRP s'est chiffré à 1,5 milliard de dollars, soit 31 millions de dollars, ou 2 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par les incidences de l'augmentation des produits d'exploitation.

### **B1.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions**

#### Recettes

À l'exercice 2024-2025, les recettes ont été inférieures de 443 millions de dollars, ou 10 %, aux prévisions, principalement en raison du nombre de visites dans les casinos plus faible que prévu à cause de la conjoncture économique défavorable persistante influant sur les dépenses

discrétionnaires des consommateurs en matière de divertissement et de l'augmentation de la concurrence sur le marché des jeux de casino en ligne.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions en mettant en œuvre les stratégies ci-dessous.

- Les fournisseurs de services de jeu dans les casinos continuent d'améliorer les installations, les commodités, l'offre de produits et les événements afin de stimuler la fréquentation, et OLG continue de leur fournir des renseignements sur le marché pour les aider.
- Exploration continue des occasions de croissance (programme d'affiliation numérique, élargissement des activités liées aux répertoires de mises sportives, etc.).

### Produits

Les produits ont été inférieurs de 247 millions de dollars, ou 10 %, aux prévisions, surtout en raison de la baisse des recettes, compensée en partie par la diminution des redevances connexes aux fournisseurs de services.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

### PNRP

Le PNRP pour l'exercice 2024-2025 s'est établi à 198 millions de dollars, ou 11 %, de moins que les prévisions. La baisse par rapport aux prévisions s'explique principalement par la diminution des recettes et des produits, compensée en partie par une baisse des paiements aux municipalités et de la TVH associée à la diminution des recettes.

OLG gère le manque à gagner par rapport aux prévisions de la même façon que celle qui est décrite ci-dessus relativement aux recettes.

### **B1.3. Autres indicateurs de rendement clés – Jeu dans les casinos**

Voici d'autres indicateurs de rendement clés du jeu dans les casinos à l'exercice 2024-2025 en regard des exercices précédents :

| Exercice                                                                                   | 2024-2025     | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre total de clients (en millions)                                                      | <b>28,5</b>   | 28,6      | 25,1      | 10,2      |
| Gain net par client <sup>1</sup>                                                           | <b>134 \$</b> | 138 \$    | 153 \$    | 198 \$    |
| Nombre total de machines à sous <sup>2</sup>                                               | <b>27 192</b> | 27 484    | 27 040    | 26 854    |
| Nombre total de tables                                                                     | <b>816</b>    | 822       | 768       | 692       |
| Investissements en immobilisations des fournisseurs de services (en millions) <sup>3</sup> | <b>334 \$</b> | 380 \$    | 374 \$    | 333 \$    |

<sup>1</sup> Le gain net par client est calculé en divisant les recettes avant déduction des redevances aux fournisseurs de services (gain net) par le nombre de clients.

<sup>2</sup> Les chiffres comparatifs ont été redressés à partir du rapport annuel de l'exercice 2023-2024 d'OLG.

<sup>3</sup> Cet indicateur représente les informations sur les dépenses en immobilisations approximatives indiquées dans les rapports des fournisseurs de services. Ces montants ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Le nombre de visites de clients a légèrement diminué à l'exercice 2024-2025 en raison des pressions économiques persistantes influant sur les dépenses discrétionnaires, en dépit des interruptions opérationnelles à l'exercice précédent liées à la fermeture temporaire des casinos Gateway en raison d'un incident de cybersécurité et de l'interruption de travail au Casino Toronto. Le gain net par client a aussi diminué par rapport à l'exercice précédent pour les mêmes raisons que celles qui ont été indiquées précédemment.

La modernisation du jeu dans les casinos a encouragé les investissements en immobilisations du secteur privé dans la province, y compris l'agrandissement et l'amélioration des installations de jeu et non liées au jeu, ce qui améliore l'expérience des clients. À l'exercice 2024-2025, les fournisseurs de services ont investi 334 millions de dollars dans les immobilisations.

#### ***B1.4. Tendances et risques – Jeu dans les casinos***

Les risques importants pour le jeu dans les casinos sont notamment les suivants :

- les fermetures ou les activités limitées associées à une interruption de travail, à un incident de cybersécurité, à des conditions météorologiques exceptionnelles, à une pandémie et à d'autres événements externes;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu dans les casinos découlant d'une concurrence accrue quant aux dépenses de divertissement, surtout dans l'espace des jeux de casino en ligne, de changements démographiques et de répercussions persistantes de la pandémie;
- les retards dans l'obtention des approbations nécessaires et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets de développement des fournisseurs de services, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu dans les casinos;
- la dépendance à l'égard du secteur privé pour générer des produits supplémentaires, ce qui peut être influencé par de nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté des fournisseurs de services;
- l'effet retardé de l'assouplissement de la politique monétaire, les inquiétudes quant à l'augmentation des tensions géopolitiques, les droits de douane et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- poursuit sa stratégie « ON joue », qui accorde la priorité à la recherche de nouvelles possibilités de croissance et d'innovation au profit de l'Ontario;
- habilite les fournisseurs de services à offrir des options et des solutions de divertissement dans un écosystème de plus en plus concurrentiel;
- crée des synergies et établit des partenariats au sein des canaux de la loterie, du jeu en établissement et du jeu numérique du secteur du jeu;
- gère les ententes d'exploitation et de services des casinos pour tous les regroupements de zones de jeu modernisés afin de garantir l'exécution efficace des responsabilités opérationnelles et de s'assurer que les fournisseurs de services peuvent concrétiser les possibilités de croissance;
- maintient une étroite harmonisation avec ses précieux partenaires et fournisseurs de services afin de les appuyer dans la gestion et la croissance de leurs activités;

- continue de mettre l'accent sur une gouvernance rigoureuse, à laquelle s'ajoutent de nouveaux tableaux de bord permettant de surveiller constamment le travail des partenaires du secteur privé.

## B2. Jeu de bienfaisance

### Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu de bienfaisance

|                                                                 | Exercice<br>(en millions de dollars) |           | Écart (\$) | Écart (%) |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|------------|-----------|
|                                                                 | 2024-2025                            | 2023-2024 |            |           |
| <b>Recettes</b>                                                 | <b>458 \$</b>                        | 397 \$    | <b>61</b>  | 15        |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services             | (266)                                | (234)     | (32)       | (14)      |
| <b>Produits</b>                                                 | <b>192</b>                           | 163       | <b>29</b>  | 18        |
| <b>Charges avant les paiements aux partenaires</b>              | <b>3</b>                             | 3         | -          | -         |
| <b>Bénéfice net avant les éléments ci-dessous</b>               | <b>189</b>                           | 160       | <b>29</b>  | 18        |
| Moins : les paiements aux partenaires                           | (151)                                | (127)     | (24)       | (19)      |
| <b>Bénéfice net</b>                                             | <b>38</b>                            | 33        | <b>5</b>   | 15        |
| <b>Profit net revenant à la Province avant les affectations</b> | <b>38 \$</b>                         | 33 \$     | <b>5</b>   | 15        |
| Moins : les affectations des Services généraux                  | (4)                                  | (4)       | -          | -         |
| <b>Profit net revenant à la Province après les affectations</b> | <b>34 \$</b>                         | 29 \$     | <b>5</b>   | 17        |

### B2.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

#### Recettes

À l'exercice 2024-2025, le secteur du jeu de bienfaisance a enregistré des recettes record de 458 millions de dollars, soit 61 millions de dollars, ou 15 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique par les excellents résultats à tous les centres de jeu de bienfaisance. L'exercice 2024-2025 a été marqué par une hausse du nombre de visites et la croissance continue du nombre de joueurs de jeux Cabinet.

Les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance continuent d'adapter leurs activités en faisant concorder les postes de jeu avec la demande des clients, en actualisant les thèmes de jeu et en améliorant les systèmes de gestion du bingo et des jeux.

#### Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance comprennent les produits nets tirés du jeu dans les centres de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, conformément aux ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulées *Charitable Gaming Centre Service Providers Agreements* (« CGCSPA »). OLG tient compte des produits nets tirés du jeu après déduction des redevances aux fournisseurs de services qui correspondent principalement aux frais variables (calculés selon un pourcentage des produits tirés du jeu) et à d'autres frais payés ou à payer aux fournisseurs de services ou en leur nom.

Les produits tirés du jeu de bienfaisance se sont établis à 192 millions de dollars, en hausse de 29 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent, stimulés par une augmentation des recettes, pour les mêmes raisons que celles dont il est question ci-dessus, et compensés en partie par une hausse des redevances aux fournisseurs de services connexes.

## PNRP

À l'exercice 2024-2025, le PNRP pour le jeu de bienfaisance a atteint un sommet inégalé de 38 millions de dollars, en hausse de 5 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des recettes et des produits, compensée en partie par une hausse des paiements aux organismes de bienfaisance et des commissions versées aux municipalités, associée à l'augmentation des recettes, et par une hausse de la TVH sur les redevances aux fournisseurs de services plus élevées.

### ***B2.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions***

#### Recettes

Les recettes tirées du jeu de bienfaisance ont été supérieures de 73 millions de dollars, ou 19 %, aux prévisions, principalement en raison de l'adaptation continue des produits pour répondre à la demande accrue des clients et d'une hausse modérée du nombre de visites.

#### Produits

Les produits tirés du jeu de bienfaisance ont été supérieurs de 37 millions de dollars, ou 24 %, aux prévisions, surtout en raison de la hausse des recettes, compensée en partie par l'augmentation des redevances aux fournisseurs de services connexes.

## PNRP

Le PNRP du secteur du jeu de bienfaisance a été supérieur de 14 millions de dollars, ou 60 %, aux prévisions, principalement en raison d'une hausse des recettes et des produits et du report des coûts du projet lié au système de gestion du jeu. Cette augmentation a été compensée en partie par une hausse des paiements aux organismes de bienfaisance, des commissions versées aux municipalités, des redevances aux fournisseurs de services et de la TVH sur les redevances aux fournisseurs de services associée à l'augmentation des recettes.

### ***B2.3. Paiements aux organismes de bienfaisance***

OLG verse des paiements directs aux associations de bienfaisance liées aux centres de jeu de bienfaisance, ces paiements étant comptabilisés dans les paiements aux partenaires. Les organismes de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets provenant du jeu pour leur participation aux centres de jeu de bienfaisance locaux. À l'exercice 2024-2025, les paiements versés à plus de 2 400 organismes de bienfaisance participants admissibles ont totalisé 111 millions de dollars, en hausse de 15 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des recettes.

Depuis son lancement à l'exercice 2005-2006, le programme de jeu de bienfaisance a amassé plus de 630 millions de dollars pour les organismes de bienfaisance locaux (au 31 mars 2025).

### ***B2.4. Tendances et risques – Jeu de bienfaisance***

Les 37 centres de jeu de bienfaisance menant leurs activités selon le modèle opérationnel revitalisé, les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance ont plus de souplesse pour prendre de l'expansion en améliorant leurs installations, en sélectionnant des jeux dans une importante

bibliothèque de produits, en améliorant le service à la clientèle et en accroissant le marketing qui a permis de sensibiliser les joueurs à l'égard des centres de jeu de bienfaisance sur le marché.

Les risques importants pour le jeu de bienfaisance sont notamment les suivants :

- les fermetures d'établissements ou les activités limitées associées à des conditions météorologiques exceptionnelles, à un incident de cybersécurité, à une pandémie et à d'autres événements externes;
- les changements potentiels de comportement des consommateurs du jeu de bienfaisance découlant d'une concurrence accrue quant aux dépenses de divertissement, de changements démographiques et de répercussions persistantes de la pandémie;
- les retards et/ou les changements importants de portée en ce qui a trait aux projets d'immobilisations des fournisseurs de services, à la conversion du système de gestion du bingo et à la mise en œuvre d'un programme de fidélisation, qui sont essentiels à la croissance des produits tirés du jeu de bienfaisance;
- la cannibalisation importante ou imprévue du jeu de bienfaisance en raison du développement du jeu dans les casinos et/ou des jeux de casino en ligne;
- l'effet retardé de l'assouplissement de la politique monétaire, les inquiétudes quant à l'augmentation des tensions géopolitiques, aux droits de douane et à d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG :

- collabore avec les partenaires du secteur et les fournisseurs de services pour conserver un vaste portefeuille de produits et améliorer l'expérience de jeu de bienfaisance des joueurs;
- appuie les fournisseurs de services en mettant en œuvre un nouveau système de gestion du bingo afin d'améliorer l'efficacité et l'expérience des joueurs;
- continue d'assumer son rôle de gestion globale du marché afin de gérer proactivement les occasions et les risques futurs dans le secteur du jeu de bienfaisance à mesure que le marché évolue.

### B3. Courses de chevaux et autres charges

Les courses de chevaux et autres charges comprennent les paiements aux partenaires du secteur des courses de chevaux liés à l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé qui est entré en vigueur à l'exercice 2019-2020, ainsi que les charges associées à la prestation de conseils et d'une aide au secteur. Les autres charges englobent aussi une partie des paiements aux partenaires de l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (OFNLP) conformément aux obligations de partage des produits d'exploitation.

#### Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Courses de chevaux et autres charges

|                                             | Exercice<br>(en millions de dollars) |           |            |           |
|---------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|------------|-----------|
|                                             | 2024-2025                            | 2023-2024 | Écart (\$) | Écart (%) |
| <b>Courses de chevaux et autres charges</b> | <b>384 \$</b>                        | 211 \$    | (173)      | (82)      |

### ***B3.1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent***

Les courses de chevaux et autres charges ont totalisé 384 millions de dollars, en hausse de 173 millions de dollars, ou 82 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une provision liée à une affaire juridique en cours.

### ***B3.2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions***

Les courses de chevaux et autres charges ont totalisé 384 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars, ou 85 %, par rapport aux prévisions, en raison d'une provision liée à une affaire juridique en cours.

## C. Jeu numérique

### Faits saillants

- Les recettes et le PNRP provenant du jeu numérique ont atteint un sommet inégalé de 882 millions de dollars et de 417 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une marge de PNRP de 47 %.
- Le nombre de joueurs actifs mensuels moyens du jeu numérique a augmenté de 19 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les recettes mensuelles moyennes par client du jeu numérique se sont établies à 177 \$, contre 179 \$ à l'exercice 2023-2024, la baisse étant principalement attribuable à l'augmentation du nombre de joueurs.
- Le secteur du casino en ligne a ajouté un nouveau fournisseur de jeux et lancé plus de 300 nouveaux jeux.
- Le lancement des jeux d'arcade offre aux joueurs un éventail diversifié de jeux de types « effondrement », « appuyez » et « jeu télévisé ».
- L'intégration des fournisseurs donne accès à de précieux renseignements en ce qui a trait aux expériences clients et à l'amélioration des fonctions d'exploration des jeux.
- Lancement d'un processus d'inscription et de caisse simplifié pour les joueurs de loterie en ligne afin d'améliorer l'expérience client.
- En septembre 2024, le gros lot maximal de LOTTO MAX est passé de 70 millions de dollars à 80 millions de dollars.
- Intégration de l'outil de Persona de vérification de l'identité qui utilise l'intelligence artificielle et qui aide à prendre en charge l'augmentation du nombre d'inscriptions de joueurs.
- Lancement de nouveaux modes de paiement comme American Express, Apple Pay et Interac sur la plateforme de jeu numérique.

### Données sommaires provenant de l'état du résultat global – Jeu numérique

|                                                                 | Exercice                 |           |             |           |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------|-------------|-----------|
|                                                                 | (en millions de dollars) |           |             |           |
|                                                                 | 2024-2025                | 2023-2024 | Écart (\$)  | Écart (%) |
| <b>Recettes<sup>1</sup></b>                                     | <b>882 \$</b>            | 750 \$    | <b>132</b>  | 18        |
| Moins : les lots des jeux de loterie                            | <b>(151)</b>             | (120)     | <b>(31)</b> | (26)      |
| <b>Produits</b>                                                 | <b>731</b>               | 630       | <b>101</b>  | 16        |
| <b>Charges avant les paiements aux partenaires</b>              | <b>261</b>               | 251       | <b>(10)</b> | (4)       |
| <b>Bénéfice net avant les éléments ci-dessous</b>               | <b>470</b>               | 379       | <b>91</b>   | 24        |
| Moins : les paiements aux partenaires                           | <b>(53)</b>              | (51)      | <b>(2)</b>  | (4)       |
| <b>Bénéfice net</b>                                             | <b>417</b>               | 328       | <b>89</b>   | 27        |
| <b>Profit net revenant à la Province avant les affectations</b> | <b>417 \$</b>            | 328 \$    | <b>89</b>   | 27        |
| Moins : les affectations des Services généraux                  | <b>(39)</b>              | (36)      | <b>(3)</b>  | (8)       |
| <b>Profit net revenant à la Province après les affectations</b> | <b>378 \$</b>            | 292 \$    | <b>86</b>   | 29        |

<sup>1</sup> À l'exercice 2024-2025, les machines à sous et les jeux sur table ont représenté respectivement 95,1 % et 97,6 % des paiements relatifs aux casinos en ligne à l'échelle de la province (contre 95,2 % et 97,6 %, respectivement, à l'exercice 2023-2024).

## **C1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent**

### Recettes

À l'exercice 2024-2025, les recettes tirées du jeu numérique se sont chiffrées à 882 millions de dollars, en hausse de 132 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats sont stimulés par l'augmentation du nombre de joueurs, le lancement de plusieurs nouveaux produits de casino en ligne et la croissance des ventes de loterie en ligne principalement en raison de l'augmentation des gros lots nationaux par rapport à l'exercice précédent.

### Produits

À l'exercice 2024-2025, les produits tirés du jeu numérique se sont chiffrés à 731 millions de dollars, soit 101 millions de dollars, ou 16 %, de plus qu'à l'exercice précédent, pour des raisons semblables à celles qui sont indiquées ci-dessus, ce qui a été compensé en partie par l'augmentation des lots liée à la croissance des ventes de loterie en ligne.

### PNRP

À l'exercice 2024-2025, le PNRP s'est établi à 417 millions de dollars, soit 89 millions de dollars, ou 27 %, de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des recettes et des produits, qui est partiellement neutralisée par l'augmentation des commissions et des redevances versées aux fournisseurs de services de casino en ligne, des coûts de développement de systèmes et de la TVH sur les charges imposables plus élevées.

## **C2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions**

### Recettes

Les recettes tirées du jeu numérique ont dépassé de 63 millions de dollars, ou 8 %, les prévisions, principalement en raison du nombre de joueurs plus élevé que prévu du secteur du casino en ligne et des excellents résultats du secteur de la loterie en ligne grâce aux gros lots plus élevés que prévu au cours de l'exercice.

### Produits

Les produits tirés du jeu numérique ont été supérieurs de 51 millions de dollars, ou 7 %, aux prévisions, stimulés essentiellement par des recettes plus élevées que prévu, ce qui a été compensé en partie par les lots de loterie plus élevés que prévu associés à l'augmentation des ventes de loterie en ligne.

### PNRP

Le PNRP a dépassé de 78 millions de dollars, ou 23 %, les prévisions, principalement en raison des recettes et des produits combinés à la baisse des coûts liés au personnel compte tenu du calendrier des embauches et de la diminution des coûts de consultation.

## **C3. Tendances et risques – Jeu numérique**

Les risques importants auxquels fait face le secteur du jeu numérique sont les suivants :

- la pression continue de faire concurrence aux marques reconnues internationalement menant leurs activités dans plusieurs ressorts en Amérique du Nord et partout dans le monde pour conserver les joueurs actuels et en acquérir de nouveaux dans le marché du jeu en ligne ouvert et très concurrentiel de l'Ontario;
- l'effet retardé de l'assouplissement de la politique monétaire, les inquiétudes quant à l'augmentation des tensions géopolitiques, les droits de douane et d'autres facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence plus importante que prévu sur les dépenses discrétionnaires.

Pour atténuer ces risques, OLG continue la mise en œuvre de sa stratégie « ON joue » en vue de conserver et d'accroître sa part de marché, notamment :

- en offrant un large éventail de jeux de casino en ligne, de produits de loterie en ligne et de produits de mises sportives en ligne, tout en collaborant étroitement avec les fournisseurs actuels et potentiels (comme les nouveaux fournisseurs de répertoires de mises sportives) afin d'évaluer constamment le portefeuille de produits et d'évoluer sans cesse pour répondre aux attentes des clients;
- en gérant le portefeuille de produits en fonction de l'analyse continue des tendances liées aux clients, tout en ajoutant de nouveaux fournisseurs de jeu afin d'offrir une expérience concurrentielle aux clients, en se concentrant constamment sur certaines catégories de jeux, comme les jeux de casino en direct, qui attirent un large public, et en s'assurant d'intégrer tous les grands fournisseurs de jeu en Ontario pour nos joueurs;
- en mettant en œuvre des stratégies d'acquisition et de conservation de clients, notamment en établissant des partenariats au sein des canaux du jeu en établissement et du jeu numérique;
- en améliorant la personnalisation au moyen de programmes ciblés et segmentés à l'intention des joueurs et en faisant constamment évoluer les options de personnalisation (recommandations de jeux, marketing, etc.) afin de suivre les tendances du marché;
- en différenciant OLG.ca de la concurrence en offrant une expérience de jeu dans plusieurs canaux grâce à la pleine intégration de son programme de JR de calibre mondial *Jouez sensé*, tout en s'appuyant sur la reconnaissance importante de la marque et la confiance dont bénéficie OLG auprès des Ontariens en étant le seul fournisseur de services qui réinvestit la totalité de ses profits en Ontario.

## D. Services généraux

Les charges des Services généraux sont les charges engagées par les fonctions qui soutiennent les activités et favorisent le rendement d'OLG par l'entremise des gens, du soutien stratégique et de la technologie. L'expertise et les services sont fournis dans l'ensemble de la Société à l'appui des trois secteurs d'activité.

Les charges des Services généraux sont liées aux services suivants : Affaires de la Société, Finances, Risque, Stratégie et Analyse, Régie, Affaires juridiques et Conformité, Personnes et culture, Audit interne, et Technologies de l'information de la Société. Ces fonctions de soutien fournissent à la Société l'expertise en matière de systèmes de technologie de l'information de base, de gestion financière, d'analyses et de renseignements liés aux produits d'exploitation des secteurs d'activité, d'administration et d'exploitation, de gestion des affaires commerciales et d'approvisionnement, de services de gestion de projets, d'affaires juridiques, de risque, d'audit et de conformité, de communications internes et externes, d'image de marque et de marketing, de responsabilité sociale, de jeu responsable et de relations avec les partenaires. Les employés des Services généraux protègent les intérêts publics et commerciaux de l'Ontario en veillant à ce qu'OLG fournisse à la province, directement ou par le biais de ses fournisseurs de services tiers, du divertissement par le jeu de manière responsable, tout en optimisant la valeur.

Les charges des Services généraux comprennent aussi des paiements au gouvernement du Canada.

### Données sommaires provenant de l'état du résultat global

|                               | Exercice<br>(en millions de dollars) |           |            |           |
|-------------------------------|--------------------------------------|-----------|------------|-----------|
|                               | 2024-2025                            | 2023-2024 | Écart (\$) | Écart (%) |
| Charges des Services généraux | 214 \$                               | 200 \$    | (14)       | (7)       |

### D1. Résultats financiers par rapport à l'exercice précédent

Les charges des Services généraux se sont chiffrées à 214 millions de dollars, soit 14 millions de dollars, ou 7 %, de plus qu'à l'exercice précédent, compte tenu principalement des investissements dans le jeu responsable et la technologie, ainsi que de l'augmentation de la période d'amortissement associée au nouveau système de rapports financiers et à la modernisation des bureaux d'OLG pour prendre en charge un modèle de travail hybride.

### D2. Comparaison entre les résultats de l'exercice 2024-2025 et les prévisions

Les charges des Services généraux ont été inférieures de 13 millions de dollars, ou 6 %, aux prévisions, l'accent continu que met OLG sur la gestion des dépenses permettant de réaliser des économies en ce qui a trait au personnel, par le biais du contrôle de l'embauche et des coûts juridiques et de consultation plus faibles que prévu. OLG a aussi comptabilisé des intérêts créditeurs plus élevés sur les soldes de trésorerie.

#### 4. Équivalents temps plein (ETP)<sup>1</sup>

Les employés d'OLG possèdent une solide expérience dans les domaines de la gestion d'entreprise commerciale, la gestion budgétaire, la stratégie d'entreprise, les affaires juridiques, les risques et la conformité, la technologie, la gestion des partenaires, l'expérience client, la conception, la stratégie de marque et le marketing, et le divertissement par le jeu. Ces compétences orientent et appuient l'organisation dans la réalisation de ses priorités stratégiques et ses initiatives. OLG est déterminée à améliorer l'efficacité opérationnelle en acquérant et en conservant en poste des talents hautement qualifiés, tout en gérant les dépenses dans un marché de talents concurrentiel. Du 31 mars 2023 au 31 mars 2025, le nombre d'ETP a constamment diminué de 2 % par année, passant de 1 451 à l'exercice 2022-2023 à 1 395 à l'exercice 2024-2025, grâce au contrôle de l'embauche.

##### Exercices clos le 31 mars

| ETP                                                       | 2025         | 2024         | 2023         |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Personnel non dirigeant                                   | 1 368        | 1 393        | 1 421        |
| Personnel dirigeant (vice-président et postes supérieurs) | 27           | 27           | 30           |
| <b>Total</b>                                              | <b>1 395</b> | <b>1 420</b> | <b>1 451</b> |

<sup>1</sup> L'ETP est le nombre total annualisé d'heures payées divisé par le nombre maximal d'heures pouvant être rémunérées dans un poste à temps plein en date du 31 mars.

#### 5. Situation financière

##### Situation de trésorerie et source de financement

| Flux de trésorerie nets liés aux activités ci-dessous | Exercice                 |           |            |           |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|-----------|------------|-----------|
|                                                       | (en millions de dollars) |           |            |           |
|                                                       | 2024-2025                | 2023-2024 | Écart (\$) | Écart (%) |
| Activités d'exploitation                              | 2 332 \$                 | 2 142 \$  | 190        | 9         |
| Activités d'investissement                            | (44)                     | (66)      | 22         | 33        |
| Activités de financement                              | (2 239)                  | (2 050)   | (189)      | (9)       |
| Augmentation nette de la trésorerie                   | 49 \$                    | 26 \$     | 23         | 88        |

##### Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation a augmenté en regard de l'exercice précédent, principalement en raison du moment des dépôts quotidiens des produits tirés du jeu effectués par les fournisseurs de services de jeu dans les casinos.

##### Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement a diminué, surtout en raison du recul des dépenses en immobilisations au cours de l'exercice. L'exercice 2024-2025 a été marqué par une baisse des achats de nouveaux terminaux de loterie en libre-service par rapport à l'exercice 2023-2024 en raison du calendrier de déploiement du projet. En outre, les dépenses d'investissement technologique ont diminué à l'exercice 2024-2025 en comparaison de l'exercice 2023-2024.

### Flux de trésorerie provenant des activités de financement

À l'exercice 2024-2025, le flux de trésorerie provenant des activités de financement a augmenté en regard de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des paiements à la Province de l'Ontario, qui se sont chiffrés à 2,2 milliards de dollars, contre 2,1 milliards de dollars à l'exercice 2023-2024.

### ***Gestion du risque lié au capital***

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, de liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués et les surplus d'apport.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (OOF). Les approbations du ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux et du ministre des Finances sont requises pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et des risques, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital. Veuillez consulter la note 21 des Notes afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

## 6. Gestion des risques d'entreprise

### ***Aperçu***

OLG applique un programme officiel de Gestion des risques d'entreprise (« GRE ») qui aide l'organisation à mener ses activités conformément aux énoncés sur l'appétit pour le risque et la tolérance au risque approuvés par le conseil d'administration et qui permet une saine prise de risques dans l'exécution de son mandat et de sa stratégie. Notre cadre et notre processus de gestion des risques respectent les pratiques exemplaires et la Directive sur la gestion globale des risques du gouvernement de l'Ontario. Dans le cadre de ce programme, le conseil d'administration et la haute direction sont tenus de s'assurer que les risques sont identifiés, évalués et surveillés. Pour assurer la réussite de notre stratégie, nous accordons la priorité aux risques clés qui nécessitent l'attention de la direction et nous les atténuons.

### ***Environnement externe***

Les prévisions à long terme d'OLG sont fondées sur des hypothèses éclairées concernant les tendances en ce qui a trait aux habitudes des clients. Ces hypothèses risquent de ne pas se concrétiser comme prévu en raison de l'évolution de l'environnement, y compris l'évolution du marché du jeu, comme bon nombre de marchés, vers les options numériques, la concurrence croissante exercée par les fournisseurs de jeu en ligne légaux, les nouvelles options en matière de loterie et les autres options de divertissement et d'autres facteurs macroéconomiques influant sur les dépenses discrétionnaires.

Pour contrer ces risques, OLG analyse les tendances relatives aux clients et met en œuvre des stratégies d'acquisition et de conservation de clients qui accordent la priorité à ce qui suit :

- la gestion d'un portefeuille de produits de base et novateurs selon les résultats continus par rapport aux cibles;
- l'élargissement de la présence physique d'OLG dans de nouveaux magasins;
- l'optimisation de l'offre de jeux de casino;
- la personnalisation des expériences clients grâce aux technologies.

### ***Participation du secteur privé***

OLG dépend de plus en plus de tiers pour exécuter ou appuyer des initiatives de croissance essentielles dans le cadre de sa stratégie « ON joue ». Les partenariats avec des tiers comportent le risque inhérent qu'ils ne satisfassent pas les attentes. Voilà pourquoi OLG continue de parfaire ses programmes de gestion de tiers et accorde la priorité à la collaboration avec les partenaires du secteur privé afin de parer à ce risque et de veiller à la satisfaction des attentes quant aux résultats.

Plus particulièrement, les résultats des fournisseurs de services de jeu en établissement peuvent influencer de façon appréciable sur OLG. Pour s'assurer que les obligations financières ou autres sont respectées, OLG continue de collaborer avec les fournisseurs de services pendant qu'ils s'efforcent de saisir les occasions et de relever les défis dans l'environnement d'exploitation, comme l'évolution des préférences des clients à l'égard des produits de jeu.

Le service de gestion de tiers de la Société a officiellement été créé à l'exercice 2023-2024 pour veiller à ce que les fournisseurs soient tenus responsables de l'offre de valeur, de la gestion efficace des risques et du maintien des partenariats mutuellement bénéfiques. Ce cadre souligne l'imputabilité par le biais de la gouvernance claire, de la surveillance continue des résultats et de l'atténuation concertée des risques, par les moyens suivants :

- un modèle de segmentation par palier des fournisseurs, qui les catégorise en fonction du risque et qui exige une gouvernance et une surveillance accrues des fournisseurs au plus haut palier;
- les indicateurs de rendement clés et les cibles des divisions d'exploitation sont établis et surveillés trimestriellement afin de s'assurer que les fournisseurs respectent les normes convenues en matière de prestation de services, de qualité et d'optimisation des ressources;
- des réunions régulières de haut niveau entre les cadres supérieurs d'OLG et les tiers afin d'assurer l'harmonisation, l'identification des risques et l'élaboration de stratégies d'atténuation en temps voulu.

### **Personnes et culture**

Pour acquérir et conserver en poste les talents et les leaders qui favorisent la réalisation de ses priorités, OLG concentre sa stratégie « ON joue » sur la création d'un environnement dans lequel les employés s'investissent dans la santé de l'organisation. Elle s'emploie notamment à adapter ses méthodes de travail, à adopter un modèle de travail hybride et à adapter l'espace de travail pour que les employés puissent faire preuve de souplesse et de collaboration. L'offre d'un environnement sûr et favorable est une priorité contribuant à la constitution d'une main-d'œuvre plus inclusive et plus diversifiée et permettant aux employés d'obtenir des résultats exceptionnels.

### **Conformité et responsabilité sociale**

OLG mène ses activités dans un environnement très réglementé. L'évolution de l'environnement de jeu fera aussi évoluer les lois, les règlements et les politiques gouvernementales. Les habitudes de jeu des clients peuvent aussi changer à mesure que nous accroissons notre portée et que nous leur offrons de nouveaux produits par le biais de la mise en œuvre de notre stratégie « ON joue ».

L'accent mis sur la conformité est essentiel alors qu'OLG met en œuvre sa stratégie en s'adaptant au paysage réglementaire en pleine évolution. Au fil de cette évolution, il importe aussi de conserver la confiance de nos clients, de nos partenaires et de notre actionnaire. OLG a des programmes en place qui :

- assurent la conformité aux lois (notamment la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*), aux règlements et aux politiques, notamment en ce qui a trait à la lutte contre le blanchiment d'argent, au jeu responsable et à la protection des renseignements personnels;
- continuent d'améliorer les mesures visant à déceler, faire cesser et prévenir le blanchiment d'argent;
- renforcent la culture du jeu responsable, la sensibilisation et l'imputabilité grâce à des ressources dédiées à la recherche et à la surveillance des habitudes de jeu, à des outils permettant d'avoir de saines habitudes de jeu et à des interventions auprès des joueurs à haut risque;
- facilitent la conception de produits et de services ainsi que le maintien de contrôles opérationnels afin d'atteindre un niveau d'intégrité élevé.

## **Technologie**

Tout ce que nous faisons dépend de la technologie. À mesure que nous accroissons notre offre et que nous adoptons de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, nous devons nous assurer que l'accès aux systèmes et/ou à l'information n'est pas compromis et que nos systèmes peuvent continuer d'appuyer et de permettre la croissance des secteurs d'activité essentiels. La gestion de ces domaines de risque fait partie des activités courantes d'OLG, y compris :

- la protection contre les cyberattaques en s'assurant que les gens, les technologies et les processus sous-jacents au programme de cybersécurité d'OLG luttent efficacement contre les menaces existantes et peuvent activement éliminer les nouvelles menaces;
- la définition de ses attentes et la surveillance des résultats de ses partenaires du secteur privé afin de s'assurer qu'ils conservent un niveau de sécurité adéquat;
- l'évaluation et l'amélioration des anciennes technologies du secteur de la loterie afin de satisfaire les besoins actuels et futurs;
- la conservation de la résilience opérationnelle en faisant constamment évoluer les plans d'intervention qui permettent de réagir efficacement et rapidement en cas de défaillances technologiques;
- l'accroissement de l'orientation produit et client en optimisant le modèle de soutien des technologies de l'information de la Société.

## **7. Principales méthodes comptables, utilisation d'estimations et recours au jugement**

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Produits
- Contrats de location
- Consolidation
- Provisions
- Éventualités

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitudes importantes, qui peuvent avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont commentés aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles
- Provisions
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement
- Produits et passifs contractuels
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues
- Avantages des employés

Les principales méthodes comptables, l'utilisation d'estimations et le recours au jugement de la Société ont été examinés et discutés avec le Comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Ces principales méthodes comptables sont décrites dans les Notes afférentes aux états financiers consolidés.

### ***Adoption de nouvelles normes comptables***

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LE RAPPORT ANNUEL

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la totalité de l'information du présent rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration et leur responsabilité incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il y a lieu, la direction a posé des jugements éclairés et a fait des estimations conformément aux Normes internationales d'information financière.

Le conseil d'administration supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière grâce à son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement formé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société et qui ne font pas partie de son personnel. Le Comité d'audit et de gestion des risques passe en revue les états financiers et recommande leur approbation au conseil d'administration. Ce Comité se réunit périodiquement avec la direction, l'audit interne et les auditeurs externes.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne appropriés conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés produits sont fiables et pertinents et que les actifs de la Société sont adéquatement protégés. La Société compte une équipe d'auditeurs internes qui a notamment pour fonction le suivi des mécanismes de contrôle interne et de leur application, de façon continue. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le Comité. La vice-présidente, Audit interne, qui est responsable de l'audit interne, relève du Comité d'audit et de gestion des risques sur le plan fonctionnel et du président et chef de la direction sur le plan administratif.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration suivant les recommandations du Comité d'audit et de gestion des risques, a passé en revue les états financiers consolidés. Dans son rapport, l'auditeur indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant a un accès complet et sans réserve au Comité.



Duncan Hannay  
Président et chef de la direction



Pinder Basi  
Dirigeant principal, Finances

*Le 24 juin 2025*



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Vaughan Metropolitan Centre  
100 New Park Place, bureau 1400  
Vaughan (Ontario) L4K 0J3  
Canada  
Téléphone (905) 265-5900  
Télécopieur (905) 265-6390

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux de l'Ontario

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024;
  - les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
  - les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
  - les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
  - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.  
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion;
- des informations, contenues dans le document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2024-2025 d'OLG », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et dans le Rapport annuel 2024-2025 d'OLG, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et nous réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan (Canada)

Le 24 juin 2025

**Société des loteries et des jeux de l'Ontario**  
**États consolidés de la situation financière**  
Aux 31 mars 2025 et 2024  
(en millions de dollars canadiens)

|                                                              | Notes | 2025            | 2024            |
|--------------------------------------------------------------|-------|-----------------|-----------------|
| <b>Actifs</b>                                                |       |                 |                 |
| <b>Actifs courants</b>                                       |       |                 |                 |
| Trésorerie                                                   |       | 300 \$          | 251 \$          |
| Liquidités soumises à des restrictions                       | 5     | 123             | 131             |
| Clients et autres débiteurs                                  | 6     | 146             | 225             |
| Somme à recevoir des fournisseurs de services                | 13    | 40              | 25              |
| Charges payées d'avance                                      |       | 25              | 21              |
| Stocks                                                       | 7     | 47              | 38              |
| <b>Total des actifs courants</b>                             |       | <b>681</b>      | <b>691</b>      |
| <b>Actifs non courants</b>                                   |       |                 |                 |
| Liquidités soumises à des restrictions                       | 5     | 72              | 77              |
| Immobilisations corporelles                                  | 8     | 794             | 798             |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                      | 9     | 198             | 213             |
| Créances liées aux contrats de location-financement          | 9     | 141             | 145             |
| Autres actifs                                                | 9, 13 | 99              | 77              |
| <b>Total des actifs non courants</b>                         |       | <b>1 304</b>    | <b>1 310</b>    |
| <b>Total des actifs</b>                                      |       | <b>1 985 \$</b> | <b>2 001 \$</b> |
| <b>Passifs et capitaux propres</b>                           |       |                 |                 |
| <b>Passifs courants</b>                                      |       |                 |                 |
| Fournisseurs et autres créditeurs                            | 10    | 440 \$          | 422 \$          |
| Provisions                                                   | 11    | 70              | 42              |
| Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services | 13    | 110             | 114             |
| Somme à payer au gouvernement du Canada                      | 15    | 38              | 36              |
| Passifs contractuels                                         | 16    | 57              | 54              |
| Obligations locatives                                        | 9     | 22              | 24              |
| Dette à long terme                                           | 17    | 12              | 12              |
| <b>Total des passifs courants</b>                            |       | <b>749</b>      | <b>704</b>      |
| <b>Passifs non courants</b>                                  |       |                 |                 |
| Obligations locatives                                        | 9     | 356             | 370             |
| Provisions                                                   | 11    | 141             | —               |
| Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services | 13    | 72              | 77              |
| Passifs contractuels                                         | 16    | 84              | 108             |
| Dette à long terme                                           | 17    | 62              | 64              |
| Avantages du personnel                                       | 22    | 8               | 9               |
| <b>Total des passifs non courants</b>                        |       | <b>723</b>      | <b>628</b>      |
| <b>Total des passifs</b>                                     |       | <b>1 472</b>    | <b>1 332</b>    |
| <b>Capitaux propres</b>                                      |       |                 |                 |
| Résultats non distribués                                     |       | 451             | 607             |
| Surplus d'apport                                             |       | 62              | 62              |
| <b>Total des capitaux propres</b>                            |       | <b>513</b>      | <b>669</b>      |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b>             |       | <b>1 985 \$</b> | <b>2 001 \$</b> |

Engagements (notes 13 et 23)

Éventualités (note 24)

Événement postérieur à la date de clôture (notes 13 et 25)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Jim Warren, président du conseil



Jean Major, administrateur

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                     | Notes | 2025     | 2024     |
|---------------------------------------------------------------------|-------|----------|----------|
| Recettes tirées des loteries et des jeux                            |       | 9 309 \$ | 9 324 \$ |
| Moins : les lots des jeux de loterie                                |       | (2 594)  | (2 586)  |
| Produits tirés du jeu                                               |       | 6 715    | 6 738    |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services                 |       | (2 083)  | (2 211)  |
| Produits tirés du jeu nets                                          |       | 4 632    | 4 527    |
| Produits locatifs                                                   | 9     | 120      | 119      |
| Produits ne provenant pas du jeu                                    |       | 44       | 42       |
| <b>Produits</b>                                                     | 16    | 4 796    | 4 688    |
| <b>Charges (produits)</b>                                           |       |          |          |
| Paielements aux partenaires                                         | 19    | 1 166    | 953      |
| Commissions et redevances                                           | 18    | 482      | 476      |
| Personnel                                                           |       | 325      | 323      |
| Cotisation sur les gains                                            | 14    | 193      | 201      |
| Marketing et promotion                                              |       | 179      | 184      |
| Maintenance des systèmes                                            |       | 112      | 99       |
| Amortissement                                                       | 8, 9  | 85       | 83       |
| Impression, distribution et tests des billets                       |       | 67       | 67       |
| Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres | 20    | 62       | 64       |
| Installations                                                       |       | 51       | 52       |
| Nourriture, boissons et autres achats                               |       | 16       | 17       |
| Charges financières                                                 |       | 17       | 15       |
| Droits de nature réglementaire                                      |       | 13       | 11       |
| Produits financiers                                                 |       | (26)     | (24)     |
|                                                                     |       | 2 742    | 2 521    |
| <b>Bénéfice net et résultat global</b>                              |       | 2 054 \$ | 2 167 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Société des loteries et des jeux de l'Ontario**  
**États consolidés des variations des capitaux propres**  
Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024  
(en millions de dollars canadiens)

|                                       | Notes | Résultats non distribués | Surplus d'apport | Total   |
|---------------------------------------|-------|--------------------------|------------------|---------|
| <b>Solde au 31 mars 2023</b>          |       | 500 \$                   | 62 \$            | 562 \$  |
| Bénéfice net et résultat global       |       | 2 167                    | –                | 2 167   |
| Versements à la Province de l'Ontario | 12    | (2 060)                  | –                | (2 060) |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b>          |       | 607 \$                   | 62 \$            | 669 \$  |
| Bénéfice net et résultat global       |       | 2 054                    | –                | 2 054   |
| Versements à la Province de l'Ontario | 12    | (2 210)                  | –                | (2 210) |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>          |       | 451 \$                   | 62 \$            | 513 \$  |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                                                          | Notes  | 2025           | 2024           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------|----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>                                                                                                              |        |                |                |
| Bénéfice net et résultat global                                                                                                                                          |        | 2 054 \$       | 2 167 \$       |
| Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice de la période et des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation                                     |        |                |                |
| Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation                                                                             | 8, 9   | 85             | 83             |
| Produits financiers nets                                                                                                                                                 |        | (9)            | (9)            |
| Autres avantages des employés à long terme                                                                                                                               | 22.iii | (1)            | —              |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des restrictions |        | 2 129          | 2 241          |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des liquidités soumises à des restrictions                                                               |        |                |                |
| Diminution (augmentation) des liquidités soumises à des restrictions                                                                                                     |        | 13             | (21)           |
| Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs                                                                                                                |        | 79             | (95)           |
| (Augmentation) des autres actifs                                                                                                                                         |        | (22)           | (8)            |
| (Augmentation) de la somme à recevoir des fournisseurs de services                                                                                                       |        | (15)           | (2)            |
| (Augmentation) des charges payées d'avance                                                                                                                               |        | (4)            | (1)            |
| (Augmentation) des stocks                                                                                                                                                |        | (9)            | (3)            |
| Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs                                                                                                                       |        | 20             | 35             |
| Augmentation des provisions                                                                                                                                              |        | 169            | 11             |
| (Diminution) augmentation de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services                                                                             |        | (9)            | 25             |
| Augmentation (diminution) de la somme à payer au gouvernement du Canada                                                                                                  |        | 2              | (6)            |
| (Diminution) des passifs contractuels                                                                                                                                    |        | (21)           | (34)           |
| <b>Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>                                                                                                   |        | <b>2 332</b>   | <b>2 142</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                                                                                                            |        |                |                |
| Intérêts reçus                                                                                                                                                           |        | 22             | 21             |
| Dépenses d'investissement                                                                                                                                                | 8      | (66)           | (87)           |
| <b>(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>                                                                                       |        | <b>(44)</b>    | <b>(66)</b>    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                                                                              |        |                |                |
| Intérêts payés                                                                                                                                                           |        | (9)            | (9)            |
| Produit de la dette à long terme                                                                                                                                         | 17     | 7              | 44             |
| Versements sur la dette à long terme                                                                                                                                     | 17     | (11)           | (11)           |
| Paievements d'obligations locatives                                                                                                                                      | 9      | (16)           | (14)           |
| Versements à la Province de l'Ontario                                                                                                                                    | 12     | (2 210)        | (2 060)        |
| <b>(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>                                                                                                 |        | <b>(2 239)</b> | <b>(2 050)</b> |
| Augmentation de la trésorerie                                                                                                                                            |        | 49             | 26             |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice                                                                                                                                   |        | 251            | 225            |
| <b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                                                                                                                             |        | <b>300 \$</b>  | <b>251 \$</b>  |
| <i>Informations supplémentaires sur les activités d'investissement hors trésorerie</i>                                                                                   |        |                |                |
| Acquisition d'immobilisations corporelles toujours impayées                                                                                                              |        | 2 \$           | 5 \$           |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 1. Entité présentant l'information financière

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1<sup>er</sup> avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de l'exploitation et de la gestion de ce qui suit :

- les jeux de loterie (y compris les jeux de loto nationaux et régionaux, les jeux INSTANT et les mises sportives),
- le jeu numérique (sur OLG.ca et sur l'application d'OLG), et
- le jeu en établissement (qui comprend le jeu de casino et le jeu de bienfaisance).

La Société finance aussi directement et contribue à soutenir le secteur des courses de chevaux en Ontario (note 23 d.).

Ontario Gaming Assets Corporation (« OGAC ») est une filiale en propriété exclusive de la Société. La Société consolide la situation financière et les résultats de ces activités dans les états financiers consolidés.

La Société est l'un des organismes régionaux de distribution des jeux de loterie nationaux, l'ensemble de ces organismes constituant collectivement la Société de la loterie interprovinciale.

La Société maintient une convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») pour l'exploitation des installations de casino, d'hôtel, de divertissement et de restauration de Caesars Windsor. La Société consolide la situation financière et les résultats de ces activités dans les états financiers consolidés. La Société ne consolide ni la situation financière ni les résultats des activités de CEWL.

La Société a conclu des ententes d'exploitation et de services de casino (« Casino Operating and Services Agreements » ou « COSA ») avec des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (note 13 b.) et des ententes relatives aux fournisseurs de services de centres de jeu de bienfaisance intitulées Charitable Gaming Centre Service Provider Agreements (« CGCSPA ») avec certains fournisseurs de services de jeu de bienfaisance (les « fournisseurs de services »). La Société n'exerce pas de contrôle sur ces fournisseurs de services et, de ce fait, elle ne consolide pas la situation financière et les résultats des activités de ces fournisseurs de services. OLG continue d'exploiter et de gérer les établissements de jeu traditionnel tandis que les fournisseurs de services assurent le contrôle des activités courantes.

Le siège social et le bureau principal de la Société sont respectivement situés aux adresses suivantes :

- 70, promenade Foster, bureau 800, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2;
- 4120, rue Yonge, bureau 600, Toronto (Ontario) M2P 2B8.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 24 juin 2025.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 2. Base d'établissement

#### a. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, y compris Caesars Windsor, et d'OGAC, sa filiale en propriété exclusive, et ils ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

#### b. Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont classés en tant que passifs financiers par le biais du résultat net (note 21 a. ii.).

#### c. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

#### d. Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants constatés dans les états financiers consolidés sont fournies aux notes suivantes :

- Consolidation (note 3 a.)
- Contrats de location (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits (note 16)
- Éventualités (note 24)

Les éléments qui font l'objet d'estimations et d'incertitude importantes, qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui pourraient entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont traités aux notes suivantes :

- Dépréciation, durées d'utilité et valeurs résiduelles des immobilisations corporelles (note 8)
- Obligations locatives, actifs au titre de droits d'utilisation et créances liées aux contrats de location-financement (note 9)
- Provisions (note 11)
- Produits et passifs contractuels (note 16)
- Évaluation des instruments financiers, y compris le risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues (note 21)
- Avantages du personnel (note 22)

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 2. Base d'établissement (suite)

#### e. Adoption de nouvelles normes comptables

Les normes comptables, les interprétations et les modifications en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

### 3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société aux fins de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2025 et 31 mars 2024.

#### a. Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, d'OGAC et de Caesars Windsor. La Société n'exerce aucun contrôle sur les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ou de jeu de bienfaisance et, de ce fait, ne consolide pas leur situation financière ni leurs résultats respectifs. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés lors de la consolidation.

#### b. Impôt sur le résultat

À titre de mandataire de l'État, la Société n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu des sociétés ni à l'impôt sur le capital des sociétés, et ce, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

#### c. Présentation des états consolidés du résultat global

Les recettes tirées des loteries et des jeux représentent :

Loterie (détail) :

- les ventes tirées de produits de loterie de détail (y compris les jeux de loto régionaux et nationaux, les jeux INSTANT et les mises sportives), avant déduction des lots.

Jeu en établissement (jeu de casino et jeu de bienfaisance) :

- les gains nets avant déduction des redevances aux fournisseurs de services.

Jeu numérique :

- les gains nets des jeux de style casino (« casinos en ligne ») et des produits de paris sportifs numériques (« mises sportives en ligne ») joués sur la plateforme de jeu numérique d'OLG, et
- les ventes tirées des produits de loterie achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG (« loterie en ligne ») avant déduction des lots.

Les lots des jeux de loterie, qui sont portés en réduction des recettes tirées des loteries et des jeux, représentent les lots des produits de loterie de détail et des produits de loterie (à l'exclusion des produits de mises sportives en ligne) achetés sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 3. Méthodes comptables significatives (suite)

#### c. Présentation des états consolidés du résultat global (suite)

Les redevances aux fournisseurs de services, qui sont portées en réduction des produits tirés du jeu afin d'obtenir les produits tirés du jeu nets, représentent les redevances versées aux fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, ou au nom de ceux-ci, aux termes de la CGCSPA applicable, ou aux fournisseurs de services de jeu de casino, aux termes de la COSA applicable. Les redevances aux fournisseurs de services de jeu comprennent également d'autres ajustements, qui incluent essentiellement :

- le reclassement de montants aux produits locatifs pour refléter la juste valeur de la contrepartie de la composante locative de l'accord (note 16 a. iii.); et
- la comptabilisation de montants liés à la contrepartie reçue par anticipation relativement à certains regroupements (note 16 b. ii.).

#### d. Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles modifications de normes entrent en vigueur pour les exercices à venir ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'application anticipée est autorisée; toutefois, la Société a choisi de ne pas adopter de manière anticipée ces modifications lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Voici un sommaire des modifications qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de la Société :

#### **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir, (IFRS 18)**

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'IFRS 18 met en place les nouvelles exigences clés suivantes :

- Les entités sont tenues de classer tous les produits et charges en cinq catégories dans l'état du résultat net, soit les catégories « exploitation », « investissement », « financement », « impôts sur le résultat » et « activités abandonnées ». Les entités sont également tenues de présenter un nouveau sous-total « résultat d'exploitation ». Le bénéfice net des entités ne changera pas.
- Les mesures de la performance définies par la direction sont présentées dans une seule note des états financiers.
- La présentation de directives améliorées sur le regroupement et la ventilation des postes des états financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne la structure des états consolidés du résultat global, les obligations d'information supplémentaires à l'égard des MPCD et l'incidence sur la façon dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris pour les postes actuellement désignés comme « autres ».

#### e. Autres méthodes comptables significatives

| Note | Sujet                                                 |
|------|-------------------------------------------------------|
| 7    | Stocks                                                |
| 8    | Immobilisations corporelles                           |
| 9    | Contrats de location                                  |
| 11   | Provisions                                            |
| 16   | Produits                                              |
| 21   | Gestion du risque financier et instruments financiers |
| 22   | Avantages du personnel                                |
| 24   | Éventualités                                          |

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 4. Gestion du risque lié au capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, d'une dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les résultats non distribués et les surplus d'apport.

La Société est tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement (« OOF »). L'approbation du ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux et du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour financer la croissance future de ses activités et d'offrir un rendement à la Province de l'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris l'établissement des principes directeurs en matière de gestion des finances et des risques, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion du risque financier et les instruments financiers de la Société.

### 5. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions, qui comprennent les postes et montants respectifs suivants, sont détenues dans des comptes bancaires ou d'entiercement distincts.

|                                                     | 2025          | 2024          |
|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Partie courante                                     |               |               |
| Fonds déposés aux fins des lots a)                  | 91 \$         | 92 \$         |
| Sommes détenues au nom des clients du jeu numérique | 30            | 35            |
| Autres b)                                           | 2             | 4             |
|                                                     | 123 \$        | 131 \$        |
| Partie non courante                                 |               |               |
| Fonds entiers c)                                    | 72            | 77            |
|                                                     | 72 \$         | 77 \$         |
| <b>Liquidités soumises à des restrictions</b>       | <b>195 \$</b> | <b>208 \$</b> |

- Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés correspondant au montant estimé des lots bruts impayés de 129 millions de dollars (133 millions de dollars en 2024), déduction faite d'un montant estimé de 38 millions de dollars (41 millions de dollars en 2024) au titre de lots pour lesquels on ne prévoit pas qu'ils seront réclamés par les clients.
- Les autres liquidités soumises à des restrictions représentent le produit tiré des prêts inutilisés contractés auprès de l'OOF et les fonds détenus en fiducie au nom du secteur des courses de chevaux en Ontario qui n'ont pas encore été distribués.
- Les fonds entiers s'entendent des fonds détenus conformément à des conventions d'entiercement conclues avec des fournisseurs de services de jeu en établissement et pour lesquels un passif correspondant est comptabilisé (note 13 b.). Les fonds ne peuvent être utilisés, et ils ne peuvent être libérés pour versement à la Société ou au fournisseur de services de jeu de casino en établissement que dans certaines circonstances conformément aux conventions.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 6. Clients et autres débiteurs

|                                                      | 2025          | 2024          |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients                                     | 102 \$        | 145 \$        |
| Dépôts des fournisseurs de services de jeu de casino | 24            | 66            |
| Autres débiteurs                                     | 20            | 14            |
| <b>Clients et autres débiteurs</b>                   | <b>146 \$</b> | <b>225 \$</b> |

Les méthodes comptables et l'exposition au risque de crédit de la Société, de même que les pertes de valeur sur les clients et autres débiteurs, sont présentés à la note 21.

### 7. Stocks

#### a. Méthode comptable

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode de l'identification spécifique ou du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### b. Informations explicatives

Le coût des stocks, pris en compte dans les charges, s'est établi à 83 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (84 millions de dollars au 31 mars 2024).

### 8. Immobilisations corporelles

#### a. Méthodes comptables

##### i. Comptabilisation et évaluation

Les acquisitions d'immobilisations d'envergure d'une durée d'utilité supérieure à un an sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

##### ii. Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée au moment du remplacement. Le coût d'entretien courant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il est engagé.

##### iii. Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

## Société des loteries et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

#### 8. Immobilisations corporelles (suite)

##### a. Méthodes comptables (suite)

##### iii. Amortissement (suite)

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| Immobilisations                         | Taux                                                              |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Bâtiments                               | De 10 à 50 ans                                                    |
| Mobilier, agencements et matériel       | De 3 à 10 ans                                                     |
| Améliorations locatives                 | Sur la durée d'utilité ou du bail, selon le premier terme atteint |
| Matériel pour les jeux de loterie       | De 5 à 7 ans                                                      |
| Matériel pour les établissements de jeu | De 5 à 10 ans                                                     |

Le matériel pour les établissements de jeu est comptabilisé au coût diminué des pertes de valeur comptabilisées et il n'est pas amorti.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations en cours de construction et les actifs pas encore en service sont comptabilisés au coût, diminué de toute perte de valeur comptabilisée. L'amortissement de ces immobilisations est calculé sur la même base que celui des autres immobilisations corporelles et il débute lorsque les immobilisations sont prêtes à l'emploi.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

#### iv. Dépréciation

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif ou de l'UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par l'utilisation continue des actifs, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun ait pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité ou du groupe d'unités au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas

## **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

**Société des loteries et des jeux de l'Ontario**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024  
(en millions de dollars canadiens)

**8. Immobilisations corporelles (suite)**

**Coût**

|                                                  | Terrains | Bâtiments | Mobilier,<br>agencements<br>et matériel | Améliorations<br>locatives | Matériel pour<br>les jeux<br>de loterie | Matériel pour les<br>établissements<br>de jeu | Immobilisations<br>en cours de<br>construction<br>et actifs pas<br>encore<br>en service | Total    |
|--------------------------------------------------|----------|-----------|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2023</b>        | 130 \$   | 1 816 \$  | 278 \$                                  | 25 \$                      | 90 \$                                   | 93 \$                                         | 23 \$                                                                                   | 2 455 \$ |
| Entrées et mises en service<br>d'immobilisations | —        | 7         | 13                                      | —                          | —                                       | 12                                            | 56                                                                                      | 88       |
| Sorties et mises hors service                    | —        | —         | (23)                                    | (3)                        | (10)                                    | (9)                                           | —                                                                                       | (45)     |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b>                     | 130 \$   | 1 823 \$  | 268 \$                                  | 22 \$                      | 80 \$                                   | 96 \$                                         | 79 \$                                                                                   | 2 498 \$ |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2024</b>        | 130 \$   | 1 823 \$  | 268 \$                                  | 22 \$                      | 80 \$                                   | 96 \$                                         | 79 \$                                                                                   | 2 498 \$ |
| Entrées et mises en service<br>d'immobilisations | —        | 10        | 27                                      | 11                         | 29                                      | 6                                             | (18)                                                                                    | 65       |
| Sorties et mises hors service                    | —        | —         | (19)                                    | (13)                       | (4)                                     | (7)                                           | —                                                                                       | (43)     |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                     | 130 \$   | 1 833 \$  | 276 \$                                  | 20 \$                      | 105 \$                                  | 95 \$                                         | 61 \$                                                                                   | 2 520 \$ |

**Cumul des amortissements et cumul des pertes de valeur**

|                                           | Terrains | Bâtiments | Mobilier,<br>agencements<br>et matériel | Améliorations<br>locatives | Matériel pour<br>les jeux<br>de loterie | Matériel pour les<br>établissements<br>de jeu | Immobilisations<br>en cours de<br>construction<br>et actifs pas<br>encore<br>en service | Total    |
|-------------------------------------------|----------|-----------|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2023</b> | 41 \$    | 1 273 \$  | 220 \$                                  | 22 \$                      | 42 \$                                   | 81 \$                                         | — \$                                                                                    | 1 679 \$ |
| Amortissements pour l'exercice            | —        | 40        | 8                                       | 1                          | 11                                      | 6                                             | —                                                                                       | 66       |
| Sorties et mises hors service             | —        | —         | (23)                                    | (3)                        | (10)                                    | (9)                                           | —                                                                                       | (45)     |
| <b>Solde au 31 mars 2024</b>              | 41 \$    | 1 313 \$  | 205 \$                                  | 20 \$                      | 43 \$                                   | 78 \$                                         | — \$                                                                                    | 1 700 \$ |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2024</b> | 41 \$    | 1 313 \$  | 205 \$                                  | 20 \$                      | 43 \$                                   | 78 \$                                         | — \$                                                                                    | 1 700 \$ |
| Amortissements pour l'exercice            | —        | 27        | 20                                      | 2                          | 13                                      | 7                                             | —                                                                                       | 69       |
| Sorties et mises hors service             | —        | —         | (15)                                    | (13)                       | (8)                                     | (7)                                           | —                                                                                       | (43)     |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>              | 41 \$    | 1 340 \$  | 210 \$                                  | 9 \$                       | 48 \$                                   | 78 \$                                         | — \$                                                                                    | 1 726 \$ |

**Valeurs comptables**

|                              | Terrains | Bâtiments | Mobilier,<br>agencements<br>et matériel | Améliorations<br>locatives | Matériel pour<br>les jeux<br>de loterie | Matériel pour les<br>établissements<br>de jeu | Immobilisations<br>en cours de<br>construction<br>et actifs pas<br>encore<br>en service | Total  |
|------------------------------|----------|-----------|-----------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Solde au 31 mars 2024</b> | 89 \$    | 510 \$    | 63 \$                                   | 2 \$                       | 37 \$                                   | 18 \$                                         | 79 \$                                                                                   | 798 \$ |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b> | 89 \$    | 493 \$    | 66 \$                                   | 11 \$                      | 57 \$                                   | 17 \$                                         | 61 \$                                                                                   | 794 \$ |

Les soldes d'ouverture du mobilier, des agencements et du matériel ont été ajustés, ce qui n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable nette. Les actifs liés à des contrats de location simple aux termes desquels OLG est le bailleur ou le sous-bailleur comprennent des terrains de 63 millions de dollars (63 millions de dollars au 31 mars 2024) et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 323 millions de dollars (338 millions de dollars au 31 mars 2024).

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 9. Contrats de location

#### a. Méthode comptable

##### i. À titre de preneur

Au moment de la passation d'un contrat, la Société apprécie si le contrat est ou contient un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Tous les contrats de location sont constatés en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début sauf pour ce qui est :

- des contrats de location d'actifs dont le bien sous-jacent est de faible valeur (en fonction de la valeur du bien sous-jacent, à l'état neuf); et
- des contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués selon le montant de l'obligation locative, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, plus les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date ou les coûts directs initiaux engagés.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, et s'il est impossible de déterminer ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début, les paiements de loyers au cours des périodes de prolongation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et les pénalités relatives à la résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société est raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat de location de manière anticipée.

Dans le cas des contrats qui à la fois confèrent à la Société le droit d'utiliser un bien identifié et exigent que des services soient fournis à la Société par le bailleur, la Société a choisi de comptabiliser l'ensemble du contrat comme un contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite évalués au coût amorti diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

Les obligations locatives sont ensuite évaluées au coût amorti et sont réévaluées lorsqu'il y a une modification des paiements de loyers futurs au titre de la location en raison d'un changement d'indice ou de taux ou s'il y a un changement quant à l'évaluation que fait la Société de l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation.

##### ii. À titre de bailleur

La Société détermine à la passation du contrat de location si ce dernier est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en appréciant si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est alors considéré comme étant un contrat de location-financement; autrement, il est considéré comme étant un contrat de location simple.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise de façon distincte sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue le classement d'un contrat de location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, et non par rapport au bien sous-jacent.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 9. Contrats de location (suite)

#### a. Méthode comptable (suite)

##### ii. À titre de bailleur (suite)

La Société comptabilise les paiements de loyers reçus aux termes des contrats de location simple à titre de produits, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location, au poste Produits locatifs des états consolidés du résultat global.

La Société comptabilise les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement, lesquels sont présentés comme des créances liées aux contrats de location-financement, pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les créances liées aux contrats de location-financement sont initialement évaluées à la valeur actualisée des loyers à recevoir par la Société. Les loyers reçus sont ventilés entre une réduction des créances liées aux contrats de location-financement et les produits financiers sur la durée du contrat de location.

#### b. Informations explicatives

##### i. À titre de preneur

La Société loue des terrains et des propriétés (locaux pour bureaux, espace commercial du Centre des prix, entrepôts et un complexe de casino) aux termes de contrats à long terme. Des options de prolongation sont prises en compte dans la détermination des modalités des contrats de location lorsque la Société peut raisonnablement s'attendre à exercer cette option. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes et variables pendant la durée du contrat de location.

#### Actifs au titre de droits d'utilisation

| Coût                            | 2025          | 2024          |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Solde aux 1 <sup>er</sup> avril | 310 \$        | 302 \$        |
| Entrées                         | —             | 1             |
| Modifications                   | 1             | 8             |
| Sorties                         | —             | (1)           |
| <b>Solde aux 31 mars</b>        | <b>311 \$</b> | <b>310 \$</b> |

| Cumul des amortissements        | 2025          | 2024         |
|---------------------------------|---------------|--------------|
| Solde aux 1 <sup>er</sup> avril | 97 \$         | 81 \$        |
| Amortissement pour l'exercice   | 16            | 17           |
| Sorties                         | —             | (1)          |
| <b>Solde aux 31 mars</b>        | <b>113 \$</b> | <b>97 \$</b> |

| Valeur comptable         | 2025          | 2024          |
|--------------------------|---------------|---------------|
| <b>Solde aux 31 mars</b> | <b>198 \$</b> | <b>213 \$</b> |

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 9. Contrats de location (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

##### i. À titre de preneur (suite)

#### Obligations locatives

|                                              | 2025          | 2024          |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Solde aux 1 <sup>er</sup> avril              | 394 \$        | 403 \$        |
| Entrées                                      | –             | 1             |
| Charge d'intérêts                            | 12            | 12            |
| Ajustement des paiements de loyers variables | 8             | 11            |
| Versements d'intérêts                        | (12)          | (12)          |
| Remboursements de principal                  | (24)          | (21)          |
| <b>Solde aux 31 mars</b>                     | <b>378 \$</b> | <b>394 \$</b> |
| Partie courante                              | 22 \$         | 24 \$         |
| Partie non courante                          | 356           | 370           |
|                                              | <b>378 \$</b> | <b>394 \$</b> |

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être effectués par la Société après la date de clôture de l'exercice.

|                                                              |               |
|--------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Aux 31 mars</b>                                           |               |
| 2026                                                         | 32 \$         |
| 2027                                                         | 32            |
| 2028                                                         | 32            |
| 2029                                                         | 32            |
| 2030                                                         | 31            |
| Par la suite                                                 | 311           |
| <b>Total des obligations locatives non actualisées</b>       | <b>470 \$</b> |
| Moins : les intérêts théoriques sur les contrats de location | (92)          |
| <b>Total des paiements de loyers actualisés</b>              | <b>378 \$</b> |

#### Montants comptabilisés dans les états consolidés des flux de trésorerie

|                                                                    | 2025         | 2024         |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Total des sorties de fonds aux fins de contrats de location</b> | <b>35 \$</b> | <b>33 \$</b> |

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 9. Contrats de location (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

##### ii. À titre de bailleur

Les produits locatifs tirés des contrats de location pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont les suivants :

|                                                                                          | 2025          | 2024          |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Contrats de location-financement</b>                                                  |               |               |
| Produits financiers attribuables aux créances liées aux contrats de location-financement | 4 \$          | 4 \$          |
| <b>Contrats de location simple</b>                                                       |               |               |
| Produits locatifs tirés des paiements de loyers fixes                                    | 44 \$         | 44 \$         |
| Produits locatifs tirés des paiements de loyers variables                                | 76            | 75            |
| <b>Total des produits tirés des contrats de location simple</b>                          | <b>120 \$</b> | <b>119 \$</b> |

#### Contrats de location simple

La Société loue ou sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement des propriétés et des terrains aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location simple. Les paiements de loyers comprennent généralement des paiements fixes et des paiements variables sur la durée du contrat de location.

Dans le cas de certains contrats de location visant des terrains et des bâtiments, un fournisseur de services de jeu de casino en établissement a payé d'avance 61 millions de dollars pour l'utilisation du terrain et du bâtiment. Le fournisseur de services de jeu de casino en établissement a la possibilité de résilier le contrat de location à tout moment et, au moment de la résiliation, la Société doit payer au fournisseur de services de jeu de casino en établissement la juste valeur du terrain et du bâtiment. Le paiement anticipé représente une partie des produits locatifs différés (note 16 b. ii) et une estimation de la juste valeur de l'obligation de la Société liée à l'option de vente détenue par le fournisseur de services de jeu de casino en établissement (note 13 b.).

Pour les paiements de loyers qui ont été reportés à des périodes ultérieures, la Société a comptabilisé les reports comme autres actifs de 69 millions de dollars (69 millions de dollars au 31 mars 2024) dans les états consolidés de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels à payer à la Société découlant de contrats de location simple, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être reçus après la date de clôture de l'exercice.

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| <b>Aux 31 mars</b> |               |
| 2026               | 42 \$         |
| 2027               | 42            |
| 2028               | 42            |
| 2029               | 42            |
| 2030               | 42            |
| Par la suite       | 502           |
|                    | <b>712 \$</b> |

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 9. Contrats de location (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

##### ii. À titre de bailleur (suite)

##### Contrats de location-financement

La Société sous-loue à des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement un terrain de stationnement et un centre de divertissement aux termes de contrats de location à long terme désignés comme des contrats de location-financement. Les paiements de loyers comportent des paiements fixes et des paiements variables sur la durée des contrats de location.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des paiements de loyers contractuels découlant de contrats de location-financement, et indique les paiements de loyers contractuels non actualisés devant être reçus après la date de clôture de l'exercice.

| <b>Aux 31 mars</b>                                                                                            |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 2026                                                                                                          | 11 \$         |
| 2027                                                                                                          | 11            |
| 2028                                                                                                          | 12            |
| 2029                                                                                                          | 12            |
| 2030                                                                                                          | 13            |
| Par la suite                                                                                                  | 126           |
| <b>Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir</b>                                                | <b>185 \$</b> |
| Produits financiers non acquis                                                                                | (30)          |
| <b>Créances liées aux contrats de location-financement, montant brut</b>                                      | <b>155 \$</b> |
| Moins : les pertes de crédit attendues                                                                        | (7)           |
| <b>Créances liées aux contrats de location-financement</b>                                                    | <b>148 \$</b> |
| Partie courante des créances liées aux contrats de location-financement (présentée dans les autres débiteurs) | 7 \$          |
| Partie non courante des créances liées aux contrats de location-financement                                   | 141 \$        |

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur sur les créances liées aux contrats de location-financement sont présentées à la note 21.

### 10. Fournisseurs et autres créditeurs

|                                                                            | <b>2025</b>   | <b>2024</b>   |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et charges à payer                                            | 151 \$        | 128 \$        |
| Lots à payer au titre des lots des jeux de loterie non réclamés et estimés | 91            | 93            |
| Passif au titre des gros lots progressifs                                  | 68            | 63            |
| Avantages des employés à court terme                                       | 32            | 33            |
| Commissions à payer                                                        | 39            | 39            |
| Dépôts des clients                                                         | 33            | 39            |
| Autres créditeurs et charges à payer                                       | 26            | 27            |
| <b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>                                   | <b>440 \$</b> | <b>422 \$</b> |

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité relatif aux fournisseurs et autres créditeurs sont présentées à la note 21.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 11. Provisions

#### a. Méthode comptable

Les provisions correspondent à des passifs dont le montant est incertain, tout comme le moment auquel ils seront engagés. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

#### b. Informations explicatives

|                                             | <b>Actions<br/>en justice</b> | <b>Autres<br/>provisions</b> | <b>Total</b> |
|---------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2024</b>   | 37 \$                         | 5 \$                         | 42 \$        |
| Augmentations et provisions supplémentaires | 189                           | —                            | 189          |
| Montants payés                              | (20)                          | —                            | (20)         |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                | 206 \$                        | 5 \$                         | 211 \$       |
| <b>Partie courante</b>                      | 65                            | 5                            | 70           |
| <b>Partie non courante</b>                  | 141                           | —                            | 141          |
| <b>Total</b>                                | 206 \$                        | 5 \$                         | 211 \$       |

#### Actions en justice

Le résultat final des actions en justice (y compris des règlements et des montants adjugés éventuels) dépend de plusieurs facteurs et pourrait s'écarter de manière importante des estimations initiales. Les poursuites pour lesquelles aucune provision n'a été comptabilisée (y compris celles pour lesquelles le résultat ne peut être évalué à l'heure actuelle), parce que leur résultat n'est pas probable ou que leur montant ne peut être estimé de manière fiable, sont représentées par un passif éventuel (note 24), à moins que la probabilité d'un résultat soit faible ou que la présentation d'information à leur sujet risque de porter gravement préjudice à un litige ou à un différend en cours.

Au 31 mars 2025, la provision au titre des actions en justice comprenait une provision relative à une action en justice à l'égard d'un différend contractuel en cours en ce qui a trait à la façon dont le paiement au titre du partage des produits est calculé pour certains produits de jeux depuis environ l'exercice 2012-2013 (note 19.b). La partie non courante de la provision au titre des actions en justice comprend les paiements attendus annuellement jusqu'en février 2033 inclusivement.

#### Autres provisions

Les autres provisions comprennent essentiellement des provisions pour les obligations de démantèlement.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 12. Parties liées

La Société est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. Les parties liées et les transactions connexes comprennent :

- Province de l'Ontario (versements à l'OOF) – paiements à la Province de 2 210 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 (2 060 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024) dans les états consolidés des variations des capitaux propres;
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier – locaux pour bureaux comportant des paiements de loyers de 5 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 comptabilisés au poste Installations des états consolidés du résultat global (5 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024);
- Province de l'Ontario (versements à l'OOF) – cotisation sur les gains (note 14);
- OOF – conventions d'emprunt (note 17);
- Commission du régime de retraite de l'Ontario – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 22 b. ii.);
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») – autres avantages à long terme (note 22 b. iii.);
- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – droits de 11 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 comptabilisés au poste Droits de nature réglementaire (10 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024) et droits de 2 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 (2 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024) comptabilisés au poste Redevances aux fournisseurs de services des états consolidés du résultat global;
- Autres parties liées – total des transactions de 4 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 (4 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024).

Toutes les transactions avec ces parties liées surviennent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

#### Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, soit les membres de son conseil d'administration et les membres de l'équipe de direction, sont habilités à surveiller, à planifier, à diriger et à contrôler les activités de la Société, et ils ont la responsabilité de le faire.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice 2024-2025 comprend des avantages à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi et des jetons de présence totalisant 5 millions de dollars (5 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024).

### 13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services

#### Somme à recevoir des fournisseurs de services

|                                                                                    | 2025         | 2024         |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b) | 35 \$        | 21 \$        |
| Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance c)            | 7            | 6            |
| Moins : les pertes de crédit attendues                                             | (2)          | (2)          |
| <b>Somme à recevoir des fournisseurs de services</b>                               | <b>40 \$</b> | <b>25 \$</b> |

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de crédit et aux pertes de valeur liés à la somme à recevoir des fournisseurs de services est présentée à la note 21.

## Société des loteries et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

#### 13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services (suite)

##### Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services (suite)

|                                                                                 | 2025          | 2024          |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Partie courante                                                                 |               |               |
| Somme à payer à l'exploitant a)                                                 | 18 \$         | 18 \$         |
| Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b) | 92            | 96            |
|                                                                                 | 110           | 114           |
| Partie non courante                                                             |               |               |
| Somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement b) | 72            | 77            |
| <b>Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services</b>             | <b>182 \$</b> | <b>191 \$</b> |

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services sont présentées à la note 21.

#### a. Somme à payer à l'exploitant

##### i. Caesars Windsor

En vertu de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor, l'exploitant a le droit de recevoir des redevances correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions la convention d'exploitation en question.

La Société et CEWL ont une entente intitulée Additional Services and Extension Agreement (« ASEA ») qui prévoyait une prolongation de la durée de la convention d'exploitation relative à Caesars Windsor. La période de prolongation, selon la définition de l'ASEA, a commencé le 1<sup>er</sup> août 2020 et prend fin le 3 mars 2026. Aux termes de l'ASEA, l'exploitant a droit aux redevances d'exploitant stipulées dans la convention d'exploitation et à un paiement de prolongation. Au cours des six derniers mois de l'ASEA, l'exploitant a droit à une redevance d'exploitant fixe, telle qu'elle est définie, au lieu des redevances d'exploitant.

Dans le cas de Caesars Windsor, la filiale de l'exploitant est l'employeur du personnel y travaillant. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses états consolidés du résultat global.

#### b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement

Aux termes de la COSA conclue avec chacun des fournisseurs de services, un fournisseur de services a le droit de recevoir des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes et de frais variables. La partie courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les redevances à payer aux fournisseurs de services. Est également inclus un montant estimatif à payer à un fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto si ce fournisseur met fin à un contrat de location de façon anticipée ou à l'échéance (note 9 b. ii).

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services (suite)

#### b. Somme à payer aux (à recevoir des) fournisseurs de services de jeu de casino en établissement (suite)

En raison de la méthode de calcul et du calendrier de règlement, la Société peut avoir des sommes à recevoir quant à certains regroupements de zones de jeu à la fin de l'exercice. Certaines sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement sont soumises à l'imputation d'intérêts. Lorsque les sommes à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement ne peuvent être réglées sur une base nette ou qu'OLG n'a pas l'intention de procéder à ce mode de règlement, ces sommes ont été présentées séparément de celles qui sont à payer aux fournisseurs de services.

La partie non courante de la somme à payer aux fournisseurs de services de jeu de casino en établissement représente les fonds entiercés (note 5) conformément à des conventions d'entiercement, lesquels sont remboursables à l'échéance des conventions, sous réserve du respect de certaines conditions.

Les apports versés à l'avance au fournisseur de services du regroupement de zones de jeu du Centre sont comptabilisés comme d'autres actifs de 30 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 mars 2024) dans les états consolidés de la situation financière.

Le tableau ci-après présente les regroupements de zones de jeu de casino en établissement d'OLG :

| Regroupement                               | Établissement                                                                             | Fournisseur de services                                                     | Date d'entrée en vigueur de la COSA | Échéance de la COSA |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| <b>Est</b>                                 | Thousand Islands<br>Kawartha Downs<br>Belleville<br>Peterborough                          | Ontario Gaming East Limited Partnership (OGELP)                             | 11 janvier 2016                     | 31 mars 2040        |
| <b>Sud-Ouest</b>                           | Point Edward<br>London<br>Clinton<br>Chatham<br>Hanover<br>Woodstock<br>Sarnia            | Gateway Casinos & Entertainment Limited (Gateway)                           | 9 mai 2017                          | 31 mars 2037        |
| <b>Nord</b>                                | Sault Ste. Marie<br>Thunder Bay<br>Sudbury<br>North Bay<br>Kenora (nouvel établissement*) | Gateway                                                                     | 30 mai 2017                         | 31 mars 2037        |
| <b>Ottawa</b>                              | Rideau                                                                                    | HR Ottawa L.P. (Hard Rock)                                                  | 12 septembre 2017                   | 31 mars 2037        |
| <b>Région du Grand Toronto</b>             | Toronto<br>Ajax<br>Great Blue Heron<br>Pickering                                          | Ontario Gaming GTA Limited Partnership (OGGLP)                              | 23 janvier 2018                     | 22 janvier 2039     |
| <b>Ouest de la région du Grand Toronto</b> | Brantford<br>Flamboro<br>Mohawk<br>Grand River                                            | Ontario Gaming West GTA Limited Partnership (OGWGLP)                        | 1 <sup>er</sup> mai 2018            | 31 mars 2038        |
| <b>Centre</b>                              | Innisfil<br>Casino Rama<br>Wasaga Beach                                                   | Gateway                                                                     | 18 juillet 2018                     | 31 juillet 2041     |
| <b>Niagara</b>                             | Casino Niagara<br>Fallsview                                                               | MGE Niagara Entertainment Inc. (MGE)                                        | 11 juin 2019                        | 31 mars 2040        |
| <b>Windsor</b>                             | Caesars Windsor                                                                           | Caesars Entertainment Windsor Limited a été choisie le 9 mai 2025 (note 25) | À déterminer                        | À déterminer        |

\* En cours de construction au 31 mars 2025.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 13. Somme à payer à (à recevoir de) l'exploitant et aux (des) fournisseurs de services (suite)

#### c. Somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance

Au 31 mars 2025, 37 centres de jeu de bienfaisance en Ontario étaient exploités par des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance. Aux termes des CGCSPA, lesquelles doivent venir à échéance le 31 mars 2030, un fournisseur de services de jeu de bienfaisance a le droit de recevoir des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu). La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de bienfaisance représente les montants à payer à la Société.

### 14. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu générés par les établissements respectifs, selon la définition qui en est donnée, à Caesars Windsor, à Casino Rama, à Casino Niagara, à Fallsview Casino et à Great Blue Heron Casino en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, soit 193 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025 (201 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024). La Société conserve la responsabilité de remettre la cotisation une fois qu'un fournisseur de services de jeu de casino en établissement se charge des activités courantes d'un établissement.

### 15. Somme à payer au gouvernement du Canada

Au 31 mars 2025, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 38 millions de dollars (36 millions de dollars au 31 mars 2024). Aux fins de la constatation de cette obligation, la direction doit faire certaines estimations quant à la nature, à l'échéance et aux montants du passif qui constitue la somme à payer au gouvernement du Canada. La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la somme à payer au gouvernement du Canada sont présentées à la note 21.

Les sommes versées au gouvernement du Canada comprennent :

#### a. Versements au nom de la Province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie. Le montant est comptabilisé au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 19).

#### b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH »)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement du Canada en vertu du Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH) adopté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période de déclaration est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement du Canada relativement aux charges se rapportant aux activités liées au jeu étaient inscrites en tant que versements au gouvernement du Canada et figure au poste Paiements aux partenaires des états consolidés du résultat global (note 19).

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 26 pour cent sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 16. Produits

#### a. Méthode comptable

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits représentent les principales transactions opérationnelles comptabilisées selon l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). L'IFRS 15 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société administre des jeux entre joueurs (« jeux administrés ») ainsi que d'autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini. L'IFRS 9 reflète les produits générés par les transactions pour lesquelles la Société prend une position contre le client de sorte que le profit net ou la perte nette de la Société sur la transaction est déterminé par un événement futur incertain (les « transactions liées aux mises »). Dans le cas des jeux administrés, la Société peut déterminer son rendement sur une transaction de ventes avec plus de certitude, alors qu'aux termes de l'IFRS 9, l'incertitude est plus grande. L'exercice d'un jugement important est nécessaire pour déterminer si les transactions liées au jeu entrent dans le champ de l'IFRS 9 ou de celui de l'IFRS 15.

#### i. Produits tirés du jeu et produits tirés du jeu nets

Aux termes de l'IFRS 15

Les produits tirés des billets de loterie pour lesquels les résultats sont déterminés par tirage sont comptabilisés une fois que le tirage a lieu, déduction faite des lots attribués. Ces billets sont vendus aux clients soit par l'entremise de détaillants de loterie ou sur la plateforme de jeu numérique d'OLG.

Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés, déduction faite de la structure des lots préétablie, au moment où les détaillants mettent ces jeux en vente au public. Ce moment survient lorsque les détaillants activent les billets, un indicateur indirect de leur vente future à un client.

OLG comptabilise les produits tirés du jeu nets générés aux centres de jeu de bienfaisance exploités par les fournisseurs de services de jeu de bienfaisance, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Les produits tirés du jeu nets sont déterminés déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu).

OLG comptabilise les produits tirés du jeu nets générés aux établissements de jeu de casino exploités par les fournisseurs de services de jeu de casino en établissement, dans la période au cours de laquelle la partie est jouée. Les produits tirés du jeu nets sont déterminés déduction faite des redevances aux fournisseurs de services, lesquelles sont principalement constituées de frais fixes et de frais variables (calculés en pourcentage des produits tirés du jeu).

Aux termes de l'IFRS 9

Dans le cas des jeux de loterie, des mises sportives et des jeux de casino (Caesars Windsor et casinos numériques) qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle le tirage a lieu, l'événement est réglé ou la partie est jouée. Les produits représentent l'écart entre les montants gagnés grâce à la vente de billets de loterie et de billets liés à des mises sportives, moins les montants au titre des lots, déduction faite de la variation des passifs au titre des gros lots accumulés, des réévaluations à la juste valeur des positions non réglées au titre des mises sportives et des passifs au titre des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle.

#### ii. Produits ne provenant pas du jeu

Aux termes de l'IFRS 15, les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons, du divertissement et d'autres services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés. OLG ne comptabilise pas les produits ne provenant pas du jeu générés par les établissements exploités par des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement et de services de jeu de bienfaisance.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 16. Produits (suite)

#### a. Méthode comptable (suite)

#### iii. Produits locatifs

Aux termes de l'IFRS 15, la Société loue certaines propriétés en contrepartie de paiements de loyers fixes et de paiements de location variables, selon le cas, aux termes de contrats de location, y compris des remboursements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation, en vertu de certains contrats de location. Les paiements de loyers fixes et les paiements de loyers variables sont comptabilisés dans les produits locatifs à mesure qu'ils sont gagnés. En plus de ces paiements, un ajustement est effectué dans le cas de certains contrats de location conclus avec des fournisseurs de services, aux termes de l'IFRS 15, lequel vise à réaffecter les produits tirés du jeu nets aux produits locatifs afin de comptabiliser la juste valeur marchande des paiements de loyers.

#### iv. Autres éléments des produits

##### Programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle

Dans le cas des programmes qui permettent aux clients d'obtenir des points en fonction du volume de jeu au cours d'une opération de jeu ou de l'achat de commodités non liées au jeu, ces points sont comptabilisés en tant qu'éléments distincts de la transaction génératrice de produits.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit d'obtenir de l'argent, un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont accordés et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est constaté en réduction des produits. Lorsque les points sont échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, le passif financier est décomptabilisé.

Dans le cas des programmes qui donnent aux clients le droit de recevoir des biens et services gratuits ou au rabais ou des parties gratuites, un passif financier est inscrit lorsque les points sont attribués, et un montant correspondant égal à leur juste valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Les produits sont différés jusqu'à ce que les points soient échangés, qu'ils viennent à échéance ou qu'ils soient perdus, après quoi le passif financier est décomptabilisé.

##### Éléments fournis gratuitement et incitatifs en argent

Lorsque des biens ou des services ou encore des parties ou des billets sont fournis gratuitement aux clients hors du cadre d'une transaction liée au jeu, la Société ne comptabilise pas les produits tirés de ces biens et services gratuits ou de ces billets gratuits.

Lorsqu'un joueur reçoit un incitatif en argent, un passif financier est comptabilisé au moment où l'incitatif est accordé, et un montant correspondant égal à la valeur en trésorerie est porté en réduction des produits. Lorsque l'incitatif en argent est échangé, qu'il vient à échéance ou qu'il est perdu, le passif financier est décomptabilisé.

##### Passifs contractuels

Les fonds perçus relativement à des positions non réglées liées à des mises sportives et à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés à l'issue d'un événement ou par tirage et pour lesquels des billets sont vendus avant ledit événement ou tirage sont constatés comme passif contractuel représentant la tranche des produits tirés du jeu devant être comptabilisés lorsque le tirage connexe a lieu ou qu'un événement est réglé, et une tranche distincte pour les lots que la Société prévoit remettre aux joueurs.

Les passifs contractuels comprennent également les produits locatifs payés d'avance et la contrepartie reçue des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement qui est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de la COSA applicable.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 16. Produits (suite)

#### b. Informations explicatives

##### i. Ventilation des produits

Les produits de la Société par domaine d'activité se ventilent comme suit :

| 2025                                                                                                             | Loterie  | Jeu en établissement |                     | Jeu numérique    |                                    | Total           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|---------------------|------------------|------------------------------------|-----------------|
|                                                                                                                  |          | Jeu de casino        | Jeu de bienfaisance | Loterie en ligne | Casino et mises sportives en ligne |                 |
| Recettes tirées des loteries et des jeux                                                                         | 4 149 \$ | 3 820 \$             | 458 \$              | 297 \$           | 585 \$                             | 9 309 \$        |
| Moins : les lots des jeux de loterie                                                                             | (2 443)  | –                    | –                   | (151)            | –                                  | (2 594)         |
| Produits tirés du jeu                                                                                            | 1 706 \$ | 3 820 \$             | 458 \$              | 146 \$           | 585 \$                             | 6 715 \$        |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services                                                              | –        | (1 817)              | (266)               | –                | –                                  | (2 083)         |
| Produits tirés du jeu nets                                                                                       | 1 706 \$ | 2 003 \$             | 192 \$              | 146 \$           | 585 \$                             | 4 632 \$        |
| Produits locatifs                                                                                                | –        | 120                  | –                   | –                | –                                  | 120             |
| Produits ne provenant pas du jeu                                                                                 | –        | 44                   | –                   | –                | –                                  | 44              |
| Produits                                                                                                         | 1 706 \$ | 2 167 \$             | 192 \$              | 146 \$           | 585 \$                             | 4 796 \$        |
| Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini |          |                      |                     |                  |                                    | 3 819           |
| Produits tirés des jeux avec mises                                                                               |          |                      |                     |                  |                                    | 977             |
| <b>Produits</b>                                                                                                  |          |                      |                     |                  |                                    | <b>4 796 \$</b> |

| 2024                                                                                                             | Loterie  | Jeu en établissement |                     | Jeu numérique    |                                    | Total           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|---------------------|------------------|------------------------------------|-----------------|
|                                                                                                                  |          | Jeu de casino        | Jeu de bienfaisance | Loterie en ligne | Casino et mises sportives en ligne |                 |
| Recettes tirées des loteries et des jeux                                                                         | 4 221 \$ | 3 956 \$             | 397 \$              | 242 \$           | 508 \$                             | 9 324 \$        |
| Moins : les lots des jeux de loterie                                                                             | (2 466)  | –                    | –                   | (120)            | –                                  | (2 586)         |
| Produits tirés du jeu                                                                                            | 1 755 \$ | 3 956 \$             | 397 \$              | 122 \$           | 508 \$                             | 6 738 \$        |
| Moins : les redevances aux fournisseurs de services                                                              | –        | (1 977)              | (234)               | –                | –                                  | (2 211)         |
| Produits tirés du jeu nets                                                                                       | 1 755 \$ | 1 979 \$             | 163 \$              | 122 \$           | 508 \$                             | 4 527 \$        |
| Produits locatifs                                                                                                | –        | 119                  | –                   | –                | –                                  | 119             |
| Produits ne provenant pas du jeu                                                                                 | –        | 42                   | –                   | –                | –                                  | 42              |
| Produits                                                                                                         | 1 755 \$ | 2 140 \$             | 163 \$              | 122 \$           | 508 \$                             | 4 688 \$        |
| Produits tirés des jeux administrés / autres transactions effectuées en échange d'un bien ou d'un service défini |          |                      |                     |                  |                                    | 3 761           |
| Produits tirés des jeux avec mises                                                                               |          |                      |                     |                  |                                    | 927             |
| <b>Produits</b>                                                                                                  |          |                      |                     |                  |                                    | <b>4 688 \$</b> |

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 16. Produits (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

##### ii. Passifs contractuels

|                                                                | 2025         | 2024          |
|----------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu a) | 108 \$       | 132 \$        |
| Produits locatifs différés b)                                  | 15           | 17            |
| Produits différés liés à la loterie et aux mises sportives     | 6            | 4             |
| Montant prévu au titre des lots                                | 6            | 4             |
| Cartes-cadeaux                                                 | 6            | 5             |
|                                                                | 141          | 162           |
| Moins : la partie courante                                     | (57)         | (54)          |
| <b>Passifs contractuels</b>                                    | <b>84 \$</b> | <b>108 \$</b> |

Le montant de 34 millions de dollars pris en compte dans les passifs contractuels au 31 mars 2024 a été comptabilisé en tant que produits au cours de l'exercice 2024-2025 (38 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024).

##### a. Passifs contractuels liés aux regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto

Ces passifs représentent la contrepartie reçue par anticipation des fournisseurs de services des regroupements de zones de jeu de Niagara et de la région du Grand Toronto.

##### b. Produits locatifs différés

Les produits locatifs différés représentent la somme payée d'avance par le fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de l'Ouest de la région du Grand Toronto pour l'utilisation du terrain et du bâtiment abritant le casino à Brantford (note 9 b. ii).

### 17. Dette à long terme

La méthode comptable et l'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la dette à long terme sont présentées à la note 21.

|                                                           | 2025         | 2024         |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Emprunt relatif aux terminaux de loterie a)               | 18 \$        | 29 \$        |
| Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service b) | 56           | 47           |
|                                                           | 74           | 76           |
| Moins : la partie courante                                | (12)         | (12)         |
| <b>Dette à long terme</b>                                 | <b>62 \$</b> | <b>64 \$</b> |

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, la Province de l'Ontario a modifié la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* afin que la Société soit tenue de financer certaines dépenses d'investissement au moyen d'emprunts contractés auprès de l'OOF. L'approbation du ministre des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses d'investissement importantes.

La charge d'intérêts découlant de la dette à long terme comprise dans les charges financières s'est élevée à 3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (2 millions de dollars au 31 mars 2024).

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 17. Dette à long terme (suite)

#### a. Emprunt relatif aux terminaux de loterie

En février 2018, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt, comportant deux facilités, afin de financer le remplacement et l'accroissement du réseau de terminaux de loterie et la mise en œuvre d'un réseau de communication amélioré. La première facilité, dont le solde cumulatif s'élève à 56 millions de dollars, intérêts compris, a été remboursée au moyen de la deuxième facilité le 30 avril 2021. L'emprunt sur la deuxième facilité est remboursable sur cinq ans selon des versements semestriels moyens de 6 millions de dollars. L'emprunt porte intérêt (y compris les frais) à 1,641 pour cent par année et est non garanti. L'emprunt arrive à échéance le 30 avril 2026.

#### b. Emprunt relatif aux terminaux de loterie libre-service

Le 3 mai 2022, la Société a conclu avec l'OOF une convention d'emprunt, comportant deux facilités, afin d'emprunter un montant pouvant atteindre 56 millions de dollars, destiné au financement de l'achat et de l'installation de terminaux de loterie libre-service. Au cours de l'exercice 2024-2025, la Société a prélevé un montant de 7 millions de dollars sur la première facilité, ce qui a porté le solde cumulatif de l'emprunt à 56 millions de dollars, intérêts compris. La première facilité est remboursable, y compris les intérêts courus, à l'achèvement du projet ou le 31 décembre 2025, selon la première des deux éventualités à survenir, au moyen de la deuxième facilité. La première facilité porte intérêt au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois majoré de 0,533 pour cent par année, composé trimestriellement, et est non garantie. La deuxième facilité, qui n'a pas encore été prélevée, sera remboursable sur cinq ans en versements semestriels égaux de principal et d'intérêts.

#### c. Versements au cours des cinq prochains exercices

Les remboursements de principal relatifs à la dette à long terme qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices ont été établis approximativement comme suit :

| Aux 31 mars  | Remboursements<br>de principal |
|--------------|--------------------------------|
| 2026         | 12 \$                          |
| 2027         | 16                             |
| 2028         | 11                             |
| 2029         | 11                             |
| 2030         | 12                             |
| Par la suite | 12                             |
|              | 74 \$                          |

### 18. Commissions et redevances

|                                           | 2025          | 2024          |
|-------------------------------------------|---------------|---------------|
| Commissions aux détaillants de loterie a) | 312 \$        | 319 \$        |
| Redevances à l'exploitant b)              | 157           | 147           |
| Autres c)                                 | 13            | 10            |
| <b>Commissions et redevances</b>          | <b>482 \$</b> | <b>476 \$</b> |

#### a. Commissions aux détaillants de loterie

Les commissions versées aux détaillants de loterie sont fondées sur les produits acquis par OLG, sur les réclamations de billets ou sur la vente de billets gagnants d'un lot important.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 18. Commissions et redevances (suite)

#### b. Redevances à l'exploitant

Les redevances à l'exploitant sont constituées des redevances versées à l'exploitant de Caesars Windsor ainsi qu'aux fournisseurs de services de jeu de loterie et de jeu numérique.

#### c. Autres

Cette catégorie comprend principalement les redevances versées à des tiers à l'égard des centres Jouez sensé.

### 19. Paiements aux partenaires

|                                                                  | Notes | 2025            | 2024          |
|------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|---------------|
| Paiements au gouvernement du Canada                              | 15    | 436 \$          | 420 \$        |
| Paiement à l'OFNLP au titre de l'entente de partage des produits | 23 c. | 170             | 163           |
| Commissions aux administrations municipales a)                   |       | 155             | 157           |
| Financement lié aux courses de chevaux                           | 23 d. | 102             | 113           |
| Paiements à des organismes de bienfaisance                       |       | 111             | 96            |
| Autres b)                                                        |       | 192             | 4             |
| <b>Paiements aux partenaires</b>                                 |       | <b>1 166 \$</b> | <b>953 \$</b> |

#### a. Commissions aux administrations municipales

Les municipalités qui accueillent un établissement de jeu de casino reçoivent une commission fondée sur un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques, des produits tirés des jeux sur table en direct et des produits tirés des mises sportives, selon la définition qui en est donnée dans les conventions de redevance aux municipalités. La Première Nation des Mississaugas de l'île Scugog (Mississaugas of Scugog Island First Nation, ou « MSIFN »), à titre de collectivité d'accueil de Great Blue Heron Casino, touche un pourcentage des produits tirés des jeux électroniques et des produits tirés des jeux sur table en direct, selon la définition qui en est donnée dans la convention de redevance.

Les municipalités qui accueillent des centres de jeu de bienfaisance touchent une commission fondée sur un pourcentage des gains nets ajustés tirés du jeu, selon la définition qui en est donnée dans les conventions visant les centres de jeu de bienfaisance conclues avec les municipalités.

#### b. Autres

Les autres paiements aux partenaires comprennent le paiement au titre de l'entente de partage des produits à MSIFN, selon la définition qui en est donnée dans l'entente de partage des produits et la provision au titre de l'action en justice à l'égard d'un différend contractuel en cours concernant l'Entente de partage des recettes des jeux (note 11).

### 20. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres

|                                                                            | 2025         | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Charges générales et administratives a)                                    | 70 \$        | 71 \$        |
| Frais liés aux guichets automatiques bancaires                             | (4)          | (4)          |
| Produits divers                                                            | (4)          | (3)          |
| <b>Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres</b> | <b>62 \$</b> | <b>64 \$</b> |

**Société des loteries et des jeux de l'Ontario**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024  
(en millions de dollars canadiens)

**20. Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres (suite)**

**a. Charges générales et administratives**

Les charges générales et administratives visent principalement les fournitures de bureau et les biens non durables, les honoraires juridiques et les honoraires de consultation, les règlements, la recherche et le développement, les déplacements, les télécommunications, la technologie de l'information et d'autres charges diverses.

**21. Gestion du risque financier et instruments financiers**

**a. Méthode comptable**

**i. Actifs financiers**

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables ou du prix de transaction. Par la suite, leur évaluation dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs, selon le modèle économique utilisé pour la gestion des actifs financiers et les conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les actifs financiers de la Société, classés comme étant et ultérieurement évalués au coût amorti, se composent de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La Société n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie tirés de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

**ii. Passifs financiers**

La Société comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net et ultérieurement évalué à l'une de ces valeurs.

Les passifs financiers non dérivés de la Société évalués au coût amorti se composent des fournisseurs et autres créditeurs, de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada, de la dette à long terme et des obligations locatives. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée en résultat net.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

#### a. Méthode comptable (suite)

##### ii. Passifs financiers (suite)

Les passifs financiers dérivés de la Société évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent tous les passifs découlant des transactions liées aux mises ainsi que le passif lié au contrat de location visant Brantford (note 16 b. ii.). Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les profits ou pertes nets, y compris les intérêts débiteurs, sont comptabilisés en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie versée est comptabilisé en résultat net.

##### iii. Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

##### iv. Dépréciation des actifs financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit, fondée sur la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à la Société aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

La Société évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui sont les pertes découlant d'un cas de défaillance éventuel sur la durée de vie attendue de l'actif financier. Dans le cas de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement, la Société utilise les pertes de crédit réelles historiques, après ajustement visant à tenir compte de la conjoncture économique courante et des prévisions quant aux circonstances futures. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charges générales d'exploitation, charges administratives et autres des états consolidés du résultat global.

La correction de valeur pour pertes des actifs financiers évaluée au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif et la perte de valeur correspondante est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque la Société n'a aucune attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif.

#### b. Informations explicatives

##### i. Vue d'ensemble

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la Société mis en place pour évaluer et gérer ces risques.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

##### ii. Cadre de gestion des risques

La Société est dotée d'un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui est conforme aux directives et lignes directrices en matière de gestion des risques du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. Ce programme permet à la Société de définir, d'évaluer, de gérer et de superviser les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers.

Le conseil d'administration tient compte des risques d'entreprise et de l'appétit pour le risque lors de ses délibérations, notamment lors de la planification stratégique, de l'examen du budget et de l'approbation des transactions importantes. Le conseil d'administration, par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques (« CAGR »), assure la surveillance, l'orientation et le soutien du programme de gestion des risques d'entreprise. La fonction d'audit interne seconde le CAGR dans son rôle de surveillance. Elle effectue des vérifications régulières et ponctuelles afin d'évaluer les mesures de contrôle et procédures de gestion des risques, dont les résultats sont soumis au CAGR.

Les politiques de gestion du risque financier de la Société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels elle doit faire face, l'établissement de limites et contrôles appropriés des risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la Société.

La Société, au moyen de ses politiques, de ses normes et de ses méthodes de formation et de gestion, vise à permettre aux membres du personnel, à tous les niveaux de l'entreprise, de comprendre les risques, d'exercer une prise de risque appropriée et de créer un environnement de contrôle rigoureux permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

##### iii. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments s'entendent des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement. Le montant brut des clients et autres débiteurs, de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location-financement représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, lequel est cependant atténué par les lettres de crédit et les fonds entiers détenus par les fournisseurs de services, comme il en est fait mention ci-dessous.

#### Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs comprennent principalement le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et les dépôts de fournisseurs de services de jeu de Casino en transit, et ils doivent être réglés dans les 40 jours suivant leur comptabilisation. La Société effectue des évaluations initiales du crédit ou d'autres évaluations semblables et maintient des réserves pour d'éventuelles pertes de crédit à l'égard des soldes des créances clients. Les débiteurs liés aux détaillants de loterie et aux fournisseurs de services de jeu de Casino sont, par leur nature, à court terme et sont perçus par balayage des comptes bancaires ou par dépôts effectués sur les comptes bancaires de la Société, ce qui rend la probabilité de perte de crédit très faible. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte importante liée aux clients et autres débiteurs.

Les montants inscrits dans les états consolidés de la situation financière au titre des clients et autres débiteurs sont présentés déduction faite des pertes de crédit attendues. Aux 31 mars 2025 et 31 mars 2024, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société était non significative. Cette dernière est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

# **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### **21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)**

#### **b. Informations explicatives (suite)**

##### **iii. Risque de crédit (suite)**

###### **Somme à recevoir des fournisseurs de services**

La somme à recevoir des fournisseurs de services de jeu de casino en établissement se rapporte principalement au calcul et à la date de règlement des redevances aux fournisseurs de services et elle devrait être réglée dans les 120 jours suivant la clôture de l'exercice. Historiquement, la Société n'a subi aucune perte liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. En vertu des COSA, chaque fournisseur de services de jeu de casino en établissement a remis à la Société une lettre de crédit ou des fonds entiers. Le montant de chaque lettre de crédit ou des fonds entiers dépassait la somme à payer à la Société au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, le montant brut à recevoir des fournisseurs de services s'élevait à 42 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 mars 2024) et il se rapportait principalement à trois fournisseurs de services de jeu de casino en établissement, ce qui représente 83 pour cent (78 pour cent au 31 mars 2024) du montant brut à recevoir des fournisseurs de services.

Au 31 mars 2025, la Société disposait d'une provision pour pertes de crédit attendues de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 mars 2024), liée à la somme à recevoir des fournisseurs de services. La Société est d'avis que la provision pour pertes de crédit attendues est suffisante pour refléter le risque de crédit connexe.

###### **Créances liées aux contrats de location-financement**

Les créances liées aux contrats de location-financement représentent les paiements devant être reçus sur la durée des contrats de location.

Au 31 mars 2025, le montant brut des créances liées aux contrats de location-financement s'établissait à 155 millions de dollars (159 millions de dollars au 31 mars 2024) et était à recevoir de deux fournisseurs de services de jeu en établissement. La Société n'a jamais subi de perte au titre de paiements exigibles découlant de créances liées aux contrats de location-financement.

Au 31 mars 2025, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 7 millions de dollars (7 millions de dollars au 31 mars 2024) et elle se rapportait aux créances liées aux contrats de location-financement. La Société est d'avis que sa provision pour pertes de crédit attendues devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel il se rapporte.

##### **iv. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte.

La Société gère son exposition au risque de liquidité en examinant périodiquement son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

#### iv. Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers et les flux de trésorerie contractuels, y compris le principal et les intérêts de la dette à long terme, se résument ainsi :

| 2025                                                                   | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Moins de un an | De 1 an à 2 ans | De 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------|
| Obligations locatives (note 9)                                         | 378 \$           | 470 \$                          | 32 \$          | 32 \$           | 95 \$            | 311 \$        |
| Fournisseurs et autres créiteurs (note 10)                             | 440              | 440                             | 440            | —               | —                | —             |
| Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services (note 13) | 182              | 182                             | 110            | —               | —                | 72            |
| Somme à payer au gouvernement du Canada (note 15)                      | 38               | 38                              | 38             | —               | —                | —             |
| Dette à long terme (note 17)                                           | 74               | 81                              | 12             | 18              | 38               | 13            |
|                                                                        | 1 112 \$         | 1 211 \$                        | 632 \$         | 50 \$           | 133 \$           | 396 \$        |

| 2024                                                                   | Valeur comptable | Flux de trésorerie contractuels | Moins de un an | De 1 an à 2 ans | De 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------|----------------|-----------------|------------------|---------------|
| Obligations locatives (note 9)                                         | 394 \$           | 495 \$                          | 35 \$          | 32 \$           | 93 \$            | 335 \$        |
| Fournisseurs et autres créiteurs (note 10)                             | 422              | 422                             | 422            | —               | —                | —             |
| Somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services (note 13) | 191              | 191                             | 114            | —               | —                | 77            |
| Somme à payer au gouvernement du Canada (note 15)                      | 36               | 36                              | 36             | —               | —                | —             |
| Dette à long terme (note 17)                                           | 76               | 82                              | 12             | 22              | 38               | 10            |
|                                                                        | 1 119 \$         | 1 226 \$                        | 619 \$         | 54 \$           | 131 \$           | 422 \$        |

#### v. Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs financiers et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme.

Au 31 mars 2025, la dette à long terme se composait de deux conventions d'emprunt conclues avec l'OOF. Chaque emprunt est assujéti à un taux d'intérêt établi au moment où l'emprunt est consenti; il est assorti d'un taux fixe pour la durée de l'emprunt. Les conventions d'emprunt sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée.

# Société des loteries et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### 21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)

#### b. Informations explicatives (suite)

##### v. Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2025, les liquidités non soumises à des restrictions de la Société totalisaient 300 millions de dollars (251 millions de dollars au 31 mars 2024), la partie courante des liquidités soumises à des restrictions se chiffrait à 123 millions de dollars (131 millions de dollars au 31 mars 2024) et la partie non courante des liquidités soumises à des restrictions s'élevait à 72 millions de dollars (77 millions de dollars au 31 mars 2024). L'incidence de la variation des taux d'intérêt n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son résultat net n'a été menée.

##### vi. Évaluation de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions ainsi que des clients et autres débiteurs avoisine la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers ou du fait que les montants sont détenus dans des comptes d'entiercement. La valeur comptable de la somme à recevoir des fournisseurs de services et des créances liées aux contrats de location avoisine également leur juste valeur compte tenu de la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues. La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs, de la partie courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services, de la somme à payer au gouvernement du Canada et de la partie courante de certains passifs dérivés contractuels avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables à vue.

Les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur. La partie non courante de la somme à payer à l'exploitant et aux fournisseurs de services avoisine la juste valeur étant donné que les montants dus sont détenus dans des comptes d'entiercement. La juste valeur de la dette à long terme de la Société ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'une partie liée et qu'il n'existe pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur, selon le degré d'observabilité des données servant au calcul de cette dernière. La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 1** reflètent les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Les évaluations de la juste valeur de **niveau 2** utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (par exemple des prix) ou indirectement (par exemple des données dérivées de prix).

Les évaluations à la juste valeur de **niveau 3** reposent sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (par exemple des données non observables).

Le contrat de location relatif à la propriété de Brantford (note 9 b.ii) oblige la Société à racheter, à l'échéance ou à la résiliation du contrat de location, la propriété à la juste valeur de marché à la date du rachat. L'évaluation de cette option fait intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

Les passifs financiers dérivés de la Société représentant les transactions liées aux mises pour certains jeux de loterie à tirage qui devraient avoir lieu dans l'avenir ainsi que les positions non réglées liées à des mises sportives font intervenir des données de niveau 3 (techniques d'évaluation utilisant des données non observables).

# **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

## **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

### **21. Gestion du risque financier et instruments financiers (suite)**

#### **b. Informations explicatives (suite)**

##### **vi. Évaluation de la juste valeur (suite)**

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir d'informations de marché pertinentes et d'informations sur les instruments financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important. Par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

### **22. Avantages du personnel**

#### **a. Méthode comptable**

##### **i. Régimes à cotisations définies**

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en tant que charge au titre des avantages du personnel dans les états consolidés du résultat global sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

##### **ii. Régimes à prestations définies**

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour lequel les entités sont tenues de comptabiliser leur obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et qui n'est pas un régime à cotisations définies. La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, classés en tant que régimes généraux et obligatoires, étant donné qu'il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée visant la facturation du coût net des prestations définies des régimes à la Société. Par conséquent, celle-ci comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régime à cotisations définies et ne constate aucun passif additionnel au titre du déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées en charges au titre des avantages du personnel dans les états consolidés du résultat global.

##### **iii. Autres avantages à long terme**

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation.

##### **iv. Indemnités de cessation d'emploi**

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : la date où la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnité ou la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, ces indemnités sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

##### **v. Avantages à court terme**

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif et une charge sont comptabilisés pour rendre compte du montant du règlement intégral que la Société s'attend à payer dans les douze mois qui suivent la date de clôture si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

## Société des loteries et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

#### 22. Avantages du personnel (suite)

##### b. Informations explicatives

###### i. Régimes à cotisations définies

L'exploitant de Caesars Windsor a établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des membres de son personnel. La charge de retraite des régimes à cotisations définies de Caesars Windsor pour l'exercice 2024-2025 s'est chiffrée à 7 millions de dollars (7 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024).

###### ii. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF »), lesquels sont administrés par la Commission du régime de retraite de l'Ontario. La Société n'a aucune obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies, puisque les régimes qu'elle offre sont des régimes de retraite à prestations définies établis par la Province de l'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province de l'Ontario contrôle toutes les entités comprises dans les régimes de retraite.

Le taux des cotisations pour la CRF est fixé par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, selon laquelle les cotisations de la Société doivent être égales aux cotisations normales des membres du personnel. La cotisation de la Société et sa charge de retraite pour l'exercice 2024-2025 ont totalisé 12 millions de dollars (12 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024).

###### iii. Autres avantages à long terme

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La CSPAAT est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations, et elle administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. Les passifs de la CSPAAT relatifs aux employeurs autoassurés figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Au 31 mars 2025, les charges à payer relativement à la CSPAAT s'élevaient à 9 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 mars 2024), dont une tranche de 8 millions de dollars (9 millions de dollars au 31 mars 2024) était comprise dans le passif non courant lié aux avantages du personnel et une autre, de 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 mars 2024), était comprise dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 10). Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

L'exploitant de Caesars Windsor est un employeur mentionné à l'annexe 1 de la Loi, et il n'est pas assujetti aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés.

## Société des loteries et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

#### 23. Engagements

|              | TVH sur les<br>engagements locatifs a) | Fournisseurs b) | Total  |
|--------------|----------------------------------------|-----------------|--------|
| 2026         | 10 \$                                  | 79 \$           | 89 \$  |
| 2027         | 8                                      | 17              | 25     |
| 2028         | 7                                      | 8               | 15     |
| 2029         | 4                                      | 9               | 13     |
| 2030         | 3                                      | 8               | 11     |
|              | 32                                     | 121             | 153    |
| Par la suite | 56                                     | 46              | 102    |
|              | 88 \$                                  | 167 \$          | 255 \$ |

##### a. TVH sur les engagements de location

La Société et Caesars Windsor ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société. La TVH non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement du Canada, comme cela est décrit à la note 15 b, relativement aux paiements futurs au titre de la location s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

##### b. Fournisseurs

Au 31 mars 2025, la Société s'était engagée, aux termes de contrats visant l'entretien de matériel informatique et de logiciels, les services publics, le marketing, les services de jeu de loterie et de jeu numérique et le processus d'impression des billets, à effectuer des paiements futurs. Ces paiements futurs s'établissent approximativement comme il est indiqué ci-dessus.

##### c. Ontario First Nations (2008) Limited Partnership

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership et l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership ont conclu l'entente de partage des produits tirés du jeu (l'Entente de partage des recettes des jeux). Aux termes de l'Entente de partage des recettes des jeux et d'un décret, il a été ordonné à la Société de verser à l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership (« OFNLP »), à compter de l'exercice 2011-2012, pour ce qui est des produits générés pour l'exercice 2010-2011, et pour chacun des exercices compris dans la période restante du contrat initial de 20 ans, douze paiements mensuels s'élevant au total à un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de l'exercice précédent de la Société, tels qu'ils sont définis conformément à l'Entente de partage des recettes des jeux. Au cours de l'exercice 2024-2025, la somme de 170 millions de dollars a été passée en charges (163 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024) en tant que paiements à l'OFNLP au titre du partage des produits, dans le cadre de l'Entente de partage des recettes des jeux et d'autres engagements contractuels (note 19).

##### d. Entente de financement relative aux courses de chevaux

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la Société a commencé à financer directement le secteur des courses de chevaux en Ontario conformément aux dispositions d'un nouvel accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé, ce qui fournit au secteur jusqu'à 117 millions de dollars par année pendant 19 ans. Par ailleurs, la Société s'est initialement engagée à verser 3 millions de dollars par année dans le cadre du soutien financier transitoire triennal visant les bourses et les charges d'exploitation des hippodromes offrant des courses de niveau Grassroots et Signature. La période de financement transitoire a été modifiée pour se poursuivre jusqu'à la fin de la première période de l'accord, soit le 31 mars 2026.

## **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

#### **23. Engagements (suite)**

##### **d. Entente de financement relative aux courses de chevaux (suite)**

La Société fournit également au secteur des courses de chevaux en Ontario des conseils et du soutien dans des domaines comme le jeu responsable, le marketing et la gestion du rendement.

#### **24. Éventualités**

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités, notamment en ce qui a trait à l'interprétation de ses contrats. La Société exerce un jugement important dans la détermination de la probabilité de perte lors de l'évaluation des passifs éventuels. La Société estime que la probabilité d'une sortie de ressources éventuelle ne peut être déterminée ou qu'il n'est pas probable que le résultat final de ces procédures et réclamations, individuellement ou collectivement, aura un effet négatif important sur les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société. La Société comptabilise une provision pour litiges (y compris les règlements et les montants adjugés éventuels) au cours de la période où le résultat final devient probable et lorsque ce montant peut être estimé (note 11). La Société réévalue, à la clôture de chaque période, si les probabilités ou les estimations propres à chaque situation ont changé. Toute modification, le cas échéant, de ces éventualités sera passée en charges dans les états consolidés du résultat global.

#### **25. Événement postérieur à la date de clôture**

Le 9 mai 2025, OLG a annoncé qu'elle avait retenu Caesars Entertainment Windsor Limited (« CEWL ») à titre de fournisseur de services pour le regroupement de zones de jeu de Windsor. À la date à laquelle le choix a été fait, OLG et CEWL ont signé une entente de transition et d'achat d'actifs (« Transition and Asset Purchase Agreement », ou « TAPA »), aux termes de laquelle OLG doit vendre certains actifs et CEWL accepte d'acheter ces actifs et reprend certains passifs liés au regroupement de zones de jeu de Windsor, ce qui devrait avoir lieu au cours du prochain exercice.

## Société des loteries et des jeux de l'Ontario

### Annexe supplémentaire (non auditée)

Exercices clos les 31 mars 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

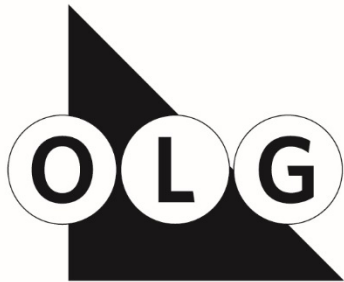
#### Informations supplémentaires (non auditées)

La Société compte trois domaines d'activité (les jeux de loterie, le jeu en établissement et le jeu numérique) et une division de services généraux. Les trois domaines d'activité sont des unités d'exploitation génératrices de produits d'exploitation distinctes qui offrent différents produits et services et qui sont gérées séparément en raison de leurs différents modèles d'exploitation ou parce qu'elles requièrent des technologies et des stratégies de marketing différentes. La division de services généraux fournit des services de soutien à tous les domaines d'activité générateurs de produits d'exploitation et les coûts associés à ces services sont répartis selon une méthode mixte, directe ou forfaitaire. Le tableau qui suit résume les résultats globaux par domaines d'activité et les coûts de la division de services généraux attribués à chacun.

| <b>2025</b>                                                                               | <b>Loterie</b> | <b>Jeu en<br/>établissement</b> | <b>Jeu<br/>numérique</b> | <b>Services<br/>généraux</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------|
| Bénéfice net (perte nette)                                                                | 863 \$         | 988 \$                          | 417 \$                   | (214)\$                      | 2 054 \$     |
| Ajouter : Cotisation sur les gains a)                                                     | —              | 193                             | —                        | —                            | 193          |
| Profit net revenant (perte nette<br>attribuable) à la Province b) avant la<br>répartition | 863            | 1 181                           | 417                      | (214)                        | 2 247        |
| Déduire : Répartition de la division de<br>services généraux                              | (113)          | (62)                            | (39)                     | 214                          | —            |
| Profit net revenant à la Province b)<br>après la répartition                              | 750 \$         | 1 119 \$                        | 378 \$                   | — \$                         | 2 247 \$     |

| <b>2024 c)</b>                                                                            | <b>Loterie</b> | <b>Jeu en<br/>établissement</b> | <b>Jeu<br/>numérique</b> | <b>Services<br/>généraux</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------|
| Bénéfice net (perte nette)                                                                | 922 \$         | 1 117 \$                        | 328 \$                   | (200)\$                      | 2 167 \$     |
| Ajouter : Cotisation sur les gains a)                                                     | —              | 201                             | —                        | —                            | 201          |
| Profit net revenant (perte nette<br>attribuable) à la Province b) avant la<br>répartition | 922            | 1 318                           | 328                      | (200)                        | 2 368        |
| Déduire : Répartition de la division de<br>services généraux                              | (106)          | (58)                            | (36)                     | 200                          | —            |
| Profit net revenant à la Province b)<br>après la répartition                              | 816 \$         | 1 260 \$                        | 292 \$                   | — \$                         | 2 368 \$     |

- a) La cotisation sur les gains correspond à un montant que la Société remet à la Province de l'Ontario équivalant à 20 pour cent des produits tirés du jeu générés par les différents établissements en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*.
- b) Le profit net revenant à la Province (PNRP) est calculé selon la méthode de la comptabilité d'engagement en ajoutant la cotisation sur les gains au bénéfice net (à la perte nette).
- c) Les présentes informations supplémentaires contiennent certains chiffres correspondants qui ont été reclassés, le cas échéant, afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.



**olg.ca**

**SAULT STE. MARIE**

70, promenade Foster, bureau 800  
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V2  
705-946-6464

**TORONTO**

4120, rue Yonge, bureau 600  
Toronto (Ontario) M2P 2B8  
416-224-1772



Une entreprise opérationnelle de la Province de l'Ontario

**Centre de soutien OLG – Questions des clients**

1-800-387-0098

**ConnexOntario – Soutien pour le jeu problématique**

1-866-531-2600

ISSN 1499 4887

*This Report is also published in English as Ontario Lottery and Gaming Corporation 2024-25 Annual Report and is available by calling 1-800-387-0098.*